

Département d'histoire
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

L'intégration des femmes et des idées féministes
au sein du Parti québécois de 1973 à 1998

Par
Maude Langlois
Mémoire présenté pour obtenir
La Maîtrise ès art (Histoire)

Sherbrooke
Mai 2023

RÉSUMÉ

Le Parti québécois est une formation politique relativement récente dans l'histoire de la politique québécoise, ce qui explique le peu d'études existant à son sujet. Cependant, de plus en plus d'historiens et d'historiennes semblent développer un intérêt pour l'analyse des rapports entre le Parti québécois et la société québécoise.

Dans le cadre de ce mémoire, j'analyse la relation que le parti entretenait avec la cause de l'émancipation des femmes au Québec vers la fin des années chaudes du féminisme, ainsi que les deux décennies qui suivent. Plus précisément, nous nous intéressons à l'intégration des femmes et des idées féministes au sein du parti entre 1973 et 1998, et ce à travers le travail de trois politiciennes ayant œuvré au sein de cette formation politique, soit Lise Payette, Louise Harel et Pauline Marois. À l'aide du fonds d'archives du parti, des journaux (*La Presse, Le Devoir, La Tribune, Le Droit, Le Soleil, Le Quotidien du Saguenay, La Voix de l'Est, La Gazette des femmes et Québécoises deboutte!*), des archives de l'Assemblée nationale, d'articles de Radio-Canada, d'autobiographies, de publications de la formation politique et du témoignage d'anciennes membres du parti, nous explorerons l'impact qu'a pu avoir le Parti québécois en matière de condition féminine au Québec dès son arrivée au pouvoir en 1976, mais aussi durant les quelques années qui ont précédé leur premier mandat.

Nos recherches nous permettent de constater que l'implication politique de militantes au sein du parti a donné la possibilité aux différents membres de la formation politique d'ouvrir les yeux sur les enjeux concernant la condition féminine. La ténacité de ces politiciennes, à la fois députées et ministres, a permis aux différents gouvernements péquistes, s'ayant succédés de 1976 à 1998, d'adopter des lois favorisant une meilleure égalité entre les hommes et les femmes.

REMERCIEMENTS

J'aimerais avant tout remercier ma directrice de maîtrise, Louise Bienvenue, pour son soutien dans le cadre de la réalisation de ce mémoire de maîtrise. Je tiens également à souligner sa grande disponibilité et l'enthousiasme qu'elle a porté pour ma recherche. Mes remerciements s'adressent aussi à mes lecteurs, Harold Bérubé et Benoît Grenier, dont les conseils ont été forts utiles pour concevoir la structure du présent mémoire.

Je souhaite également remercier des femmes sans qui ce mémoire n'aurait pas pu se faire : Louise Harel, Danielle Cordeau, Pauline Marois et Louise Picard Thiboutôt. La générosité de votre temps et l'intérêt sincère que vous avez porté à ma recherche ont été déterminants dans la réalisation de ce projet de mémoire.

Ensuite, il semble aussi essentiel de souligner l'excellent travail des employés de la BANQ qui m'ont épaulée dans le dépouillement des nombreuses archives.

Je tiens également à remercier mes parents qui m'ont toujours encouragée à me dépasser et qui m'ont soutenue, de façon inconditionnelle, tout le long de mon parcours scolaire.

Enfin, je tiens à remercier la direction de l'école de la Montée à Sherbrooke, qui a fait preuve de souplesse pour que je puisse harmoniser mon emploi du temps entre la réalisation de mon mémoire de maîtrise et le travail.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	i
REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
INTRODUCTION.....	1
Mise en contexte	1
Historiographie.....	5
<i>Féminisme et nationalisme au Québec</i>	7
<i>Engagement féminin en politique québécoise</i>	12
Problématique et hypothèse	19
Méthodologie	22
<i>Cadre temporel et concepts d'analyse</i>	22
<i>Présentation critique du corpus de sources</i>	27
CHAPITRE 1 : LES DÉBUTS DU PARTI QUÉBÉCOIS SUR LA SCÈNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE ET LE RAPPORT DE SES MEMBRES AVEC LES FEMMES.....	32
La figure centrale de René Lévesque et l'émergence du Parti québécois	32
Les premières années du Parti québécois.....	35
René Lévesque, les femmes et le féminisme	49
Représentation féminine au sein du parti, en dehors de l'Assemblée nationale, de 1968 à 2001	53
CHAPITRE 2 : LISE PAYETTE, LA MINISTRE DE LA CONDITION FÉMININE..	61
Trajectoire biographique	62
Carrière politique	74
<i>L'affaire des Yvettes : un tournant</i>	77
Une mesure phare de la carrière politique de Lise Payette : la réforme du Code civil de 1980.....	82
Conclusion.....	85
CHAPITRE 3 : LOUISE HAREL ET L'ÉQUITÉ SALARIALE	87
Trajectoire biographique	88

Carrière politique	97
Une mesure phare de la carrière de Louise Harel : La Loi sur l'équité salariale de 1996	102
Conclusion.....	109
CHAPITRE 4 : PAULINE MAROIS, LA MÈRE DES CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)	110
Trajectoire biographique	111
Carrière politique	121
Deux mesures phares de la carrière de Pauline Marois : la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la loi sur les services de garde à l'enfance de 1997.....	129
Conclusion.....	134
CONCLUSION	136
BIBLIOGRAPHIE	144
ANNEXE 1	159
ANNEXE 2	160
ANNEXE 3	161
ANNEXE 4	162

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 - *L'évolution du nombre de candidates et d'élues à l'Assemblée nationale*

Tableau 2 - *Candidates féminines au Québec et députées élues au sein du PLQ et du PQ*

Tableau 3 - *Femmes dans le Conseil national exécutif du PQ, 1973-2001*

Tableau 4 - *Femmes présidentes de l'exécutif régional du PQ*

Tableau 5 - *Femmes occupant le poste de présidente locale au sein du PQ*

Tableau 6 - *Répartition des inscriptions féminines par faculté selon la période*

(en nombres et en %)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

PQ	Parti québécois
RN	Ralliement national
RIN	Rassemblement pour l'indépendance nationale
MSA	Mouvement Souveraineté-Association
PLQ	Parti Libéral du Québec
PLC	Parti Libéral du Canada
CSF	Conseil du statut de la femme
CPE	Centre de la petite enfance
JEC	Jeunesse étudiante catholique
SCF	Secrétariat à la condition féminine du Québec
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FLQ	Front de libération du Québec
FLFQ	Front de libération des femmes du Québec
SSJB	Société Saint-Jean-Baptiste
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
UGEQ	Union générale des étudiants du Québec

INTRODUCTION

À travers une approche biographique, ce mémoire abordera les expériences politiques de trois anciennes ministres péquistes. Nous observerons les obstacles qu'elles ont rencontrés dans leur cheminement politique respectif et dans leur travail de promotion de politiques favorables à l'équité hommes-femmes au sein du Parti québécois. Pour ce faire, nous explorerons l'expérience de trois élues péquistes qui ont eu une importance dans la lutte féministe et qui ont en commun d'avoir été ministre à la Condition féminine : Lise Payette, Louise Harel et Pauline Marois. Nous tenterons d'analyser leur carrière, leur expérience de ministre, ainsi que l'impact de leur travail sur l'émancipation des femmes au Québec.

Mise en contexte

La Révolution tranquille au Québec est une période de profonds bouleversements. En effet, elle est caractérisée par la mise en place de nombreuses réformes institutionnelles, politiques et sociales amorcées par le gouvernement nouvellement élu de Jean Lesage en 1960. Ces réformes sont en phase avec l'évolution des mentalités de la société et prolongent la modernisation du Québec qui s'est amorcée sous le gouvernement de Maurice Duplessis. L'un des plus importants changements apportés par le gouvernement libéral de Lesage est sans conteste la sécularisation des secteurs névralgiques que sont la santé, l'éducation et les services sociaux. En effet, sous le gouvernement du prédécesseur de Lesage, Maurice Duplessis, l'Église catholique jouait un rôle prépondérant dans la société et était très proche du pouvoir politique. En plus de son rôle spirituel, elle avait pour mission d'instruire la population (éducation), de guérir les malades (santé) et de faire preuve de charité (services sociaux). L'implication

généralisée du clergé catholique dans des domaines aussi importants que la santé, l'éducation et les services sociaux est fortement critiquée par les intellectuels sous le mandat de Duplessis. Il faut cependant attendre l'arrivée de Lesage au pouvoir en 1960 pour que la déconcessionnalisation du Québec s'amorce véritablement¹. Cette laïcisation contribuera à l'émergence d'un néonationalisme (nationalisme québécois) à tendance plus laïque, axé sur les droits linguistiques et l'attachement au territoire québécois².

De nombreux regroupements nationalistes voient le jour entre 1960 et 1970 dans le but de promouvoir l'indépendance du Québec. L'un de ces groupes est le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN), fondé en 1960, dont l'unique but est de favoriser l'indépendance du Québec. Le RIN se considère comme un groupe de pression qui rassemble des gens de divers milieux et de diverses idéologies, mais qui partagent un idéal commun d'indépendance nationale³. En tant que groupe indépendantiste d'importance, le RIN participe aux négociations pour unifier les principaux partis politiques indépendantistes de l'époque, soit le Mouvement Souveraineté-Association (MSA), le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Ralliement national (RN). Le MSA, quant à lui, voit le jour en 1967. René Lévesque, qui est à l'origine de sa création, quitte le Parti libéral du Québec (PLQ) pour fonder son propre parti indépendantiste. Comme le rappelle le militant André D'Allemagne : « Il entraîne avec lui un certain nombre de libéraux en vue, représentants de l'aile nationaliste et progressiste du parti, ainsi que des militants et des organisateurs

¹ Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert, René Durocher et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 349, 421-422.

² *Ibid*, p. 678.

³ André D'Allemagne, *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois*, Montréal, Éditions l'étincelle, 1974, p. 33-34.

régionaux⁴ ». Le parti connaît une croissance très rapide après la publication du manifeste de René Lévesque en janvier 1968: *Option nationale*⁵. Malgré cette augmentation fulgurante de membres, René Lévesque comprend rapidement l'importance d'unir les différentes forces indépendantistes du Québec pour faire front commun contre les libéraux. Des négociations s'amorcent entre le RIN, le MSA et le RN. Malgré le retrait du RIN des négociations, le RN rejoint les rangs du MSA, entraînant ainsi la création du Parti québécois⁶. Ce parti, ouvertement nationaliste et oscillant entre mentalités progressiste et traditionaliste, se donne comme principes de base la « création d'un État souverain de langue française, [l'] instauration d'une authentique démocratie, [la] reconnaissance des droits scolaires de la minorité anglophone et [une] association économique avec le reste du Canada⁷ ». À l'heure où le mouvement féministe est, lui aussi, en effervescence, on peut se demander si le nouveau parti, attaché aux valeurs d'indépendance et d'émancipation, développe une réflexion critique sur la condition féminine et sur la place des militantes en son sein.

En effet, le mouvement féministe prend de plus en plus d'ampleur au sein de la société québécoise dans les années 1960-1970, et ce au même titre que le nationalisme. Les liens entre les deux courants se tissent au point où la plupart des groupes de militantes féministes adhèrent à la cause nationaliste. C'est notamment le cas du Front de libération des femmes du Québec (FLFQ) et du Centre des femmes⁸. Toutefois, des travaux ont montré que l'inverse n'est pas toujours vrai. Autrement dit, les groupes nationalistes

⁴ *Ibid.*, p. 128.

⁵ René Lévesque et André Bernard, *Option Québec*, Montréal, TYPO, 1997, 2^e éd. (1969), p. 22.

⁶ Lévesque et Bernard, *op. cit.*, p. 29-30.

⁷ Pierre Godin, *René Lévesque. Un homme et son rêve*, Montréal, Boréal, 2007, p. 248.

⁸ Sean Mills, « Québécoises deboutte ! Le Front de libération des femmes du Québec, le Centre des femmes et le nationalisme », *MENS*, vol. 4, n° 2 (2004), p. 183.

n'accordent pas tous, bien au contraire, de l'importance à la cause des femmes et à l'enjeu de l'égalité entre les sexes. Pour plusieurs membres des groupes nationalistes de cette époque, l'indépendance du Québec prime sur la libération des femmes⁹. Certaines militantes vont toutefois joindre les rangs des groupes nationalistes mixtes, car elles croient que les deux combats peuvent se mener en simultané. C'est notamment le cas de Lise Payette qui joint le PQ pour faire avancer la cause du Québec et la condition féminine¹⁰. L'action des femmes au sein du parti ne sera pas aisée dû à la persistance des valeurs traditionnelles et conservatrices chez certains membres du parti¹¹. Ce traditionalisme pourrait constituer un frein à l'avancement de la condition féminine et à l'action des militantes du PQ.

En somme, le but de ce mémoire est de déterminer la capacité du Parti québécois, un parti nationaliste, à intégrer les idées féministes dans son programme et dans ses réformes, et ce, lors de ses trente premières années d'existence. Pour ce faire, il m'a fallu étudier les liens entre le parti et la cause féministe, en plus de poser un regard critique sur la représentation féminine au sein de celui-ci. Il conviendra aussi de porter notre attention sur les individus pivots, hommes et, surtout femmes, qui ont favorisé la promotion de politiques et de pratiques inspirées du féminisme à l'intérieur du caucus et, éventuellement, au sein de l'équipe ministérielle.

⁹ Stéphanie Lanthier, « L'impossible réciprocité des rapports politiques et idéologiques entre le nationalisme radical et le féminisme radical au Québec de 1961 à 1972 », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1998, p. 4.

¹⁰ « Mémoires de députés : entrevue avec Lise Payette » (2010) [Enregistrement vidéo], Lise Payette, ex-députée du Parti québécois, Propos recueillis par Gilles Morin, sur le site de *l'Assemblée nationale du Québec*, consulté le 12 novembre 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=mqR-EpG9408>

¹¹ Diane Lamoureux, « Nationalisme et féminisme : impasses et coïncidences », *Possibles*, vol. 8, n° 1 (1983), p. 55-56.

Historiographie

La prochaine section du mémoire a pour but d'établir le bilan historiographique autour de notre objet d'étude. Nous aborderons donc les liens qu'entretient le PQ avec les idées féministes, formulées à partir des années 1970 et distillées pendant toute la période, et la participation politique des femmes durant les mêmes années. Ce bilan sera divisé en deux grandes thématiques qui sont en lien direct avec la problématique de ce mémoire. Dans un premier temps, nous nous attarderons à l'étude des liens entre féminisme et nationalisme au Québec, un sous-thème de l'histoire des femmes dans lequel mon mémoire s'inscrit. Dans un deuxième temps, on abordera l'historiographie de l'engagement féminin sur la scène parlementaire québécoise, thème central de notre projet de mémoire qui touche l'action des élues péquistes au sein du parti.

Avant de nous attaquer à ces deux grandes thématiques, il convient de mentionner que le développement de l'historiographie les concernant a notamment été permis par l'intérêt porté pour l'histoire des femmes dans les années 1970 au Québec. C'est à ce moment qu'on s'intéresse davantage aux mouvements des femmes. Cet intérêt pour ledit mouvement coïncide avec la seconde vague féministe au Québec (1960-1980). Les pionnières de l'histoire des femmes du Québec ont elles-mêmes, dans bien des cas, participé aux luttes féministes de cette époque. Par conséquent, les premiers travaux sur l'histoire des femmes québécoises et les mouvements de femmes ont pour principal objectif de promouvoir la cause féministe. Autrement dit, les premières études féministes ont une fonction militante importante, particulièrement dans les premières décennies (1970 à 1990). Micheline Dumont est l'une des spécialistes pionnières de cette histoire et du féminisme québécois. Elle a participé à l'écriture de nombreux ouvrages incluant des

synthèses sur le féminisme, qui sont d'une grande importance pour comprendre comment s'articule le féminisme québécois de ses débuts (milieu du 19^e siècle) à aujourd'hui¹².

En resserrant la focale autour du mouvement des femmes au Québec, il faut souligner l'apport de la politologue Louise Toupin¹³, qui a contribué à enrichir la connaissance sur le féminisme québécois et les mouvements féminins, via son ouvrage *La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900–1985]*¹⁴ écrit en collaboration avec Dumont. Cette anthologie est l'un des plus récents ouvrages posant un regard global sur le féminisme québécois. Sorti en 2011, il retrace l'évolution de la pensée féministe depuis le début du 20^e siècle, marqué par la première vague féministe pour les droits des femmes. Très pertinent, il nous permet, entre autres, de comprendre le contexte social, politique et économique qui alimente la pensée féministe d'après Révolution tranquille. Il explicite également les idées et les revendications féministes, facilitant ainsi l'analyse des liens entre les demandes des groupes de pression féministes, telles que la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ), et les réactions du Parti québécois à leur endroit.

¹² Membre du Collectif Clio, elle écrit en collaboration avec d'autres auteures une synthèse sur l'histoire des femmes, soit *Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, publiée en 1982. Elle a écrit une nouvelle synthèse vulgarisée en 2008, soit *Le féminisme québécois raconté à Camille*. Elle est aussi l'auteure de différents ouvrages qui documentent la vie des institutrices ou des religieuses au Québec comme *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, Familles et Éducation dans l'histoire du Québec* publié en 1983 en collaboration avec Nadia Fahmy-Eid ou encore *Les religieuses sont-elles féministes*, publié en 1995.

¹³ Politologue et professeure retraitée de l'UQAM, spécialisée dans les études féministes. Louise Toupin a participé à l'écriture de nombreux ouvrages et elle a publié de nombreux articles tel que « Les courants de pensée féministe » dans *Qu'est que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années* en 1997. Elle a également collaboré avec la militante Véronique O'Leary pour préparer les deux volumes de l'anthologie, *Québécoise Deboutte !*

¹⁴ Micheline Dumont et Louise Toupin, *La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900-1985]*, Montréal, Remue-ménage, 2003, 748 p.

En somme, nous retenons que l’histoire du féminisme québécois est produite presque exclusivement, dans les premières années, par des femmes qui ont utilisé leurs connaissances pour faire avancer la cause féministe au Québec. Ces pionnières de l’histoire des femmes ont ouvert la voie à une nouvelle génération de jeunes femmes et également de jeunes hommes qui, comme nous, souhaitent enrichir la connaissance sur l’histoire des femmes au Québec. Ces dernières ont également permis l’éclosion de sous-thèmes à l’histoire des femmes tels que le rapport des femmes à la famille, le rapport des femmes à l’éducation, les femmes et le pouvoir politique, les femmes et l’Église catholique, etc.¹⁵ Notre projet de mémoire se situe tout particulièrement au sein de la thématique : les femmes dans l’arène parlementaire québécoise. Ce champ historiographique, encore assez récent, sera exploré plus précisément dans la troisième section du bilan.

Féminisme et nationalisme au Québec

L’étude des liens entre le nationalisme et le féminisme au Québec est un sous-champ de l’histoire des femmes qui gagne l’intérêt des chercheuses vers la fin des années 1980 et durant les années 1990. Les nombreux travaux de Diane Lamoureux, par exemple, sont incontournables concernant cette thématique. Cette politicologue s’intéresse tout particulièrement aux années du féminisme radical (années 1960-1970) en lien avec le néonationalisme. Dans son article pionnier « Nationalisme et féminisme : impasses et coïncidences », publié dans la revue *Possibles* en 1983, Lamoureux mentionne qu’il existe une tension entre les deux mouvements, due à la persistance d’une pensée

¹⁵ Francine Descarries-Bélanger et Micheline de Sève, « Bilan et perspectives de recherches féministes », ICREF/CRIAW, n° 3 (1985), p. 9-10.

traditionaliste dans un nationalisme dit progressiste. Ce néonationalisme est, selon elle, largement associé au Parti québécois. Elle soutient que, malgré certaines mesures progressistes en matière de condition féminine, la constante présence du discours traditionaliste dans les projets du PQ traduit une incompatibilité entre ces deux mouvements que sont le féminisme et le nationalisme¹⁶. En effet, Lamoureux établit que le nationalisme des péquistes puise autant dans la modernisation politique de la Révolution tranquille que dans le nationalisme de survivance. Dans ce dernier, la famille est centrale et le rôle de la mère en tant que gardienne de la foi et éducatrice des enfants est primordial. Le programme du Parti québécois, influencé par le nationalisme de survivance,

véhicule [donc] une conception des femmes et de leur rôle social qui est loin de s'apparenter au féminisme. Dans sa version 1970, il est particulièrement laconique en ce qui concerne les femmes et on n'en parle que dans le chapitre "La famille et l'enfance" qui reprend les thèmes chers au mouvement nationaliste traditionnel. Les femmes n'[ont] donc de reconnaissance sociale que comme mères et épouses, dans la structure de la famille nucléaire classique, pas comme individus¹⁷.

Une quinzaine d'années plus tard, Stéphanie Lanthier, alors étudiante et maintenant chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, s'intéresse également aux liens entre les féministes radicales et le nationalisme radical dans son mémoire de maîtrise déposé en 1998. Son intérêt se porte plus précisément sur le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ), association motrice du mouvement de libération des femmes québécoises, et son rapport à la question nationale. Tout comme Lamoureux, Lanthier remarque que les liens entre les deux mouvements, nationaliste et féministe, sont parfois conflictuels. Elle va même jusqu'à développer la thèse d'une impossible réciprocité entre le féminisme radical et le nationalisme radical québécois des années 1970. Selon ses dires,

¹⁶ Lamoureux, *op. cit.*, p. 55-56.

¹⁷ Lamoureux, *op. cit.*, p. 54-56.

il y aurait un lien unilatéral du féminisme vers le nationalisme¹⁸. Elle arrive à cette conclusion en analysant notamment le discours des nationalistes radicaux à travers la revue *Parti Pris* (1963-1968), la littérature révolutionnaire (Jacques Godbout¹⁹, Hubert Aquin²⁰, etc.) et le *Manifeste du Front de libération du Québec*. Lanthier mentionne que, « lorsqu'on se penche sur la littérature révolutionnaire nationaliste de la période 1960-1970, on est d'abord frappé par l'absence presque complète des femmes dans le discours. Il y a plus: leur mince représentation est troublante puisque les femmes sont toujours passives, soumises et violentées²¹ ». Au contraire, les écrits des féministes radicales supportent l'idée que la libération des femmes et la libération du Québec ne peuvent se faire l'une sans l'autre. Le slogan du *Manifeste des femmes québécoises* en est la preuve : « Pas de libération du Québec sans libération des femmes, pas de libération des femmes sans libération du Québec !²² ».

Abordant à son tour la nature des rapports entre nationalisme et féminisme, Sean Mills ajoute, pour sa part, dans un article publié en 1999, que les féministes radicales du Centre des femmes (anciennement le Front de libération des femmes du Québec) finissent par se détacher du mouvement nationaliste, car elles considéraient qu'il était devenu un obstacle plus qu'un allié dans la libération des femmes²³. Effectivement, « en même temps, le Centre a décidé de s'engager pleinement dans le combat pour la légalisation de

¹⁸ Lanthier, *op. cit.*, p.4.

¹⁹ Romancier, poète, essayiste et dramaturge québécois qui a fortement contribué à la culture intellectuelle et littéraire du Québec. Plusieurs de ses romans s'inscrivent dans la littérature révolutionnaire qui prend racine au même moment que la Révolution tranquille.

²⁰ Écrivain, cinéaste et intellectuel québécois, il a fortement contribué au mouvement indépendantiste québécois en tant qu'écrivain militant.

²¹ Lanthier, *op. cit.*, p. 78.

²² *Ibid.*, p.60-61.

²³ Sean Mills, « Québécoises deboutte ! Le Front de libération des femmes du Québec, le Centre des femmes et le nationalisme », *MENS*, vol. 4, n° 2 (2004), p. 198.

l'avortement et son financement par l'État, et le groupe a commencé à confondre nationalisme et politiques du PQ. Comme le groupe s'opposait énergiquement à ce qu'il tenait pour la glorification par le PQ de la maternité et de la famille nucléaire, le Centre en est venu à rejeter entièrement le projet nationaliste²⁴ ». Cette conclusion est fortement influencée par les travaux de Lamoureux et de Lanthier qui sont citées à plus d'une reprise dans cet article.

Plus de vingt ans après son dépôt, le travail de Stéphanie Lanthier est révisé en 2019 par Laurie Otis-Aubut. Dans son mémoire de maîtrise, cette dernière soutient qu'il « y a plus qu'un simple rapport instrumental du féminisme par les nationalistes pendant les années 1960-1970 »²⁵. Les liens entre les deux forment une multiplicité de rapports positifs et négatifs qui sont loin d'être unilatéraux²⁶. S'inspirant des travaux de Lilian Mathieu, Otis-Aubut souhaite « montrer qu'il existe différentes relations qui unissent les mouvements nationalistes et féministes québécois des années 1960-1970, dont des rapports d'interdépendance et de réciprocité²⁷ ». Bien qu'elle ne remette pas en question le raisonnement de Lanthier sur l'instrumentalisation des femmes dans le discours nationaliste, elle ajoute que des organisations partisans telles que le RIN et le PQ intègrent des militantes féministes nationalistes en leur sein et développent une certaine conscience féministe. Par exemple, le PQ est l'un des premiers partis à offrir plusieurs

²⁴ *Ibid.*, p. 197-198.

²⁵ Laurie Otis-Aubut, « La multiplicité des rapports entre le nationalisme et le féminisme au Québec (1960-1970) : une possible réciprocité ? », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université du Québec à Montréal, 2019, p. 104.

²⁶ *Ibid.*, p. 72.

²⁷ *Ibid.*, p. 4.

postes de représentation et de pouvoir à des femmes²⁸. Par conséquent, Otis-Aubut rejette l'idée d'une impossible réciprocité entre les deux mouvements.

Notre projet de mémoire tend à s'inscrire en continuité des travaux de Lamoureux, Mills, Lanthier et Otis-Aubut. Tout comme ces spécialistes, nous explorons les liens entre féminisme et nationalisme au Québec. Notre approche diffère toutefois des travaux précédents puisqu'elle aborde en profondeur le lien entre ces deux mouvements à travers l'action des élues d'un parti politique, soit le Parti québécois. Cette formation politique est centrale pour l'étude de ces enjeux, car elle aura non seulement une reconnaissance officielle à l'Assemblée nationale, mais elle accédera au pouvoir gouvernemental lors de l'élection de 1976. L'objectif de mon travail est de déterminer comment ce parti réussit à intégrer les idées féministes à partir des années 1970 jusqu'en 1998. Comme Lanthier et Lamoureux, j'aborde la difficile cohabitation entre mouvement féministe et nationaliste et j'examine la persistance des valeurs traditionalistes et conservatrices en matière de droits des femmes au sein de la pensée nationaliste. Le Parti québécois n'échappe pas totalement à cette réalité considérant les réticences de quelques élus péquistes masculins concernant la mise en place de mesures progressistes pour la condition féminine. Le refus de René Lévesque à voter pour l'accès à un avortement libre et gratuit dans la société québécoise, lors du congrès du PQ en 1977, en est la preuve²⁹. Cependant, il semble probable que le PQ ait tout de même contribué à l'avancement des droits des femmes dès son premier mandat et dans la suite de ses années de gouvernance, ce qui rejoint l'idée d'une possible réciprocité entre les deux mouvements telle que formulée par Otis-Aubut.

²⁸ *Ibid.*, p. 107-108.

²⁹ Marie-Christine Breton, « Les comités de condition féminine du Parti québécois », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, p. 99.

Cela nous amène à vouloir mieux connaître la façon dont ces idées ont cheminé au travers des instances, en analysant notamment le travail de personnes-relais et la portée des mesures que ces dernières ont tenté de mettre en place. En somme, notre analyse de l'intégration des idées féministes par le PQ, parce qu'elle met l'accent sur trois figures de femmes députées et ministres, permettra plus concrètement de déterminer la nature et l'ampleur de la réciprocité qui a pu exister entre la cause nationaliste et féministe entre 1973 et 1998.

Engagement féminin en politique québécoise

L'engagement des femmes québécoises en politique est une thématique des études féministes qui a gagné l'intérêt des chercheuses dans les trois dernières décennies. Chantal Maillé, professeure d'études féministes à l'Université Concordia et spécialiste des questions mettant en lien les femmes et la politique, a publié de nombreux articles dans des revues reconnues telle que le *Bulletin d'histoire politique*³⁰. Elle s'intéresse notamment à l'arrivée des femmes québécoises sur la scène politique. Son ouvrage *Les Québécoises et la Conquête du pouvoir politique* enrichit considérablement les connaissances en matière d'engagement féminin en politique québécoise, un champ peu exploré à l'époque de la publication de son livre (1990)³¹. Dans les premiers chapitres de son ouvrage, Maillé retrace le parcours d'intégration des Québécoises au sein des différentes structures politiques en mettant en lumière l'action et le combat des féministes, autant de la première que de la seconde vague³². La deuxième partie de son ouvrage est

³⁰ Chantal Maillé, « Depuis cinquante ans à l'Assemblée nationale, mais toujours loin de la parité : Actions féministes pour l'élection de femmes », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (2012), p. 80-92 ; Chantal Maillé, « Le Conseil du statut de la femme, un laboratoire d'idées au service de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, n° 1 (2019), p. 43-62.

³¹ Chantal Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Saint-Martin, 1990, 194 p.

³² *Ibid.*, p. 17.

constituée des témoignages d'une vingtaine de femmes impliquées en politique et a pour but de comprendre le rapport de ces femmes au pouvoir politique³³. Tout comme Maillé, j'examinerai les trajectoires individuelles de trois politiciennes à l'aide, entre autres, de témoignages récoltés auprès de Louise Harel et Pauline Marois et des autobiographies de Lise Payette, ainsi que celles de Marois. Cependant, les données récoltées dans ce mémoire ne seront pas croisées avec celles de Maillé, car le but de ce mémoire n'est pas de faire une analyse comparative ou de faire un portrait de l'expérience politique des femmes. L'objectif est de mettre à profit cette expérience dans le but d'analyser les efforts mis en place par le Parti québécois pour faire avancer la cause des femmes.

L'historienne Yolande Cohen fait également partie de ces auteures qui s'intéressent aux rapports des femmes à la politique. Elle précède de quelques années Chantal Maillé avec l'ouvrage collectif *Femmes et politiques* qui présente une série de réflexions sur le rôle politique des femmes³⁴. Cette monographie s'ouvre d'ailleurs sur le phénomène des Yvettes, qui fait suite au discours de Lise Payette, ministre d'État de la Condition féminine du gouvernement péquiste en 1980. Cette dernière, après avoir lu un extrait d'un manuel scolaire sexiste du primaire, avait comparé la femme du chef du PLQ, Madeleine Ryan, à la jeune fille modèle du livre. Cet événement a contribué à diviser les féministes québécoises, donnant ainsi naissance aux Yvettes, qui se sont opposées à l'option du Oui, promue par le PQ, dans le cadre du référendum sur la souveraineté-association. Ces dernières considéraient cette allusion comme pouvant être une insulte à l'endroit des femmes au foyer³⁵.

³³ *Ibid.*, p. 123.

³⁴ Yolande Cohen, *Femmes et politique*, Montréal, Le jour, 1981, 227 p.

³⁵ *Ibid.*, p. 21-24.

Évelyne Tardy, professeure retraitée de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM et directrice de l'Institut de recherches et d'études féministes de la même université, de 1996 à 1998, est une autrice incontournable quand il s'agit de l'engagement des femmes dans les organisations politiques du Québec. Elle est d'ailleurs la première à publier une recherche sur l'implication des femmes dans la politique municipale dans le contexte québécois³⁶. Cette dernière affectionne beaucoup l'approche comparative dans ses travaux comme on peut le voir avec le livre *Militer dans un parti provincial. Les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q. et au P.Q.*, dans lequel elle a collaboré avec Ginette Legault et Guy Desrosiers³⁷, ainsi que dans son livre *Égalité hommes-femmes? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*³⁸. Les auteurs de ces études, grâce à des questionnaires et entrevues, ont pu établir un portrait détaillé des militants et des militantes au sein de ces deux partis provinciaux, en étudiant notamment leur trajectoire de vie, leur statut socioéconomique et les motivations qui les ont poussés en politique. Ces ouvrages proposent d'ailleurs deux registres d'analyse en comparant le profil des militants libéraux au profil des militants péquistes, d'une part, et la trajectoire des militantes par rapport à celle des militants, d'autre part. Ces travaux ont grandement inspiré mon objet d'étude. Effectivement, en cherchant un angle d'approche encore inexploré concernant les liens entre féminisme et nationalisme dans les années suivant la Révolution tranquille, nous nous sommes arrêtées sur l'étude d'Évelyne Tardy *Égalité hommes-femmes*. Cet ouvrage débute avec une brève réflexion sur la relation du Parti

³⁶ Évelyne Tardy, *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*, Montréal, Éditions Liber, 1997, 111 p.

³⁷ Ginette Legault, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy, *Militer dans un parti provincial. Les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q. et au P.Q.*, Montréal, Centre de recherche féministe de l'Université du Québec à Montréal, 1988, 196 p.

³⁸ Évelyne Tardy, *Égalité hommes-femmes? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 2003, 222 p.

québécois avec les femmes dans laquelle Tardy survole l'action des militantes au sein de cette formation politique, les avancées en matière de condition féminine sous les différents gouvernements péquistes et la députation féminine. Constatant que ce survol très sommaire pouvait faire l'objet d'un approfondissement, j'ai choisi de centrer mon projet de mémoire sur l'action de ce parti politique nationaliste qu'est le Parti québécois. À la différence de Tardy, qui a sélectionné une approche comparative entre deux formations politiques, j'ai choisi d'approfondir la recherche sur l'action de ce seul parti en matière de pensée féministe.

Manon Tremblay, professeure titulaire à l'École d'études politiques à l'Université d'Ottawa réfléchit également aux liens entre les femmes et la politique, son champ de spécialisation. Elle a participé à l'écriture de nombreux travaux concernant cette thématique dont le livre *Que font-elles en politique ?* écrit en collaboration avec Réjean Pelletier. C'est le premier ouvrage « à proposer une analyse de l'expérience politique des Québécoises comme députées et à la comparer à celles des hommes »³⁹. Tremblay conclut que l'expérience des femmes sur la scène politique québécoise, bien qu'elle présente certaines similarités avec celle des hommes, est en grande partie différente. Elle mentionne d'ailleurs, dans sa conclusion générale, que les conditions d'accès à l'éligibilité pour les femmes sont défavorables à l'engagement de ces dernières en politique, car les normes sociales veulent encore que les femmes, plus que les hommes, soient responsables de trouver un équilibre entre leurs obligations familiales et leurs responsabilités publiques⁴⁰.

³⁹ Manon Tremblay et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique ?*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, 284 p.

⁴⁰ Tremblay et Pelletier, *op. cit.*, p. 231-232.

Tremblay a aussi collaboré avec Chantal Maillé pour l'écriture d'un chapitre de livre dans *L'impact référendaire*. Dans cette contribution, les auteures tentent de mettre en lumière l'action politique des femmes dans le cadre des référendums de 1980 et 1995⁴¹.

Plus récemment, les articles de Jocelyne Praud⁴² et de Josiane Lavallée⁴³ ont également apporté une contribution importante à la réflexion sur l'engagement féminin dans un parti politique. L'article de Praud brosse un portrait rapide de la députation féminine au Québec depuis l'arrivée de la première députée élue au Québec, Marie-Claire Kirkland-Casgrain. Lavallée, quant à elle, tend à faire un portrait de la féminisation des partis dits « de gauche » en comparant le Parti socialiste français au Parti québécois. En somme, leurs travaux visent davantage à brosse un portrait général de la représentation féminine au sein des organisations partisans, que de rendre compte de l'expérience des femmes au sein de l'arène parlementaire, ce que tendent à faire Tardy, Maillé, Cohen et Tremblay. Ces travaux sont tout de même éclairants pour ma réflexion puisque la représentation féminine, parmi les membres du PQ, est importante dans le cadre de mon mémoire. Cependant, nous nous intéresserons davantage à l'action des élues et, plus particulièrement, à celle des ministres, au sein du Parti québécois qu'à brosse un portrait sociodémographique des membres de ce regroupement politique.

Enfin, la relation entre les femmes et la politique est un sujet encore particulièrement d'actualité et digne d'intérêt comme nous le démontre particulièrement

⁴¹ Chantal Maillé et Manon Tremblay, « Femmes et référendum : une force politique incontournable », dans Guy Lachapelle, Pierre P. Tremblay et John E. Trent, dir., *L'impact référendaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1995, p. 347-373.

⁴² Jocelyne Praud, « La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste français et du Parti québécois », *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 1-2 (19 novembre 2008), p. 71-90.

⁴³ Josiane Lavallée, « La députation féminine au Parti libéral et au Parti québécois: Un parcours de 50 ans : 1961-2011 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (2012), p. 25-45.

les récents travaux de deux diplômées de l'UQAM, Flavie Trudel⁴⁴ et Charlotte Guay-Dussault⁴⁵ et d'une diplômée de l'Université de Sherbrooke, Vicky Constantineau⁴⁶. Trudel s'intéresse à l'engagement féminin au sein de l'organisation féministe qu'est la Fédération des femmes du Québec (FFQ). Elle aborde également, dans la deuxième partie de son mémoire, les liens qu'entretient l'association féminine avec les différents groupes nationalistes de 1977 à 1992. Guay-Dussault, quant à elle, porte son attention sur les obstacles à une représentation équitable des femmes en politique. Parmi ces contraintes, on retrouve, entre autres, les valeurs du libéralisme, telles que l'individualisme et l'universalisme, ou encore le désengagement de l'État libéral québécois dans la recherche d'une égalité de fait. Enfin, Constantineau s'intéresse au travail du Conseil du statut de la femme auprès des gouvernements, en matière de droits des femmes, de 1973 à 1995. Ces trois travaux portent sur des objets d'études contemporains à celui abordé dans ce mémoire et se placent en complémentarité de mon travail sur l'intégration des idées féministes par le Parti québécois de 1968 à 1980.

En somme, l'engagement féminin et l'engagement politique au sens large (et non uniquement partisan) sont des thèmes liés à l'histoire des femmes en pleine expansion depuis quelques décennies. De nombreuses recherches permettent de mettre en lumière la faible représentation politique des femmes au Québec et les obstacles qui nuisent à l'augmentation de cette représentation. Le portrait de cette représentation féminine au sein

⁴⁴ Flavie Trudel, « L'engagement des femmes en politique au Québec : histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours », thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, 510 p.

⁴⁵ Charlotte Guay-Dussault, « La représentation politique des femmes au Québec : obstacles et résistances à une égalité de fait », mémoire de maîtrise (science politique), Université du Québec à Montréal, 2012, 150 p.

⁴⁶ Vicky Constantineau, « Le conseil du statut de la femme : un intermédiaire entre le mouvement féministe québécois et l'appareil gouvernemental (1973-1995) », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2020, 159 p.

de la politique québécoise est important pour mon mémoire dans la mesure où il permet de mettre en évidence une lacune importante de l'appareil gouvernemental qui explique en partie le manque de considération pour les droits des femmes et les thématiques qui les ont historiquement concernées : services de garde, congés de maternité, politiques familiales, etc. Toutefois, mon projet de mémoire a surtout pour objectif de démontrer que malgré les difficultés que rencontrent les militantes au sein de partis politiques nationalistes tels que le Parti québécois, leurs actions sont essentielles en matière d'avancement de droits des femmes.

En conclusion, ce bilan historiographique permet de positionner la présente recherche en continuation de ce qui a déjà été fait sur la thématique de l'histoire des rapports entre femmes et politique au Québec : le militantisme féminin au sein d'un parti politique. Les ouvrages de Chantal Maillé, Manon Tremblay et Évelyne Tardy, mentionnés plus tôt, constituent une base d'informations et des pistes analytiques très pertinentes pour l'écriture du projet de mémoire. Les articles de Sean Mills et Diane Lamoureux, ainsi que les mémoires de Stéphanie Lanthier et Laurie Otis-Aubut sont également essentiels pour comprendre la dynamique entre le mouvement féministe et nationaliste au Québec. C'est tout particulièrement en continuité de l'article de Diane Lamoureux, « Nationalisme et féminisme : impasse et coïncidence » que se construit mon travail de recherche. Dans son article, elle mentionne que la persistance d'un traditionalisme au sein du nationalisme péquiste nuit à la cause des femmes et à l'ouverture d'esprit des membres du parti face aux revendications féministes. Nous souhaitons explorer cette interprétation plus en profondeur en expliquant jusqu'à quel

point et selon quelles modalités, le gouvernement péquiste intègre les idées féministes dans les trente premières années de son existence.

Problématique et hypothèse

Comme nous l'avons vu plus haut, le nationalisme se transforme au Québec, au tournant des années 1960, dans le contexte de la Révolution tranquille. À cette époque, on peut dire de manière très schématique que l'on passe d'un nationalisme de survivance préconisant la protection du mode de vie traditionnel canadien-français basé sur la famille, la langue française et la religion catholique à un néonationalisme plus laïcisé, centré sur le territoire du Québec et accordant à l'État un important rôle dans le développement socio-économique. Bien que l'attachement à certaines valeurs traditionnelles persiste dans ce néonationalisme (ou nationalisme québécois), celui-ci accorde plus d'importance à l'émancipation politique du Québec par rapport au reste du Canada⁴⁷. C'est dans ce contexte de mutation idéologique que naît le Parti québécois, fondé en 1968 par René Lévesque, ex-député au sein du gouvernement libéral de Jean Lesage⁴⁸. Ce nouveau parti est une coalition nationaliste qui prône l'indépendance politique du Québec et la défense de la culture québécoise. Si l'on se fie à son programme officiel de 1969, ses priorités touchent les domaines de « [l'] éducation, [la] recherche et [la] diffusion de la culture [qui] sont [...] le garant de l'autonomie, voire de la survie même de toute société⁴⁹ ». Il s'agit donc d'un parti qui, par plusieurs de ses objectifs, rejoint une mouvance que l'on peut qualifier de « progressiste », car il est en phase avec la mentalité de modernité et les idées

⁴⁷ Linteau, *et al.*, *op.cit.*, p. 678-679.

⁴⁸ Assemblée nationale du Québec (juin 2016), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 15 novembre 2020, <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/levesque-rene-4219/biographie.html>

⁴⁹ Parti québécois, *Programme officiel du Parti québécois*, Montréal, Parti québécois, 1969, p. 6.

de réformes sociales, économiques et techniques qui accompagnent la Révolution tranquille au Québec. Cependant, on peut se demander si le progressisme du PQ s'étend à la vision du rôle des femmes dans la société, qui pour plusieurs membres du parti, semble rester très traditionnelle. La coalition des divers partis (RN, MSA et RIN) avec des mentalités quelque peu différentes, mais un idéal commun (l'indépendance du Québec) est assurément à l'origine des tensions entre progressisme et traditionalisme au sein du parti⁵⁰.

Le féminisme est aussi un mouvement qui connaît un deuxième souffle et se développe parallèlement au nationalisme dans les années 1960 et 1970 au Québec, suivant, en cela, un élan qui traverse l'Occident. Ce mouvement politique prend tranquillement de l'ampleur dans la société québécoise. Effectivement, cette période voit la naissance de plusieurs associations féministes qui revendiquent des changements dans la société pour la rendre plus égalitaire. Parmi elles se trouvent de grandes organisations fédératives, comme la Fédération des femmes du Québec (FFQ) fondée en 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) fondée en 1966, mais aussi des regroupements plus ciblés et radicaux comme le Front de libération des femmes du Québec (FLFQ), fondé 1969. Ces associations utilisent les différents médias de l'époque, comme les journaux et la télévision, pour faire valoir leurs idées et revendications⁵¹. D'allégeance plus radicales, les membres du FLFQ organisent également de nombreuses actions-chocs comme des manifestations proavortement ou encore l'occupation de tavernes pour protester contre le fait qu'elles n'ont pas le droit d'y

⁵⁰ Éric Bédard, « René Lévesque et l'alliance avec les " bleus " », dans Alexandre Stefanescu, dir., *René Lévesque : Mythes et réalités*, Montréal, VLB, 2008, p. 147-159

⁵¹ Violette Brodeur, Suzanne G. Chartrand, Louise Corriveau et Béatrice Valay, « Le mouvement des femmes au Québec », *CFP*, 1982, p. 25-27.

mettre les pieds⁵². Leurs actions ne passent pas inaperçues et les gouvernements ressentent une certaine pression à écouter la parole des femmes.

Puisque les groupes de pression féministes sont de plus en plus audibles dans la société québécoise des années 1970 et que depuis 1940, les femmes sont devenues des citoyennes électrices que l'on cherche à courtiser, les partis politiques ont avantage à prendre en considération la réalité des femmes et l'inégalité dont elles sont victimes. Le Parti québécois n'échappe pas à cette réalité. Il doit composer avec une société dans laquelle les préoccupations nationalistes, mais aussi féministes deviennent des priorités pour des segments croissants de la population. On peut alors se demander quelles sont les idées émanant du féministe que le PQ serait prêt intégrer à son programme électoral ou encore si elles sont une priorité pour ce dernier.

Après une consultation préliminaire d'études et de documents d'époque, nous postulons que le Parti québécois ne semble pas considérer la condition féminine comme une priorité pour lui dans les premières années de son histoire. Ses priorités touchent principalement l'indépendance politique, l'amélioration de la démocratie et la protection de la culture québécoise⁵³. Il n'est nullement fait mention de l'expression « condition féminine » dans son programme de 1969. De plus, dans ce même programme, le parti ne considère les femmes que dans le cadre familial. Il propose une allocation pour les mères célibataires et une « compensation des charges afférentes à la femme mariée⁵⁴ ». La seule exception se trouve dans la section *accès à l'enseignement universitaire* dans laquelle le parti suggère une égale accessibilité à tous les niveaux d'enseignements pour tous⁵⁵. Voilà

⁵² Lanthier, *op. cit.*, p. 66-67.

⁵³ Godin, *op. cit.*, p. 248.

⁵⁴ Parti québécois, *op. cit.*, p. 53 et 57.

⁵⁵ Parti québécois, *op. cit.*, p. 13.

les seuls éléments, dans son programme de 80 pages, qui touchent la réalité des femmes. Cependant, tout semble indiquer que l'élection de députées dès 1976, comme Lise Payette qui fait l'objet d'une étude approfondie dans le chapitre 2, et la nomination de femmes à des postes ministériels, comme Lise Payette, Louise Harel et Pauline Marois dont les trajectoires sont analysées dans les chapitres 2 à 4, amènent le parti à s'intéresser davantage à la condition féminine et aux thèmes traditionnellement associés à la sphère féminine (famille, santé, petite enfance). Par exemple, son programme de 1978 propose de déclarer l'égalité entre les hommes et les femmes⁵⁶. Ainsi, la présence de femmes au sein du parti est vraisemblablement l'une des principales raisons qui poussent celui-ci à tendre la main aux revendications féministes et c'est cette influence particulière que nous souhaitons mieux documenter et comprendre dans ce mémoire. Sans l'action des députées et des militantes, il n'y aurait probablement pas eu de réformes sur la condition féminine au Québec sous le gouvernement Lévesque. Ces premières mesures, nous le verrons, seront suivies de législations tout aussi importantes dans la quête pour l'égalité homme-femme sous les gouvernements péquistes de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard

Méthodologie

Cadre temporel et concepts d'analyse

La période étudiée dans le cadre de ce projet de mémoire s'étend de 1973 jusqu'à 1998. Le choix de l'année 1973 s'explique par l'absence quasi totale d'actions faites en matière de condition féminine dans les premières années d'activité du parti. C'est effectivement à partir du congrès national de 1973 qu'on voit la mention de certaines idées

⁵⁶ Parti québécois, Programme officiel du Parti québécois, Montréal, Parti québécois, 1978, p. 28.

progressistes en matière de condition féminine. Cette date correspond également à la création du Conseil du statut de la femme. La période étudiée s'étendra jusqu'à l'année 1998 qui marque la fin d'un mandat de 4 ans pour le gouvernement péquiste de Jacques Parizeau et l'avènement de Lucien Bouchard qui prend le relais après la démission de Parizeau en 1996. C'est vers la fin de ce mandat que Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, ainsi que ministre de la Famille et de l'Enfance, met en place une nouvelle politique familiale qui crée ce que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de centres de la petite enfance (CPE). Cette période nous permet de nous centrer sur les valeurs et modes de pensées à l'origine du Parti québécois, ainsi que de déterminer l'évolution des priorités d'un parti progressiste dans une société qui voit la montée de mouvements nationaliste et féministe.

Le premier concept au centre de ce mémoire est le nationalisme. Il s'agit d'un phénomène social universel que l'on retrouve un peu partout sur la planète. Selon le politicologue Louis Balthazar⁵⁷, il s'agit d'un rassembleur très puissant qui permet d'unir un peuple⁵⁸. Le nationalisme peut prendre différentes formes et s'articuler de façons différentes selon l'endroit et l'époque où il s'éveille. Il est donc difficile d'en donner une définition exacte. Pour sa part, Balthazar définit le nationalisme comme « un mouvement qui consiste à accorder une priorité à l'appartenance nationale et à lutter pour une meilleure reconnaissance de la nation à laquelle on appartient⁵⁹ ». Cette définition lui permet d'étudier l'évolution du phénomène nationaliste au Québec et de le rattacher aux

⁵⁷ Professeur émérite au département de science politique de l'Université Laval et politicologue québécois. Il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur les relations canado-américaines, sur la politique étrangère des États-Unis et sur le nationalisme au Québec.

⁵⁸ Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Longueuil, VLB éditeur, 2013, p.17

⁵⁹ *Ibid.*, p. 22.

différents courants internationaux. Sa définition a donc un caractère universel qui permet de rattacher le concept à une variété de manifestations du mouvement nationaliste. Il n'existe effectivement pas qu'une forme de nationalisme, mais plusieurs modèles⁶⁰. Certains modèles sont plus extrémistes, comme le modèle indépendantiste dont les adhérents souhaitent ultimement la séparation de la nation d'avec l'État auquel il appartient⁶¹. D'autres sont plus modérés comme le modèle traditionnel qui prône l'attachement aux us et coutumes issus de la tradition⁶². C'est un élément à garder en tête lorsqu'on cherche à définir le concept de nationalisme.

Le second concept au centre de ce mémoire est le féminisme. Bien qu'il y ait, là encore, plusieurs définitions qui correspondent à autant de sensibilités inscrites dans cette mouvance, on peut dire, d'une manière générale, qu'il s'agit d'un mouvement social qui prône une égalité des droits entre les hommes et les femmes, celles-ci n'ayant historiquement pas acquis les mêmes privilèges que leurs homologues masculins⁶³. Louise Toupin, politicologue spécialiste des études féministes, pousse la définition un peu plus loin en y ajoutant la notion de révolte contre la position subordonnée des femmes. Elle définit donc le féminisme comme «une prise de conscience d'abord individuelle, puis [...] collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes y occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit aussi d'une lutte pour changer ces rapports et cette

⁶⁰ *Ibid.*, p. 21-22.

⁶¹ Balthazar, *op. cit.*, p. 36-37.

⁶² *Ibid.*, p. 32.

⁶³ Diane Lamoureux, *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois 1970*, Montréal, Remue-ménage, 1986, p. 9.

situation⁶⁴ ». Bien que les féministes aient un objectif commun, soit l'amélioration de la condition des femmes, elles ne s'entendent pas sur les causes de la subordination de ces dernières ni sur la manière d'y remédier. Cela donne naissance à différents courants de pensée féministes. D'une manière très schématique, on peut les départager ainsi : le féminisme égalitaire qui prône la mise en place de réformes sociales pour l'égalité des droits, le féminisme radical qui souhaite l'abolition du patriarcat et le féminisme marxiste dont la lutte est liée à celle des travailleurs⁶⁵.

Il est à noter que l'approche biographique est utilisée dans le cadre de ce mémoire de maîtrise. Cette méthode est avantageuse, car elle nous permet d'explorer les liens entre le PQ et l'idéologie féministe à travers les actions d'élues et ministres qui se sont battues pour la condition des femmes au Québec. Par conséquent, il va sans dire que l'usage du témoignage fera partie intégrante des chapitres 2 à 4 qui exploreront les trajectoires individuelles de Payette, Harel et Marois. L'histoire orale permet d'ailleurs de pallier l'absence de certaines sources écrites⁶⁶. De plus, le processus d'accès aux contenants scellés des archives nationales est souvent long et ardu, car il est nécessaire d'avoir une autorisation préalable pour y accéder. Également, certaines données écrites sont insuffisantes pour cerner certains aspects de l'histoire politique. Comme le mentionne la spécialiste de l'histoire orale Florence Descamps, « la nécessité de cerner les relations

⁶⁴ Louise Toupin, « Les courants de pensée féministe », dans le centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), dir., *Qu'est-ce que le féminisme?* Montréal, Relais-femme, 1997, p. 7.

⁶⁵ Toupin, *op. cit.*, p. 5-7.

⁶⁶ Florence Descamps, *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens témoignages oraux*, Paris, Éditions Boréal, 2006, p. 135.

personnelles, de retracer des parcours dans des études prospographiques⁶⁷, de s'interroger sur la question centrale de l'engagement en politique, autant d'interrogations au cœur du questionnement en histoire politique que le recours aux archives orales vient incontestablement enrichir⁶⁸ ». Autrement dit, les entrevues menées auprès de ces politiciennes, ainsi que les autobiographies, nous permettront d'avoir accès à des informations qu'il nous aurait été impossible de trouver dans les archives officielles du parti ou du gouvernement. Par la voie du témoignage, nous pouvons donc accéder aux expériences vécues par ces élues, en plus d'avoir accès à la perception qu'elles ont de leur travail en tant qu'anciennes ministres. En revanche, ce type d'information est à prendre avec une précaution méthodologique, puisque les perceptions sont parfois trompeuses. De plus, il est facile de tomber dans l'autoglorification lorsque l'on écrit son autobiographie.

Il est également à noter que les journaux seront beaucoup utilisés dans les chapitres biographiques portant sur Payette, Harel et Marois. En effet, ces journaux nous permettent de croiser l'information des témoignages avec celle rapportée par les médias. Par conséquent, il nous est possible de corroborer et compléter les informations issues de l'histoire orale avec des journaux datant de l'époque des faits. Les principaux journaux utilisés seront *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Droit*, *Le Soleil* et *La Tribune*. Il s'agit alors des principaux journaux ayant une portée à l'échelle de la province et suivant de près l'actualité politique.

⁶⁷ Étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d'un groupe d'acteurs historiques en se fondant sur l'observation systématique de leurs vies et de leurs parcours (Pierre-Marie Delpu, « La prospographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, vol. 1, n° 18 (2015), p. 265.

⁶⁸ Descamps, *op. cit.*, p. 135.

Présentation critique du corpus de sources

Les sources historiques relatives au Parti québécois et ses années de gouvernance sont nombreuses, mais seulement un certain nombre d'entre elles sont utiles dans le cadre de ce projet de mémoire. Les principales sources qui seront utilisées dans cette étude sont des archives provenant de l'Assemblée nationale du Québec comme des projets de loi, des articles de lois, des débats en chambre et des entrevues faites avec des députées. Certaines sont accessibles à partir du site de la Société du patrimoine politique du Québec, comme les programmes électoraux du parti.

Tout d'abord, pour ce qui est des projets de loi, articles de lois et des débats en chambre, il est possible d'y accéder directement sur le site de l'Assemblée nationale. Cela a représenté un avantage certain au cours de mes recherches qui ont été menées en période de pandémie mondiale. Pour leur part, les débats en chambre, articles de lois et projets de loi ont une grande valeur dans le cadre de ce mémoire, puisqu'ils permettent d'interpréter l'argumentaire du parti et de son aile parlementaire pour la condition féminine à partir des différents articles qui composent la loi. Ils permettent également d'examiner le rôle qu'ont joué les élus, hommes et femmes, dans la mise en place de réformes touchant ou non la vie de ces dernières.

Ensuite, puisque le développement des technologies de l'information et de la communication s'est beaucoup amélioré dans les dernières décennies, il existe de nombreuses sources audio et vidéo qui nous ont aidées à éclairer notre problématique. Parmi celles-ci, on retrouve des interviews avec des députées. La série télévisée *Mémoires de députés*, désormais accessible en ligne, est, par exemple, une mine d'informations pour collecter des données sur l'expérience de ces derniers au sein du parti. Cette émission,

diffusée sur le site de l'Assemblée nationale, est composée d'entrevues faites, entre autres, avec des députées comme Jocelyne Ouellette (2013), Lise Payette (2010) et Louise Cuerrier (2009). Elles sont riches en informations, car elles permettent d'en savoir davantage sur l'expérience que ces élues péquistes ont eue au sein du Parti québécois en tant que femmes. Cependant, on doit utiliser ce type d'histoire orale avec un œil critique. D'une part, le récit des personnes interviewées est évidemment teinté de subjectivité⁶⁹. D'autre part, les entrevues ont été menées environ 35 ans après le premier mandat de ces politiciennes au sein du parti (1976-1998) et nous savons bien que la mémoire est une faculté imparfaite. Dans un autre ordre d'idées, il est important de garder en tête que ces entrevues n'ont pas été menées spécifiquement pour les fins de ce mémoire en fonction de la problématique précise que j'ai formulée. Par conséquent, l'information que nous pouvons en tirer n'est pas forcément orientée vers notre projet de recherche et doit être interprétée avec prudence.

Pour pallier ce problème, nous avons nous-même mené des entrevues semi-dirigées avec Louise Harel, Danielle Cordeau, Pauline Marois et Louise Picard Thiboutôt. Le choix de ces militantes et politiciennes s'explique notamment par leur implication, dès la première heure (à l'exception de Pauline Marois), dans la militance du Parti québécois, autant pour faire valoir la souveraineté du Québec que la condition féminine. De plus, à l'exception de Marois, ces femmes ont été particulièrement impliquées dans le fonctionnement du premier comité de condition féminine du parti. Il est également important de souligner que Marois et Harel sont des figures politiques dont les actions seront décortiquées dans les prochains chapitres. Il nous semblait donc opportun de

⁶⁹ Descamps, *op. cit.*, p. 54.

recueillir leur vision concernant l'intérêt que portait leur parti à la condition féminine. Cependant, il nous faut mentionner que les entrevues ont été menées avant le changement de direction qu'a pris notre mémoire de maîtrise. L'idée de départ avait pour but de mettre en lumière la globalité des liens entre le PQ et les idées féministes, sans toutefois se concentrer spécifiquement sur l'action des ministres en matière de condition féminine. Par conséquent, les questionnaires, que vous trouverez en annexe, ne sont pas forcément orientés pour satisfaire pleinement l'objet d'étude de ce mémoire.

Une série de questions incontournables a été posée aux interviewées. Des notes manuscrites ont également été prises par l'intervieweuse, tout au long de l'entretien. Selon les spécialistes du domaine, la prise de notes pendant l'entretien « peut être gage, aux yeux de l'interviewé, du sérieux de l'intervieweur [...]. [De plus], la prise de notes vient aider l'intervieweur dans son travail de conduite de l'entretien (allusions à éclaircir, précisions à demander, etc.) et lui permet de retenir tout ce qui marque le déroulement de l'[entrevue] (silences, embarras, émotion, etc.)⁷⁰ ». Cependant, considérant que cette méthode, employée seule, présente certaines limites, nos entretiens ont bien sûr été enregistrés à l'audio. Effectivement, lors d'une prise de notes manuscrites, il arrive que des raccourcis soient pris, occasionnant parfois des oublis importants. L'enregistrement audio permet de s'assurer qu'aucune information n'est oubliée en plus de permettre à l'intervieweur de se concentrer davantage sur le récit du témoin, puisque l'on n'a pas à tout noter. De plus, les enregistreurs modernes sont souvent intégrés aux appareils électroniques et par conséquent, ils sont moins visibles. L'entretien semble alors plus informel pour le témoin

⁷⁰ Descamps, *op. cit.*, p. 48.

et la conversation tend à couler plus aisément⁷¹. Comme le souligne la spécialiste française d'histoire orale, Florence Descamps, ce dernier peut donc « se laisser aller à ces souvenirs, suivre son propre rythme, démarrer un récit, s'emballer même, sans craindre de semer un intervieweur arrimé à ses notes⁷² ». Les entretiens ont duré entre 45 minutes et une heure chaque. Ces derniers ont été menés à distance, par Zoom ou par téléphone, puisque nous étions alors en période de pandémie mondiale et qu'il fallait réduire les contacts physiques entre les individus.

Ensuite, nous avons consulté les programmes électoraux de 1968 à 1998 du parti, qui sont disponibles sur le site de la Société du patrimoine politique du Québec. Les programmes constituent des documents généralement fiables dont l'analyse permet de déterminer l'évolution des priorités du parti, notamment en matière de condition féminine. Il y a cependant une marge entre la théorie et la pratique, puisque les partis, surtout lorsqu'ils ont pris le pouvoir, ne suivent pas toujours fidèlement les clauses de leurs programmes respectifs. C'est pourquoi il est important de comparer les promesses inscrites dans les programmes électoraux avec les projets de loi qui sont réellement proposés à l'Assemblée nationale par le parti.

Enfin, les statistiques sur l'implication des militantes sont très pertinentes dans l'objectif d'établir la représentativité féminine du PQ. Toutefois, elles sont plus difficiles à trouver, excepté les données sur le nombre de femmes candidates aux élections, députées et ministres, qui sont accessibles sur le site de l'Assemblée nationale et le site d'Élections Québec. Pour ce qui concerne le pourcentage de femmes militantes ou présidentes de

⁷¹ Descamps, *op. cit.*, p. 48.

⁷² *Ibid.*, p. 48-49.

comités au sein du parti, j'ai pu obtenir certaines données grâce aux fonds d'archives du Parti québécois et au fonds d'archives Martine Tremblay qui ont été versés à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), dans ses succursales du Vieux-Montréal et de Québec.

CHAPITRE 1 : LES DÉBUTS DU PARTI QUÉBÉCOIS SUR LA SCÈNE POLITIQUE QUÉBÉCOISE ET LE RAPPORT DE SES MEMBRES AVEC LES FEMMES

Le présent chapitre aura pour but de présenter les débuts du Parti québécois sur la scène politique. Pour bien comprendre les intentions et les priorités de ce parti, il faut replacer sa création dans le contexte social de l'époque. Le Québec est alors en pleine Révolution tranquille et les mouvements féministes et nationalistes sont en pleine effervescence. C'est dans ce contexte que des partis indépendantistes de tout horizon vont s'unir pour l'indépendance du Québec. Cet enjeu, important pour plusieurs Québécois, sera le fer de lance du PQ, créé et dirigé par René Lévesque, figure politique aujourd'hui bien connue. Ses idées politiques, parfois influencées par le courant de pensée traditionaliste, auront un impact sur le rapport de la formation politique avec les différents groupes de pression féministes de l'époque. De plus, il semble important d'accorder un moment de réflexion sur le rapport que le chef, René Lévesque, entretenait avec les femmes de son entourage, puisque ces relations peuvent éclairer au moins partiellement l'ambiguïté des positionnements de ce dernier à l'endroit de la condition féminine au Québec.

La figure centrale de René Lévesque et l'émergence du Parti québécois

Celui qui deviendra la figure emblématique du Parti québécois, René Lévesque, est d'abord connu comme journaliste et animateur de radio. Il est engagé par Radio-Canada en 1946 pour animer, jusqu'en 1951, le programme quotidien *La Voix du Canada*. En 1951, il « devient correspondant de guerre en Corée pour le Service international. À son retour, il est promu chef de service des reportages radiotélévisés à Radio-Canada. Il anime des émissions de radio et de télévision et devient une personnalité publique très en

vue¹ ». Cependant, en 1960, il quitte Radio-Canada pour rejoindre les rangs du Parti libéral du Québec (PLQ). C'est le début de sa carrière politique². Antiduplessiste reconnu, il se laisse séduire par le programme du parti rédigé par Georges-Émile Lapalme à la demande du chef du parti, Jean Lesage. Ce dernier promet épuration et réformes, soit tout le contraire du conservatisme unioniste: mettre fin au favoritisme et à la corruption politique ; modernisation de l'appareil administratif ; mise en place de programmes sociaux tels que la gratuité scolaire et l'assurance-hospitalisation ; réforme des institutions³. Lévesque œuvrera au sein du PLQ pendant six ans, soit jusqu'en 1967, année de la naissance du Mouvement Souveraineté Association (MSA). Durant son passage au sein du PLQ, il fut à la tête de trois différents ministères : les Travaux publics de 1960 à 1961, les Ressources hydrauliques (devenu Richesses naturelles en 1961) de 1960 à 1966 et le ministère de la Famille et du Bien-être social de 1965 à 1966⁴. Figure de proue de la Révolution tranquille, il a contribué à lutter contre la corruption dans la fonction publique⁵, en plus d'être à l'origine d'une réforme importante, soit la nationalisation de l'hydroélectricité en 1963⁶.

Lévesque est souvent décrit comme ayant un tempérament fougueux et une tendance à faire cavalier seul, entraînant ainsi quelques tensions avec son chef de parti, Jean Lesage. À l'aube de l'élection générale du 5 juin 1966, Lévesque, qui voit venir la

¹ Radio-Canada, « René Lévesque, le journaliste », *Radio-Canada Archives*, 22 février 2022, <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/1863278/rene-levesque-le-journaliste>

² *Ibid.*

³ Pierre Godin, *René Lévesque. Un homme et son rêve*, Montréal, Boréal, 2007p. 97-99.

⁴ Assemblée nationale du Québec (juin 2016), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 15 novembre 2020, <http://www.assnat.qc.ca/fr/>

⁵ Godin, *op. cit.*, p. 115-116.

⁶ Radio Canada, « Le grand projet de nationalisation de l'électricité de 1962 », *Radio-Canada Archives*, 30 août 2017, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1052687/nationalisation-electricite-quebec-revolution-tranquille-archives>

défaite, considère son chef comme « chicanier, dépourvu d'une plate-forme électorale convaincante et [incapable] de retenir les jeunes Québécois qui ont déserté le Parti libéral pour flirter avec les idées indépendantistes qui ont le vent dans les voiles⁷ ». C'est le début de la fin de sa collaboration avec le PLQ. Il officialise sa démission en tant que député libéral le 14 octobre 1967. À peine un mois plus tard, le 19 novembre 1967, il fonde le Mouvement Souveraineté Association (MSA), parti politique indépendantiste dont la durée de vie doit se faire courte. Effectivement, il envisage, sur le long terme, de rallier les organisations politiques indépendantistes sous un même parti⁸. Comme de fait, le 3 juin 1968 marque les premières discussions entre le RIN, le RN et le MSA dans le but de former une coalition. Les négociations sont difficiles, surtout entre le RIN et le MSA, dont les chefs ne s'entendent pas sur les modalités d'un Québec indépendant, notamment sur la question concernant l'alliance économique avec le reste du Canada. C'est donc le 11 octobre 1968 que naît le Parti québécois, coalition entre le RN et le MSA, le RIN ayant été écarté⁹. Lors du congrès du 14 octobre, René Lévesque est élu chef de parti¹⁰. Quelques jours plus tard, le 26 octobre de la même année, le RIN est dissout et Pierre Bourgault, chef de l'ancien parti, enjoint ces membres à rejoindre les rangs du PQ. La plupart des 14 000 membres le feront¹¹.

⁷ Godin, *op. cit.*, p. 201

⁸ *Ibid.*, p. 229 et 235.

⁹ *Ibid.*, p. 244 et 248.

¹⁰ André D'Allemagne, *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantiste québécois*, Montréal, Éditions l'étincelle, 1974, p. 132.

¹¹ Lionel Bellavance, *Les partis indépendantistes québécois de 1960-1973*, Montréal, Les anciens Canadiens, 1973, p. 33.

Les premières années du Parti québécois

De sa création, en 1968, jusqu'à son arrivée au pouvoir en 1976, le Parti québécois fait figure d'opposition à l'Assemblée nationale. En 1970, lors des premières élections du Parti, il réussit à faire élire sept députés, soit : Camille Laurin (comté de Bourget), Guy Joron (comté de Gouin), Marcel Léger (comté de La Fontaine), Robert Burns (comté de Maisonneuve), Lucien Lessard (comté de Saguenay), Charles-Henri Tremblay (comté de Sainte-Marie) et Claude Charron (comté de Saint-Jacques)¹². On le constate, il ne s'agit que d'élus masculins. Cela n'est cependant guère surprenant si l'on considère qu'il n'y avait que neuf candidates féminines aux élections de 1970. Trois de ces candidates se présentaient comme péquistes, mais aucune n'a été élue. Jacqueline Dugas, infirmière¹³, arrive en deuxième position avec seulement 2783 votes dans sa circonscription : Notre-Dame-de-Grâce¹⁴. Rose Dubeau-Lacaille, ménagère¹⁵, se présente dans la circonscription de Sainte-Anne où elle arrive en troisième position avec 3809 voix¹⁶. Enfin, Michèle Jodoin-Keaton, géographe-urbaniste¹⁷, arrive en troisième position dans la circonscription de Saint-Louis avec 4595 votes¹⁸. Lors de cette élection, la seule des neuf candidates qui remporte les élections dans son comté est Marie-Claire Kirkland-Casgrain, maintenant bien connue pour la mise en place de la *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée* en 1964. Rappelons-le, cette loi avait permis une avancée considérable en matière de

¹² Président général des élections, *Élections 1970. Résultats officiels. Élections générales 29 avril 1970. Élections partielles 28^e législature*, Québec, Le président, 1970, p. 8-10.

¹³ Parti québécois, « Les candidats du Parti québécois », *Le Journal Le Parti Québécois*, avril 1970, p. 28.

¹⁴ Gouvernement du Québec, *Élections 1970 : résultats officiels, élections générales 29 avril 1970, élections partielles 28^e législature. Rapport du président général des élections 1970*, Éditeur officiel du Québec, 1971, p. 17.

¹⁵ Parti québécois (2020), *Parti québécois* [site Web], consulté le 28 mai 2022, [Le Parti Québécois \(pq.org\)](http://LePartiQuebecois.pq.org)

¹⁶ Gouvernement du Québec, *op. cit.*, p. 18.

¹⁷ Parti québécois, *op. cit.*

¹⁸ Gouvernement du Québec, *op. cit.*, p. 18.

condition féminine puisqu'elle permettait désormais aux femmes mariées, entre autres choses, d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari, de disposer de ses propres biens et d'intenter un procès¹⁹.

Jusqu'aux élections de 1973, on ne remarque qu'un faible intérêt du Parti québécois en matière de condition féminine. En effet, lors des congrès nationaux de 1969 et de 1971, aucun atelier sur la condition féminine, permettant de discuter des enjeux qui touchent les femmes, n'est organisé. De plus, aucune des résolutions prises par le parti lors de ses congrès ne touche la condition des femmes. Ces congrès, organisés environ aux trois ans, permettent, en effet, de définir les principales orientations de la formation politique. Cependant, il nous faut tout de même mentionner que certains membres du Parti québécois ont soutenu des initiatives ayant pour but de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. C'est le cas du député Robert Burns, par exemple, qui a soutenu en chambre d'assemblée, la modification de la *Loi des jurés*, permettant désormais aux femmes de siéger comme juré lors d'un procès. Il est très clair concernant sa position : « M. le Président, je ne serai sûrement pas celui qui se montrera en désaccord sur un projet de loi qui veut, je pèse bien mes mots, avoir comme principe l'égalisation des deux sexes vis-à-vis de l'application de la loi, en particulier, pour ce qui est de participer au devoir de jurés²⁰ ».

C'est lors du congrès national de 1973 qu'on remarque un intérêt plus marqué pour la condition féminine. Il est à noter que ce quatrième congrès du PQ coïncide avec la

¹⁹ Québec (province), *Loi sur la capacité juridique de la femme mariée*, (1964, chapitre 68).

²⁰ Assemblée nationale du Québec, *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 29^e législature. Étude du projet de loi no 34 — Loi modifiant la Loi des Jurés*, 18 juillet 1974, p. 2472-2477.

création du Conseil du statut de la femme (CSF), la même année. Cet organisme gouvernemental a pour but de « [s]’occuper de tout ce qui touche l’égalité et le respect des droits et du statut de la femme. Plus spécifiquement, il a comme mission d’informer le premier ministre de la situation de la femme et de faire ses recommandations²¹ ». La création d’un tel organisme est soutenue par la quasi-totalité des partis, notamment par le PQ lors des débats sur le projet de loi²². Cependant, la principale critique de Camille Laurin, alors député au sein du PQ, concernant le projet de loi, est que ce dernier n’offre pas de réel pouvoir décisionnel au conseil en matière de condition féminine²³. Cette affirmation de Laurin permet de confirmer l’existence d’un certain intérêt chez quelques membres du Parti québécois envers la cause des femmes. Reste à savoir si cet intérêt est réel ou purement politique. D’ailleurs, dans son mémoire de maîtrise, Vicky Constantineau propose l’hypothèse suivante :

L’unanimité de la chambre [concernant la nécessité d’un tel organisme gouvernemental] indique que la société québécoise a évolué assez rapidement depuis la Révolution tranquille, relativement à l’enjeu des rapports de genre, et que cela se traduit par une sorte d’acceptation générale vis-à-vis la nécessité d’intervenir auprès de la situation des femmes, surtout dans un contexte où la Commission Bird avait révélé de nombreuses inégalités entre les sexes. Aussi, peut-être les partis se sentent-ils obligés de prendre de telles positions pour ne pas s’aliéner, désormais, l’électorat féminin²⁴.

Par conséquent, il serait logique de croire que la création du CSF a un lien direct avec l’intérêt porté à la condition féminine lors du congrès national de 1973. Cependant, au

²¹ Conseil du statut de la femme, *Rapport annuel 1973-1974*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, p. 6.

²² Vicky Constantineau, « Le conseil du statut de la femme : un intermédiaire entre le mouvement féministe québécois et l’appareil gouvernemental (1973-1995) », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2020, p.31-32.

²³ Journal des débats, *Étude détaillée du projet de loi n° 63 - Loi du Conseil du statut de la femme*, 29^e législature, 4^e session, jeudi 5 juillet 1973, vol. 13, n° 54 [En ligne], consulté le 4 avril 2020, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/ceacc-avant-1984-29-4/journal-debats/CEACC-730705.html>

²⁴ Constantineau, *op. cit.*, p. 33.

contraire de ce que l'on pourrait penser, cet intérêt provient surtout des instances de base du PQ plutôt que de l'état-major. On parle alors des conseils exécutifs locaux et régionaux et non pas des députés élus. De nombreuses propositions sont faites, en effet, lors du congrès par les différentes régions, notamment par l'Estrie, Québec-Nord, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Montréal-Nord et l'Outaouais.

Dans un premier temps, l'Estrie propose de libéraliser l'accès au divorce et tout particulièrement celui basé sur le consentement mutuel²⁵. En effet, au jour du 23 février 1973, à l'ouverture du congrès, il est quasiment impossible pour un couple de divorcer. Selon la loi fédérale sur le divorce, adoptée en 1968, il n'est possible de divorcer pour une femme que dans certains cas où il y aurait violation des « lois conjugales ». Par conséquent, comme mentionné par l'avocate Lucie Lamarche dans l'émission *L'autre moitié du monde : le divorce*²⁶, selon les conditions de ladite loi fédérale, les femmes ne peuvent demander le divorce que si leur mari est adultère, s'il a abandonné le foyer familial ou s'il a de profonds problèmes d'alcoolisme. Il s'agit donc d'un divorce d'accusation dans lequel les femmes doivent prouver que leur époux ne prend pas ses responsabilités familiales au sérieux. Par conséquent, c'est un processus de séparation très pénible²⁷. Le conseil régional de l'Estrie, conjointement avec celui de Québec-Nord, insiste également sur la fin de la discrimination en emploi. Effectivement, les

²⁵ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, BANQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 8.

²⁶ *L'autre moitié du monde* est une série d'émissions diffusées par le Conseil du statut de la femme traitant de sujets variés touchant spécifiquement les femmes. L'épisode 5, traitant du divorce, est animé par Hélène Tanghe. Ses invitées sont Me Lucie Lamarche (Collectif d'information et d'animation juridique) et Nicole Poirier (Carrefour des associations de familles monoparentales).

²⁷ *L'autre moitié du monde 5 : Le divorce*, 1981, enregistrement vidéo, Conseil du statut de la femme, 1981, 435 Mo d'enregistrement vidéo numérique : 28:37.

représentants des deux régions revendiquent un accès égal aux différents corps de métier, même ceux traditionnellement associés à un genre ou à un autre, afin de permettre à tous, hommes et femmes, de développer son plein potentiel selon ses aptitudes personnelles²⁸. Cette demande fait à la suite des nombreuses difficultés que les femmes rencontrent encore sur le marché du travail. Effectivement, vers la fin des années 1970 et début des années 1980, on remarque qu'une majorité de femmes sur le marché de l'emploi exerce encore des emplois traditionnellement féminins tels qu'infirmières, secrétaires, vendeuses, caissières, enseignantes, etc. « En 1981, le taux de féminité de la profession infirmière est de 91,1%, celui de secrétaire et de sténographe de 98,4%. La ségrégation sexuelle demeure donc importante²⁹ ». L'accès aux métiers traditionnellement masculins, tels qu'ingénieur, médecin, policier ou avocat est plus difficile pour les femmes qui sont souvent discriminées à cause de leur sexe. Cependant, l'accès à ces métiers n'est pas impossible pour les femmes. Nicole Juteau, première femme policière en 1975, en est la preuve vivante. Cependant, les attitudes sexistes et discriminatoires persistent au sein de ces milieux. En effet, quand elle s'est inscrite en technique policière au cégep d'Ahuntsic, la chargée de cours a tenté de la faire changer d'orientation. Quand cette dernière a vu que cela ne fonctionnait pas, le conseil d'administration lui a fait signer une décharge stipulant qu'elle ne pourrait poursuivre l'établissement parce qu'il n'y avait aucun débouché pour les femmes dans ce domaine³⁰. L'habillement a d'ailleurs été un immense problème pour elle, puisque les uniformes n'étaient pas conçus pour des femmes. D'ailleurs, dans sa

²⁸ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 9.

²⁹ Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Éditions Le Jour, 1992, p. 92.

³⁰ *Ibid.*, p. 511.

biographie parue en 2022, elle mentionne qu'elle a dû porter des souliers de religieuse à talon pendant deux ans, avant de se voir offrir de vrais souliers de travail³¹.

Dans un deuxième temps, la région de Québec-Nord demande à ce que la loi sur l'avortement soit modifiée dans le but d'en favoriser l'accès aux femmes qui souhaiteraient mettre fin à une grossesse. Effectivement, bien que la contraception soit autorisée depuis 1969, l'avortement demeure sanctionné par le code criminel³². Considérant que l'interdiction de l'avortement est une loi fédérale, on peut se demander pourquoi le PQ prend position sur des enjeux sur lesquels il n'a, en théorie, aucun pouvoir. Cela s'explique par le caractère souverainiste du Parti québécois. Comme ce dernier envisage un Québec sans le reste du Canada, il se positionne également sur des enjeux appartenant au champ de compétence du fédéral, tel que l'avortement. Ce sont donc des promesses que le PQ entend tenir si le Québec devient indépendant. Par exemple, dans son programme électoral de 1978, le PQ promet de retirer l'avortement du Code criminel :

- K) Reconnaître [...] l'avortement comme mesure d'exception légitimée par le droit à la santé et à la qualité humaine de la vie pour tous ainsi que par le droit de la femme à décider de ses maternités et à se les voir faciliter par la société et par l'État ;
- I) retirer du Code criminel tout acte médical posé dans le domaine de l'avortement.

La libéralisation de l'accès à l'avortement et la fin de la discrimination en emploi ne sont que deux des nombreuses résolutions proposées par la région de Québec-Nord lors du congrès du Parti québécois de 1973. En effet, cette dernière offre de mettre en place

³¹ Frédérique Giguère, « La carrière rocambolesque de la première femme policière au Québec », *Le Journal de Montréal*, 5 octobre 2022, [La carrière rocambolesque de la première femme policière au Québec | JDM \(journaldemontreal.com\)](https://www.journaldemontreal.com)

³² Conseil du statut de la femme (CSF), *Le droit à l'avortement : 25 ans de reconnaissance officielle*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 8.

une section concernant le *statut de la femme* dans la catégorie de discussion *famille et sécurité sociale*. Cela signifie que les enjeux concernant la condition féminine seraient regroupés dans une section unique, favorisant ainsi la discussion sur les problématiques concernant les femmes lors des congrès du PQ. Les revendications concernant les droits des femmes ne seraient donc plus disséminées dans toutes les autres catégories, ce qui obligerait, dans une certaine mesure, les membres du parti à s’attarder sur ces enjeux.

Parmi les autres propositions touchant les femmes formulées lors du congrès, on retrouve, entre autres, la reconnaissance de la valeur du travail ménager. On soumet l’idée qu’un salaire soit offert à celui des deux conjoints qui s’occupe d’entretenir le foyer. Dans la majorité des cas, cet ouvrage est effectué par l’épouse qui ne reçoit aucun salaire et qui est donc dépendante de celui de son époux. Le programme des Nations Unies pour le développement publie d’ailleurs des chiffres surprenant sur le travail gratuit des femmes lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur les femmes en 1995 à Beijing. Effectivement, selon leurs études, les femmes assument plus de la moitié de la charge totale de travail sur la planète.

De cette part de travail accomplie par les femmes, les deux tiers sont non rémunérés, alors qu’à l’inverse, les trois quarts de la charge totale de travail des hommes sont rémunérés. Bref, “la plus grande partie du travail des femmes demeure non rémunérée, non reconnue et sous-évaluée³³” et, de ce fait, invisible³⁴.

S’appuyant sur de telles statistiques, de nombreuses organisations féminines et féministes vont se pencher sur la question et demander aux gouvernements en place

³³ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Paris, Economica, 1995, deuxième de couverture.

³⁴ Camille Robert et Louise Toupin, *Travail invisible : portraits d’une lutte féministe inachevée*, Montréal, Éditions remue-ménage, 2018, p. 10.

d'accorder une rémunération pour le travail au foyer, principalement exercé par les femmes. Au Québec, c'est notamment le cas de l'AFEAS, une association féministe qui lutte pour la reconnaissance du travail invisible depuis ses débuts, soit depuis 1966³⁵.

Québec-Nord met également de l'avant l'importance d'instituer l'égalité des conjoints dans l'institution du mariage³⁶. Bien que la loi 16 mise en place quelques années auparavant par Marie-Claire Kirkland Casgrain ait mis fin à l'incapacité juridique des femmes mariées, aucune égalité de droit entre les hommes et les femmes au sein du mariage n'était encore déclarée en 1973. Il faut attendre la *Loi instituant un nouveau code civil* en 1981 pour que cette égalité des époux soit reconnue³⁷. Dans un autre ordre d'idées, Québec-Nord mentionne que l'une des priorités sociales du parti devrait être : « la création d'une commission d'enquête sur la famille pour étudier l'ensemble des problèmes familiaux, sensibiliser le public et animer les forces existantes³⁸ ». Cette région n'est pas la seule à considérer que des changements sont nécessaires. Effectivement, l'Outaouais mentionne l'importance de mettre en place une nouvelle politique familiale³⁹.

Dans un troisième temps, quatre régions (Montréal-Est, l'Outaouais, Québec-Nord et Montréal-Nord) proposent la mise en place de services de *planning familial* à travers le Québec qui seraient régis par le ministère des Affaires sociales. Ces services entraîneraient une libéralisation de la contraception, en plus d'éduquer la population sur la santé

³⁵ Robert et Toupin, *op. cit.*, p. 47.

³⁶ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 42.

³⁷ Conseil du statut de la femme (CSF), *La constante progression des femmes*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 8 et 10.

³⁸ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 43.

³⁹ *Ibid.*

sexuelle. Cela permettra d'ailleurs de diminuer le nombre d'avortements, donnant ainsi la liberté aux familles de choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent avoir. Dans le même ordre d'idées, on propose d'offrir des services de stérilisation aux hommes et aux femmes.

Dans un dernier temps, l'Estrie et Montréal-Ouest offrent de mettre en place un congé de maternité qui pourrait durer jusqu'à 6 mois. La jeune mère recevrait ainsi une prestation équivalente à un certain pourcentage de son salaire et serait assurée de pouvoir récupérer son emploi au retour⁴⁰. En effet, au moment du congrès de 1973, il n'y a encore aucun congé de maternité mis en place par le gouvernement du Québec pour les femmes enceintes sur le marché du travail⁴¹. Il arrivait d'ailleurs que des employeurs congédient leurs employées enceintes avant l'accouchement pour les remplacer par des salariés qu'ils n'auraient pas besoin de remplacer. Cette méthode est alors tout à fait légale puisqu'il faut attendre 1979 avant que la *Loi sur les normes du travail* reconnaisse le caractère illégal du congédiement d'une travailleuse enceinte⁴². De plus, pour favoriser le retour au travail des jeunes mères, l'Outaouais et la Mauricie proposent de mettre en place un système de garderies pour s'occuper du bien-être des enfants lorsque les parents sont au travail⁴³. Ce système de garderies est encore tout à fait inexistant dans le système public. Par

⁴⁰ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BANQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 45.

⁴¹ Denyse Baillargeon, « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique », *Lien social et Politiques*, n°36 (automne 1996), p. 27.

⁴² Service des communications du Conseil du statut de la femme, « Info CSF », *Bulletin d'information*, vol. 7, n° 3 (2003), p. 5.

⁴³ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BANQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 27, Dossier 856516 (Cahiers de résolutions), *Congrès national du Parti québécois*, 23-24-25 février 1973, p. 45.

conséquent, lors de leur retour au travail, les femmes doivent recourir à des voisines ou parents pour s'occuper de leurs enfants⁴⁴.

Nous pouvons constater que le travail des régions, concernant la condition féminine, porte ses fruits, car dès 1973, le programme du Parti québécois ajoute une nouvelle section intitulée *La famille et le statut de la femme*. Dans ce nouveau programme électoral, le PQ s'engage, entre autres, à rémunérer le conjoint effectuant le travail ménager, à déclarer le mariage comme institution égalitaire, à mettre en place une égalité de droit entre les hommes et les femmes, à mettre sur pied un réseau de garderies et services de garde, à octroyer un congé de maternité aux femmes enceintes, ainsi qu'à assurer aux femmes un accès sans discrimination aux différents métiers et professions, dans le respect du principe « à travail égal, salaire égal⁴⁵ ». Plusieurs de ces résolutions seront effectivement mises en place par le Parti québécois lors de son premier mandat, soit de 1976 à 1980. Effectivement, la *Loi sur le salaire minimum*, adoptée en 1978, institue un congé de maternité de dix-huit semaines⁴⁶. De plus, la *Loi sur les normes du travail* de 1979 reconnaît le caractère illégal du congédiement d'une travailleuse enceinte⁴⁷. La *Loi sur les services de garde à l'enfance* de 1979 institue, quant à elle, la mise en place de garderies et services de garde⁴⁸. Ensuite, la *Loi modifiant la Loi sur les impôts et certaines dispositions législatives* en 1980 reconnaît les épouses collaboratrices comme employées. Leur salaire peut alors être comptabilisé comme dépense d'entreprise⁴⁹. Enfin, la réforme

⁴⁴ Baillargeon, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁵ Parti québécois, *Programme officiel du Parti québécois*, Montréal, Parti québécois, 1973, p. 74, 77, 78, 83 et 84.

⁴⁶ Québec (province), *Loi modifiant la Loi du salaire minimum* (1978, chapitre 53).

⁴⁷ Québec (province), *Loi sur les normes du travail* (1979, chapitre 45).

⁴⁸ Québec (province), *Loi sur les services de garde à l'enfance* (1979, chapitre 85).

⁴⁹ Québec (province), *Loi modifiant la Loi sur les impôts et certaines dispositions législatives* (1980, chapitre 13).

du Code civil, sanctionnée le 19 décembre 1980, déclare officiellement l'égalité des conjoints⁵⁰.

En 1973 sont déclenchées de nouvelles élections. Lors de cette campagne électorale, le Parti québécois réussit à faire élire six députés, encore une fois tous masculins : Marc-André Bédard (comté de Chicoutimi), Marcel Léger (comté de La Fontaine), Robert Burns (comté de Maisonneuve), Lucien Lessard (comté de Saguenay), Claude Charron (comté de Saint-Jacques) et Jacques-Yvan Morin (comté de Sauvé)⁵¹. D'ailleurs, sur un nombre totalisant vingt-six candidates aux élections, seulement cinq sont péquistes. On constate donc que le parti n'a pas fait d'efforts particuliers pour atteindre une plus grande parité. Qui plus est, on peut facilement parler de candidatures « poteau » à leur sujet, car les chances réelles d'élection étaient faibles pour ces candidates. Voyons quelques chiffres révélateurs.

Thérèse Veilleux-Fortin se présente comme candidate dans le comté de Bellechasse. Elle se classe en troisième position avec 2054 voix (9,89%)⁵². Lors des élections précédentes, en 1970, le candidat de ce comté était arrivé en quatrième position avec seulement 2,70% des voix⁵³. Jacqueline Dugas, se présente dans le comté D'Arcy-McGee. Elle arrive en deuxième position avec seulement 4,25% des voix, loin derrière le candidat libéral Victor Charles Golbloom⁵⁴. Le dernier candidat péquiste n'avait remporté

⁵⁰ Québec (province), *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (1980, chapitre 39).

⁵¹ Élections Québec (2021), *Élections générales* [site Web], consulté le 19 août 2021, [Élections Québec – Notre institution est neutre et indépendante \(electionsquebec.qc.ca\)](https://electionsquebec.qc.ca)

⁵² *Ibid.*

⁵³ Bibliothèques et Archives nationales du Québec-Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 34, Dossier 849579, Classification des comtés, 1969-1973.

⁵⁴ Élections Québec, *op. cit.*

que 7,9% des voix lors des dernières élections en 1970⁵⁵. Simone Denis Dénommée arrive en troisième position dans le comté de Pontiac-Témiscamingue⁵⁶. Lors des dernières élections, le PQ n'avait obtenu que 2,6% des voix dans Pontiac et 5,8% des voix dans le Témiscamingue où il est arrivé respectivement en troisième et quatrième position⁵⁷. Enfin, Louise Sauvé-Cuerrier se présente dans le comté de Vaudreuil-Soulanges où elle arrive en deuxième position avec 27,3% des voix⁵⁸. Lors des précédentes élections, le PQ avait fini troisième avec 17,7% des voix⁵⁹. Enfin, la dernière candidate est Marie Dalaire Vallée qui se présente dans le nouveau comté créé en 1972, Viau. Elle arrive en deuxième position avec 37,33% des voix⁶⁰. Lorsque l'on fait l'analyse de ces données, on se rend compte que les comtés qui ont été attribués à ces femmes sont généralement des comtés peu importants où les chances de victoires étaient faibles pour le Parti québécois.

Il faut attendre les élections de 1976 pour que des candidates péquistes soient élues pour la première fois. Cette fois, sur sept candidates péquistes, quatre sont élues. Lise Payette remporte 52,35 % des voix dans le comté de Dorion ; Jocelyne Ouellette remporte de justesse les élections dans le comté de Hull avec 40,57 % des voix, cette dernière ayant obtenu deux votes de plus que son compétiteur libéral ; Denise Leblanc, candidate dans le comté des Îles-de-la-Madeleine remporte les élections avec 47,89 % ; Louise Sauvé-Cuerrier amasse cette fois-ci le plus de votes dans le comté de Vaudreuil-Soulanges avec

⁵⁵ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 34, Dossier 849579, Classification des comtés, 1969-1973.

⁵⁶ Élections Québec, *op. cit.*

⁵⁷ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 34, Dossier 849579, Classification des comtés, 1969-1973.

⁵⁸ Élections Québec, *op. cit.*

⁵⁹ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), Contenant 34, Dossier 849579, Classification des comtés, 1969-1973.

⁶⁰ Élections Québec, *op. cit.*

35,85 % des voix. Comme on peut le voir dans le tableau 1, c'est la première fois dans l'histoire parlementaire du Québec qu'il y a plus d'une femme à siéger en même temps à l'Assemblée nationale⁶¹. D'ailleurs, en plus des quatre députées péquistes, une autre candidate libérale est élue dans son comté de L'Acadie. Il s'agit de Thérèse Lavoie-Roux⁶². Malgré cette grande nouveauté, les femmes ne représentent encore que 4,5% de tous les députés élus, ce qui reste très peu. C'est à partir de 1985 qu'on voit une augmentation plus marquée du nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale. En effet, on passe pour la première fois la barre des 10% avec un total de 14,7% de candidates élues libérales et péquistes⁶³. Il faut cependant attendre l'année 2018 pour atteindre la zone paritaire (42,4% de députées élues)⁶⁴, soit 57 années après l'élection de la première femme en 1961⁶⁵.

⁶¹ Monique Michaud, « Les candidatures féminines aux élections québécoises : d'hier à aujourd'hui », *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 39, n° 1 (2010), p. 33.

⁶² Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

⁶³ Manon Tremblay, *Women and Electoral Politics in Canada*, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 133.

⁶⁴ La zone paritaire en politique se trouve entre 40% et 60%. Le nombre de candidat ou de candidates ne devrait pas dépasser 60% ni descendre sous le 40% en matière de représentation. Conseil du statut de la femme (2023), *Conseil du statut de la femme* [site Web], consulté le 24 mars 2023, [La parité en politique, c'est pour quand? \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/la-parite-en-politique-c-est-pour-quand/)

⁶⁵ Élections Québec, *op. cit.*

Tableau 1

L'évolution du nombre de candidates et d'élues à l'Assemblée nationale

Date	Sièges	Candidates		Élues	
		Nombre	%	Nombre	%
1961	95	1	1,0	1	1,0
1962	95	3	1,3	1	1,0
1966	108	11	2,6	1	0,9
1970	108	9	1,9	1	0,9
1973	110	26	5,4	1	0,9
1976	110	48	8,6	5	4,5
1981	122	84	16	8	6,5
1985	122	134	20,1	18	14,8
1989	125	121	21,7	23	18,3
1994	125	138	20,3	23	18,3
1998	125	142	21,6	29	23,2
2003	125	173	26,8	38	30,4
2007	125	212	31,2	32	25,6
2008	125	202	31	37	29,6

Source : Assemblée nationale du Québec, « 70^e anniversaire du droit de vote des femmes », *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, vol. 39, n° 1 (printemps 2010), p. 33.

Les statistiques électorales laissent penser que le Parti québécois tend à vouloir intégrer davantage de femmes au sein de son parti, car, comme on peut le voir dans le *tableau 2*, ce dernier promeut plus de candidates que son principal compétiteur, le Parti libéral du Québec (PLQ), lors des élections de 1976, 1981, 1985 et 1989. Malgré un départ plutôt lent au tournant des années 1970, le PQ semble donc manifester un intérêt plus précoce que ses compétiteurs pour l'intégration des femmes en son sein.

Tableau 2*Candidates féminines au Québec et députées élues au sein du PLQ et du PQ*

	1976	1981	1985	1989	1994	1998	2003	2007	2012	2014	2018
<i>Candidates libérales et péquistes</i>											
PLQ	2,7% (3/110)	10,7% (13/122)	13,5% (17/122)	16,8% (21/125)	22,4% (28/125)	22,4% (28/125)	28% (35/125)	35,2% (44/125)	± 39% (48/125)	28% (35/125)	44% (55/125)
PQ	6,4% (7/110)	13,1% (16/122)	16,4% (20/122)	25,6% (32/125)	22,4% (28/125)	22,4% (28/125)	34,4% (43/125)	32,8% (41/125)	± 28% (35/125)	37,1% (47/124)	41% (51/125)
<i>Députées élues au sein du PLQ et du PQ</i>											
PLQ	3,8% (1/26)	7,1% (3/42)	14,1% (14/99)	16,5% (15/91)	17% (8/47)	20,8% (10/48)	29% (22/76)	33,3% (16/48)	36% (18/50)	25,7% (18/70)	51% (16/31)
PQ	5,6% (4/71)	6,3% (5/80)	17,4% (4/23)	27,6% (8/29)	19,5% (15/77)	26,3% (20/76)	33,33% (15/45)	25% (9/36)	31,5% (17/54)	26,6% (8/30)	40% (4/10)
Total	4,5% (5/97)	6,5% (8/122)	14,7% (18/122)	18,4% (23/120)	18,4% (23/124)	24,2% (30/124)	30,6% (37/121)	29,8% (25/84)	33,7% (35/104)	26% (26/100)	48% (20/41)

Sources : Lucie Desrochers, *Femmes et démocratie de représentation : Quelques réflexions* (Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994), p. 74 ; Pierre Drouilly et Jocelyne Dorion, *Candidates, députées et ministres : les femmes et les élections* (Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988), p. 60-61 ; Élections Québec, *Statistiques sur les candidatures* (1998-2003-2007-2012-2014-2018).

René Lévesque, les femmes et le féminisme

Il est important de réfléchir à la relation particulière qu'entretenait le chef du Parti québécois avec les femmes pour mieux comprendre l'ambiguïté de ses positions. La réputation de séducteur de René Lévesque est aujourd'hui bien connue. Il est marié de 1947 à 1978 à Louise L'Heureux⁶⁶. En 1968, il rencontre Corinne Côté, de 21 ans sa cadette, lors d'un souper entre les militants du MSA⁶⁷. Lévesque en tombe follement amoureux et camoufle bien mal ses sentiments à son égard. Il lui envoie de nombreuses lettres d'amour. Cependant, Corinne Côté, plus discrète, semble moins démonstrative que son amoureux. Cela créera, selon Pierre Godin, son biographe, une jalousie immense chez Lévesque et son amante, « belle femme qui fait tourner la tête des hommes [...] [devra]

⁶⁶ Radio-Canada, « Il y a 25 ans, René Lévesque rendait l'âme », *Info*, 1^{er} novembre 2012, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/585464/rene-levesque-anniversaire>

⁶⁷ Clairandrée Cauchy, « Corinne Côté-Lévesque, 1943-2005 - La femme de conviction derrière le grand homme », *Le Devoir*, 20 octobre 2005, [Corinne Côté-Lévesque, 1943-2005 - La femme de conviction derrière le grand homme | Le Devoir](#)

apprendre à ne pas laisser ses yeux s'attarder trop longtemps sur eux⁶⁸ ». Très tôt, Corinne Côté découvre le côté machiste de son amant, qui, dès le début de leurs amours, fera « tout un drame parce qu'il n'était pas le premier homme à l'aimer. Comme il le lui avait écrit dans ses lettres : “ Je crois qu'on ne peut jamais s'empêcher de vouloir tout avoir, même l'impossible, comme le passé, quand on aime. Et je t'aime féroceement, tu sais. Et mal aussi, trop souvent, mais tant!”⁶⁹ ». Celle qui deviendra sa deuxième épouse en 1979, Corinne Côté, en viendra à penser que « cet homme éprouve un besoin pathologique de séduire. Comme si l'idée peu reluisante qu'il se fait de son physique l'obligeait à vérifier de temps à autre son charme et sa capacité de se faire aimer⁷⁰ ».

Ce séducteur est qualifié par ceux qui l'ont côtoyé comme étant un « homme de son temps », comme le veut l'expression. Né en 1922, « il a hérité d'une culture qui tolérait les comportements et les blagues sexistes », selon Martine Tremblay qui fut une proche collaboratrice⁷¹. Son côté macho et séducteur serait donc la résultante des mentalités patriarcales de sa société. Au dire de Lise Payette, Lévesque ne se gênait jamais pour reluquer les femmes qu'il trouvait de son goût⁷² ou, selon Rita Dionne-Marsolais, de faire des commentaires sexistes concernant des femmes en position d'autorité⁷³. Le côté profondément macho de Lévesque laisse à penser que c'était un homme qui n'avait aucun respect pour les femmes. Or, selon ses contemporains, incluant Martine Tremblay⁷⁴, rien

⁶⁸ Godin, *op. cit.*, p. 251

⁶⁹ *Ibid.*, p. 247.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 87.

⁷¹ Martine Tremblay, « 50 regards sur l'homme et son héritage politique », dans Marie Grégoire et Pierre Gince, dir., *René Lévesque et nous*, Montréal, Éditions de l'Homme, 2020, p. 226

⁷² Godin, *op. cit.*, p. 436.

⁷³ Rita Dionne-Marsolais, *op. cit.*, p. 289.

⁷⁴ Martine Tremblay rencontre René Lévesque en 1971. Permanente au Parti québécois, elle accède à son cabinet en 1978 et, en 1984, elle devient la première femme à occuper le poste de directrice de cabinet d'un premier ministre au Québec. Elle occupera ce poste jusqu'en 1985.

n'est plus faux. Lévesque n'avait rien d'un misogyne⁷⁵. Au contraire, c'était un passionné de féminité. Contrairement à ses pénibles relations avec ses homologues masculins, qu'André Larocque qualifie de timides et laborieuses, il avait une facilité à entrer en contact avec les femmes⁷⁶. Même si le séducteur appréciait le caractère doux chez une femme⁷⁷, il avait aussi une profonde admiration pour les femmes de caractère telles ses collaboratrices Lise Payette et Martine Tremblay. On ne peut d'ailleurs pas passer sous silence l'épisode révélateur de sa rencontre avec Mary Two-Axe Early, une militante pour les droits des femmes autochtones. En 1983, lors de la conférence constitutionnelle, les premiers ministres refusent à cette dernière le droit de prendre la parole lors des débats. Choqué par l'attitude méprisante de ses homologues, Lévesque choisit de lui céder sa propre place à la table, « forçant ainsi les autres dirigeants à écouter son plaidoyer en faveur de la justice pour les femmes des Premières Nations. “Sondez votre cœur et votre esprit, agissez comme vous le dicte votre conscience, et donnez la liberté à mes sœurs”, leur dit-elle alors⁷⁸ ». C'est notamment grâce au militantisme de Two-Axe-Early que le parlement canadien vote, en 1985, une loi modifiant la *Loi sur les Indiens* pour mettre fin à la discrimination dont faisaient l'objet les Indiennes inscrites, incluant la perte de leur statut d'autochtones si elles épousaient un blanc⁷⁹.

Selon Pauline Marois, il « a amené beaucoup de changements dans la société grâce à sa sensibilité à la justice sociale. C'est par cette porte que les femmes ont fait leur place dans

⁷⁵ Tremblay, « 50 regards sur l'homme et son héritage politique », *op. cit.*, p. 226.

⁷⁶ André Larocque, *op. cit.*, p. 75.

⁷⁷ Godin, *op. cit.*, p. 247.

⁷⁸ Élections Canada (novembre 2003), *Perspectives électorales – Les Autochtones et les élections* [site Web], consulté le 5 octobre 2022, [Perspectives électorales – Les Autochtones et les élections – Élections Canada \(elections.ca\)](https://www.elections.ca/perspectives_electorales_les_autochtones_et_les_elections)

⁷⁹ Élection Canada, *op. cit.*

ses gouvernements⁸⁰ ». Effectivement, c'est sous son parti que sont élues pour la première fois quatre députées : Lise Payette, Jocelyne Ouellette, Louise Cuerrier et Denise Leblanc-Bantey. Lévesque offrira d'ailleurs des ministères à deux d'entre elles lors de son premier mandat de 1976 à 1980. Lise Payette sera nommée ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières. Elle sera également ministre d'État à la Condition féminine de 1979 à 1981 et ministre d'État au Développement social de 1980 à 1981⁸¹. Jocelyne Ouellette, quant à elle, deviendra ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement dans le cabinet Lévesque de 1977 à 1981⁸². Louise Cuerrier sera nommée vice-présidente de l'Assemblée nationale de 1976 à 1981 et Denise Leblanc sera adjointe parlementaire associée à différents ministères. Elle sera nommée ministre des Travaux publics lors du deuxième mandat de Lévesque de 1981 à 1984⁸³. Il semble que Lévesque souhaitait d'ailleurs très sincèrement inciter plus de femmes à intégrer les rangs de son parti et de son cabinet⁸⁴.

Certains pourraient dire que Lévesque n'avait qu'une compréhension limitée des enjeux touchant la condition féminine. Très rébarbatif au féminisme radical, il n'aimait pas le côté jugé revancharde de ce courant et ce qu'il considérait comme un discours agressif. En fait, ce dernier était, de manière générale, un politicien modéré et pragmatique, allergique à tous les radicalismes. C'est ce qui explique d'ailleurs ses nombreux conflits avec Pierre Bourgeault, ancienne tête d'affiche du RIN⁸⁵. Néanmoins,

⁸⁰ Pauline Marois, « 50 regards sur l'homme et son héritage politique », *op. cit.*, p. 302.

⁸¹ Assemblée nationale, *op. cit.*

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Annabelle Blais, « Il a servi la cause des femmes », *Le Journal de Québec*, 28 octobre 2017, <https://www.journaldequebec.com/2017/10/28/il-a-servi-la-cause-des-femmes>

⁸⁵ Laurent Laplante, « Encore et encore Trudeau et Lévesque », *Nuit blanche, le magazine du livre*, n° 118 (printemps 2010), p. 50-51.

comme nous l'avons évoqué, il admirait néanmoins l'affirmation des femmes de caractère et leur capacité à défendre leur opinion⁸⁶. Il a d'ailleurs soutenu Lise Payette a de nombreuses reprises lorsque celle-ci était ministre de la Condition féminine, et ce même s'il ne portait qu'un intérêt limité à la cause féministe⁸⁷. Selon Martine Tremblay, il souhaitait réduire les écarts entre les hommes et les femmes, et ce même s'il se montrait maladroit vis-à-vis de la problématique sociale de l'inégalité des genres. D'ailleurs sa méconnaissance du vocabulaire féministe des années 1970 aurait, selon certains de ses collaborateurs, alimenté cette maladresse⁸⁸.

Représentation féminine au sein du parti, en dehors de l'Assemblée nationale, de 1968 à 2001

La mesure de l'influence des femmes au sein d'un parti politique ne doit pas se limiter à la seule députation. Le membership du parti, ou ce qu'on appelle « sa base militante », doit aussi être considéré. De la création du Parti québécois jusqu'à son arrivée au pouvoir en 1976, on remarque qu'il y a très peu de place pour les femmes au sein du parti. Effectivement, l'exécutif national, la plus haute instance du parti qui dirige ce dernier et en administre les affaires,⁸⁹ n'est composé que d'hommes en 1970⁹⁰. Le comité politique chargé de conseiller l'exécutif sur différents problèmes est lui aussi uniquement masculin⁹¹. Il faut attendre 1973, l'année même où les premières propositions en matière de condition féminine sont formulées lors du congrès national, pour que des femmes

⁸⁶ Blais, *op. cit.*

⁸⁷ Marois, « 50 regards sur l'homme et son héritage politique », *op. cit.*, p. 302.

⁸⁸ Martine Tremblay, *Derrière les portes closes du pouvoir*, Montréal, Québec Amérique, 2006, p. 92.

⁸⁹ Parti québécois (2020), *Parti québécois* [site Web], consulté le 28 mai 2022, <https://pq.org/>

⁹⁰ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978 (P532), contenant 32, dossier 857065, procès-verbal, 1970.

⁹¹ Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Parti québécois - 1950-1978. (P532), contenant 38, dossier 851097, comité politique, 1969.

rejoignent les rangs du conseil exécutif national du parti. Il s'agit d'Isabelle Fecteau et de Rose M. Gélinas⁹². Cela signifie donc que les hautes fonctions du parti n'étaient exercées que par des hommes entre 1968 et 1973, soit pendant 5 ans. Cependant, entre 1973 et 1977, il y aura toujours un minimum d'une femme au sein de l'exécutif national (voir le tableau 3). Elles seront quatre en 1977. On y retrouve : Denise Leblanc, Francine Jutras, Louise Thiboutôt et Gisèle Cayouette. Ensuite, pendant une période stable d'environ dix ans, on distingue un total de cinq femmes sur quinze membres au sein de l'exécutif national du parti. Cependant, les femmes restent toujours minoritaires au sein de la plus haute instance du PQ, jusqu'en 2001, où, pour la première fois, elles représentent une majorité du Conseil⁹³.

Tableau 3

Femmes dans le Conseil national exécutif du PQ 1973-2001

1973	1974	1977	1979	1981	1984	1986	1990	1992	1994	2001
18,2%	6,7%	26,7%	33,3%	33,3%	33,3%	33,3%	27,5%	36,4%	33,3%	58,3%
(2/11)	(1/15)	(4/15)	(5/15)	(5/15)	(5/15)	(5/15)	(3/11)	(4/11)	(4/12)	(7/12)

Source : Lucie Desrochers, *Femmes et pouvoir : La révolution tranquille*, Québec, Publications du Québec, 1993, p. 64 ; Ginette Legault, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy, *Militer dans un parti provincial : Les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q. et au P.Q.*, Montréal, Centre de recherches féministes, 1988, p.114 ; Marcel Léger, *Le Parti québécois : Ce n'était qu'un début*, Montréal, Québec/Amérique, 1986, p. 343-345 ; Parti québécois, *Régions et circonscriptions : Régions*, http://partiquebecois.org/regions_regions.phtml ; Jocelyne Richer, « Femmes de pouvoir : On revient de loin », *La Gazette des femmes*, n°12 (1991), p. 19.

Dans l'organigramme du parti, on retrouve sous l'exécutif national, l'exécutif régional qui a pour responsabilité de coordonner l'action politique sur les différentes régions du territoire du Québec, en plus de servir de porte-parole pour le PQ⁹⁴. Les

⁹² Bibliothèques et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Martine Tremblay (P987), contenant 2016-12-003 \ 1, Assemblées du Conseil national du Parti québécois, 1973.

⁹³ Manon Tremblay, *op. cit.*, p. 132.

⁹⁴ Parti québécois, *op. cit.*

données semblent inaccessibles pour les années 1969 à 1974, mais, à partir de 1975-1976, on retrouve trois femmes présidentes régionales sur un total de onze. Louise Beaudoin, qui deviendra députée en 1994, est présidente de la région de Capitale-Nationale ; Lise Venne de la région de Laval et Louise Harel, qui deviendra députée en 1981, est présidente de la région de Montréal-Centre. En 1978, il n’y a toujours que trois femmes présidentes régionales, mais sur un total de treize régions. Il s’agit de Michèle Guay, présidente de la région de la Capitale-Nationale, de Francine Ruest Jutras, présidente de la région de Mauricie et de Louise Harel, toujours présidente de Montréal-Centre. Cela représente un recul de 4,2% concernant la représentation féminine au sein de l’exécutif régional. Les années 1979-1980 constituent, pour leur part, un recul encore plus important, puisqu’il n’y a aucune femme présidente de l’exécutif régional⁹⁵. De plus, comme on peut l’observer dans le tableau 3, en 2001, il n’y a que 3 femmes à l’exécutif régional sur un total de dix-sept régions. Cela signifie qu’il n’y a eu aucune amélioration entre 1975 et 2001 (26 ans) en termes de représentation féminine dans les postes de pouvoir régionaux. D’ailleurs, on peut même parler d’un recul de 9,63% depuis 1974⁹⁶.

Tableau 4

Femmes présidentes de l’exécutif régional du PQ

1975-1976	1978	1979-1980	2001
27,2 % (3/11)	23 % (3/13)	0 %	17,6 % (3/17)

Sources : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Martine Tremblay (P987), Contenant 2016-12-003 \ 6, Ressources humaines, 1974-1982 ; Évelyne Tardy, *Égalité hommes-femmes? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 2003, p. 57.

⁹⁵ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, BAnQ Québec, Fonds Martine Tremblay (P987), Contenant 2016-12-003 \ 6, Ressources humaines, 1974-1982.

⁹⁶ Évelyne Tardy, *Égalité hommes-femmes? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*, Montréal, Hurtubise, 2003, p. 57.

À la base de l'organigramme du Parti québécois, on retrouve l'échelon local dont les principaux mandats consistent à faire de l'animation politique dans les circonscriptions électorales, ainsi qu'à entrer en relation avec la communauté⁹⁷. Chaque association locale est dirigée par un président ou une présidente. En 1978, on retrouve un total de 3 femmes sur 100 postes de présidence locale, ce qui est très peu. Ce nombre tend cependant à augmenter avec les années pour atteindre 36 présidentes (sur 125 postes de présidence) en 2001. On remarque donc une présence plus marquée des femmes dans les postes de présidence locale que régionale. En effet, le taux de femmes présidentes locales a augmenté de 25,8 % de 1978 à 2001, alors que le taux de femmes présidentes régionales a diminué de 9,64% entre 1975 et 2001⁹⁸. Cela peut s'expliquer par différentes hypothèses. D'abord, on associe généralement aux femmes un caractère plus doux et sensible, ce qui peut rendre la communauté plus à l'aise quand il faut échanger avec la présidente de comté. Par conséquent, il peut être avantageux pour le parti d'avoir plus de présidentes locales. Ensuite, il est à noter que le bureau local de comté a peu, voir pas d'impact sur les décisions prises au sein du parti, contrairement au bureau régional. C'est notamment le constat que fait un militant interrogé par Évelyne Tardy dans *Égalité hommes-femmes - Le militantisme au Québec : Le PQ et le PLQ*⁹⁹. Effectivement, plusieurs des résolutions adoptées lors de congrès régionaux seront ensuite portées au congrès national, ce qui donne à l'échelon régional un pouvoir d'action plus grand. D'ailleurs, comme plusieurs hommes considèrent que les femmes n'ont pas leur place en politique et qu'elles n'ont pas ce qu'il faut pour diriger, cela peut expliquer la faible

⁹⁷ Parti québécois, *op. cit.*

⁹⁸ Manon Tremblay, *op. cit.*, p. 131.

⁹⁹ Tardy, *op. cit.*, p. 124.

présence de femmes dans les postes de présidence régionale. Enfin, on remarque au sein du parti une tendance à reléguer les femmes à des tâches de service telles qu'aller chercher du financement, faire du recrutement, aller chercher du café, etc. C'est le constat que fait une militante lors de son entrevue avec Evelyne Tardy :

Durant les campagnes électorales, les femmes sont plus prêtes à prendre des tâches de service que de commandement. Elles ont moins tendance à prendre des postes de direction de campagne ; ce sont les gars qui les prennent, mais heureusement qu'ils ont des filles pour faire le travail. Les gars, eux, vont plus exiger de diriger ; je l'ai vu à plusieurs reprises. C'est vraiment la tendance¹⁰⁰.

Les stéréotypes sexuels à l'origine de cette division des tâches peuvent expliquer qu'il y ait peu de femmes dans les postes de présidence. En effet, en 2001, la parité était encore loin d'être atteinte, comme on peut le voir dans le tableau 5.

Tableau 5

Femmes occupant le poste de présidence locale au sein du PQ

1978	1981	1985	1987	1990	1992	1993	2001
3 % (3/100)	29%	24%	23,3 % (27/116)	23%	25,6 % (32/125)	23,2 % (29/125)	28,8 % (36/125)

Sources : Comité d'action politique des femmes, « Rapport d'activités au Conseil national », juin 1986 ; Ginette Legault, Guy Desrosiers et Evelyne Tardy, *Militer dans un parti provincial : les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q et au P.Q.*, Montréal, Centre de recherches féministes, 1988, p. 114. ; Jocelyne Richer, « Femmes de pouvoir : on revient de loin », *La Gazette des femmes*, n°12 (1991), p. 19.

Malgré une faible présence des femmes dans les hautes sphères, on peut constater que certains membres du Parti québécois manifestent un intérêt envers les problèmes touchant la vie des femmes. Effectivement, comme l'a bien montré Marie-Christine Breton dans une étude consacrée au comité sur la condition féminine, à la suite d'une forte

¹⁰⁰ Tardy, *op. cit.*, p. 126.

division au sein du congrès de 1974 sur la question de l'avortement, Camille Laurin propose la création d'un comité d'étude qui devra rédiger un rapport sur la situation de l'avortement au Québec. Ce comité d'étude est formé de six personnes, dont une majorité de quatre membres opposés à l'avortement, ce qui entraînera d'importantes dissensions avec la minorité proavortement, formé de deux personnes, qui aura de la difficulté à publier son rapport encourageant la décriminalisation de l'avortement. Cette mésentente, ainsi que la prédominance de la pensée conservatrice au sein du parti convaincront certaines femmes de la nécessité de se regrouper pour s'assurer que le parti prendra en compte les revendications féministes. Ainsi, en 1975, est créé le premier comité de condition féminine au sein du Parti québécois dans la région de Montréal-Centre, région alors dirigée par Louise Harel¹⁰¹.

L'année suivante est organisé, par ces militantes, un colloque sur la condition féminine intitulé « Solitaires ou solidaires » présentant six ateliers de travail touchant les différentes catégories de problèmes que peuvent rencontrer les femmes : l'éducation, la justice, la famille, le travail, la politique et la santé¹⁰². En résulteront plusieurs résolutions dont la formation des comités régionaux de condition féminine dans chaque comté de même que l'accès libre à l'avortement. Cette dernière résolution, adoptée par l'exécutif régional de la région de Montréal-Centre permettra l'organisation d'un atelier sur la condition féminine lors du congrès national de 1977¹⁰³.

¹⁰¹ Marie-Christine Breton, « Les comités de condition féminine du Parti québécois », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, p. 96-97.

¹⁰² Comité de condition féminine de la région de Montréal-Centre, *Pamphlet « Solitaires ou solidaires »*, Montréal, 1976.

¹⁰³ Breton, *op. cit.*, p. 98.

Cependant, tout n'est pas gagné pour ces militantes, car certains membres du parti tentent de leur mettre des bâtons dans les roues. Effectivement, les participantes à l'atelier de condition féminine accusent l'exécutif national d'avoir tenté de retarder leur travail, voire de le saboter en éparpillant leurs recommandations sur l'avortement partout dans le cahier des résolutions, plutôt que de les avoir regroupées dans une seule section sur la condition féminine, tel qu'elles l'avaient demandé. De plus, il faut mentionner que René Lévesque, alors chef du PQ et président de l'exécutif national, est ouvertement contre l'avortement et tente de convaincre les délégués de voter en défaveur de l'accès à l'avortement libre et gratuit. Cependant, le travail acharné des militantes pour remédier à la situation sera payant puisque la résolution sur l'accès à l'avortement libre et gratuit est adoptée lors du congrès de 1977. Le PQ se positionnera donc en faveur de l'accès à l'avortement dans son nouveau programme officiel de 1978. Ce n'est d'ailleurs pas la seule victoire des militantes en faveur de la condition féminine, puisque Louise Thiboutôt, cofondatrice du premier comité de condition féminine de Montréal-Centre est nommée conseillère à l'exécutif national lors de ce même congrès. Son ascension à ce poste favorisera la création d'un comité national de condition féminine, en 1977, qui sera sous sa responsabilité¹⁰⁴.

On peut donc conclure que la conscientisation aux enjeux féminins et féministes, au sein du PQ, n'est pas attribuable à la seule action des parlementaires, mais également à celle des militants et militantes qui travaillent à la base du parti et, le plus souvent, dans l'ombre. Effectivement, malgré le fait qu'on retrouve peu de femmes dans les postes hiérarchiques au sein des instances péquistes pendant les premières années d'existence du

¹⁰⁴ Breton, *op. cit.*, p. 98-100.

parti, certaines réussissent à s'y hisser, telles que Louise Harel, présidente de la région de Montréal-Centre, qui a accueilli le premier comité de condition féminine du parti, ou encore Louise Thiboutôt, élue conseillère de l'exécutif national. Cette dernière est à l'origine de la création du comité national de condition féminine, qui a notamment permis la prolifération des comités de condition féminine péquistes à travers tout le Québec.

CHAPITRE 2 : LISE PAYETTE, LA MINISTRE DE LA CONDITION FÉMININE

Ce mémoire a pour but de mettre en lumière l'implication des femmes dans l'arène politique au sein du Parti québécois et leur rôle dans la promotion des idées féministes en son sein. Pour ce faire, il semble important de se pencher sur l'expérience d'élues et de ministres dont l'implication au sein du parti est reconnue dans la société civile. Dans ce chapitre, nous explorerons le parcours de Lise Payette, candidate vedette du premier du mandat gouvernemental du Parti québécois. Elle figure, en effet, parmi les quatre premières femmes élues en 1976 comme députées péquistes. Son action au sein du PQ, parfois semé d'embûches, a considérablement changé la vie des Québécois et des Québécoises, qu'il s'agisse de la *Loi sur l'assurance automobile* ou encore de la condition féminine, qui fut son principal cheval de bataille. Dans la première partie de ce chapitre, nous rappellerons les grandes lignes de sa trajectoire biographique, et ce, dans le but de comprendre ce qui l'a lentement, mais sûrement poussé sur la voie de la politique québécoise. Dans une seconde partie, nous parlerons de son expérience en politique, de ses réalisations, mais aussi des obstacles qu'elle a rencontrés. Effectivement, vers la fin des années 1970, il n'est pas toujours aisé d'être une femme en politique, chasse gardée des hommes. Enfin, dans la dernière section du chapitre, nous aborderons l'une de ses principales réalisations concernant la condition féminine, soit la réforme du code de la famille.

Trajectoire biographique

Lise Payette, née Ouimet, a vu le jour le 29 août 1931 dans l'arrondissement de Saint-Henri à Montréal¹. À l'époque, sa mère, Cécile, était une femme au foyer et son père, Fernand, enchainait les petits boulots de livreur. Ce dernier, plutôt orgueilleux selon les dires de sa fille, vivait au-dessus de ses moyens, occasionnant de nombreux problèmes d'argent. Cependant, homme de son temps, il refusait que son épouse travaille à l'extérieur du foyer. Il voulait donner l'image d'un homme capable de faire vivre sa conjointe et sa famille. De plus, ce dernier aurait été très peu présent dans la vie de ses filles, Lise et Raymonde², ce qui n'était pas inhabituel pour l'époque, puisqu'il était coutume que les femmes s'occupent de l'éducation des enfants pendant que les hommes travaillaient pour subvenir aux besoins de la famille. Effectivement, en 1931, sur un total d'environ 3 927 230 travailleurs au Canada, seulement 665 859 étaient des femmes³. Cela représente moins de 17% de toute la main-d'œuvre. On peut alors en déduire que le monde du travail est encore largement réservé aux hommes.

Lise Payette grandit donc entourée des femmes de sa famille. Elle est notamment très proche de sa grand-mère maternelle, Marie-Louise Chartier, une femme qu'elle qualifie d'avant-gardiste et ayant des opinions très tranchées sur divers sujets, tels que la politique, la médecine ou encore la religion. Effectivement, la famille Chartier est ouvertement non pratiquante⁴, même si elle ne le crie pas sur tous les toits. Rappelons

¹ Lise Payette, *Des femmes d'honneurs : une vie privée 1931-1968*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1997, p. 13.

² *Ibid.*, p. 20-22.

³ Statistique Canada (n.d.), *Force de travail, par profession et sexe, années de recensement, 1891 à 1961 (population active de 1891 à 1941, main-d'œuvre en 1951 et 1961* [site Web], consulté le 25 mars 2022, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-516-x/pdf/5226635-fra.pdf?st=rxx0Skrs>

⁴ Payette, *op. cit.*, p. 21, 36 et 37.

qu'à l'époque, l'Église exerce une forte influence dans la société⁵. Payette a énormément d'admiration pour sa grand-mère maternelle qu'elle qualifie de généreuse, tolérante et pleine de bon sens⁶. Marie-Louise Chartier est, selon ses dires, une femme forte qui ne craint pas de s'affirmer, même si cela en choque plus d'un. En effet, Fernand Ouimet, le père de Lise Payette, plus traditionnel et conservateur sur plusieurs aspects, est scandalisé par la distance que cette dernière entretient avec la religion, ou encore la tolérance dont elle fait preuve envers des situations qu'il juge inacceptables, tel qu'inviter les amoureux de ses filles lors de rassemblements familiaux. Marie-Louise Chartier ne se formalise cependant pas de l'opinion de son gendre ni de celle des autres, d'ailleurs. Il s'agit, toujours selon Payette, d'une femme de conviction et d'une grande indépendance. Elle répétait souvent à sa petite fille, Lise, une phrase qui l'a marquée pour toujours : « Ce n'est pas plus fatigant de vivre debout que de vivre à genou »⁷. Comme cette dernière s'amuse souvent à le répéter : cette phrase n'est pas tombée dans l'oreille d'une sourde. Effectivement, on peut observer que Lise Payette a suivi les traces de sa grand-mère, elle-même se qualifiant de femme de conviction qui ne craint pas de défendre ses idées. Elle est parfois même qualifiée d'effrontée par plusieurs de ses collègues et amis, incluant Gilles Vigneault, qui ne tarit toutefois pas d'éloges à son sujet⁸.

Bien que Fernand Ouimet croie que l'éducation des filles soit une perte d'argent, sa femme, Cécile, n'est pas de cet avis. Elle tient à ce que ses filles aient une éducation la plus longue possible, et c'est pourquoi elle va reprendre la clientèle de sa mère Marie-

⁵ Flavie Payette-Renouf et Jean-Claude Lord, *Lise Payette : un peu plus haut, un peu plus loin*, film documentaire, Télé-Québec, 2014, 90 minutes.

⁶ Payette, *op. cit.*, p.36-37.

⁷ *Ibid.*, p. 33,36 à 38.

⁸ Payette-Renouf, *op. cit.*

Louise comme femme de ménage. Les revenus supplémentaires générés par ce travail modeste permettent à Lise d'aller étudier auprès des sœurs de Sainte-Anne, une communauté religieuse qui, selon ces dires, encourage les jeunes femmes à se dépasser et à avoir de l'ambition⁹. Il est à noter qu'avant les années 1960 au Québec, poursuivre ses études pour une jeune fille signifiait aller au pensionnat. « Le plus souvent, le réseau féminin des écoles post-primaires publiques n'est que théorique : seules les filles inscrites dans les institutions privées ou indépendantes ont accès aux études plus avancées¹⁰ ». Cela signifiait que les jeunes femmes devaient se tourner vers les couvents religieux pour avoir accès à une éducation supérieure¹¹. Payette s'y sent alors très à l'aise. Elle mentionne d'ailleurs être très souvent première de classe. Elle y développe un goût d'apprendre qui ne la quittera plus¹². Pendant ses études, dans son école, elle est également présidente de la Jeunesse étudiante catholique (JEC)¹³. Dans l'ouvrage *Les Couventines*, Danielle Nepveu mentionne que ce programme attire rapidement plusieurs élèves. Il s'agit d'une organisation laïque qui accorde une grande importance à l'action sociale. Selon l'analyse que Nepveu en fait, cette association aurait permis aux jeunes filles « de prendre conscience de certains problèmes sociaux de leur époque et [elle] apprenait [aux jeunes étudiantes] à avoir plus d'emprise sur les réalités vécues dans leur propre milieu social¹⁴ ».

En juin 1949, Lise Payette reçoit son diplôme de Lettres-Sciences du pensionnat de Sainte-Angèle à Montréal. Ce programme d'éducation de niveau secondaire est créé

⁹ Payette-Renouf, *op. cit.*

¹⁰ Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, dir., *Les couventines : l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, p. 189.

¹¹ *Ibid.*, p. 189.

¹² Payette, *op. cit.*, p. 49-50.

¹³ *Ibid.*, p. 72.

¹⁴ Dumont et Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 72-73.

en 1916 par la Faculté des arts de l'Université Laval de Montréal. Rapidement, plusieurs couvents adhèrent au programme et le proposent à leurs étudiantes. La communauté des sœurs de Sainte-Anne, que Payette a fréquentée, aurait d'ailleurs fait partie des quatre congrégations féminines à avoir insisté auprès des autorités cléricales universitaires pour que ce programme soit offert aux jeunes femmes¹⁵. Ce cours permet à ces dernières d'entrer en contact avec la plupart des matières du cours classique complet¹⁶, alors quasiment exclusivement réservé aux jeunes garçons. En plus de permettre aux jeunes femmes de développer une culture générale (latin, grammaire, littérature, anglais, histoire, philosophie, chimie, algèbre, géométrie, économie familiale, couture, instruction religieuse, écriture/rédaction, musique)¹⁷, le cours lettres-sciences facilite également l'accès au collège et à l'université pour les jeunes femmes qui souhaiteraient fréquenter des établissements d'études supérieures¹⁸. Ce cours est très important à l'époque, car il permet aux jeunes femmes d'avoir une éducation bien supérieure à l'éducation publique pour jeunes filles. Bien qu'imparfait, ce programme leur offre tout de même plus d'opportunités, dont l'accès aux études supérieures comme le collège classique pour filles ou encore l'accès à des diplômes supérieurs sanctionnés par des universités. Par exemple, comme le mentionne Micheline Dumont dans son autobiographie, l'enseignement de la musique dans le cours Lettres-Sciences a permis à plusieurs musiciennes d'accéder à des diplômes supérieurs de musique sanctionnés par les universités¹⁹.

¹⁵ Josée Lebrun, « Le cours Lettres-Sciences 1916-1960 », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1985, p. 25 et 27.

¹⁶ La Fédération des collèges classiques de jeunes filles, « La signification et les besoins de l'enseignement classique pour jeunes filles », *Mémoire présentée dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Montréal, Fides, 1954, p. 20.

¹⁷ Micheline Dumont, *De si longues racines*, Montréal, Éditions remue-ménage, 2022, p. 65.

¹⁸ Lebrun, *Ibid.*, p. 22.

¹⁹ Dumont, *op. cit.*, p. 65, 73 et 74.

Payette, qui aurait aimé poursuivre ses études après l'obtention de son cours lettres-sciences, doit cependant abandonner cette idée n'ayant ni l'argent ni le soutien de ses parents²⁰.

En 1945, alors âgée de 14 ans, elle est profondément marquée par la sortie du roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy :

J'ai vu ma vie et mon monde et je nous ai vus comme dans un miroir à travers ses personnages. J'ai regardé autour de moi avec ses yeux. Je nous ai vus pauvres, insignifiants, sans ambition et sans culture [...], répétant de génération en génération les mêmes gestes et les mêmes erreurs. Je fus blessée au cœur. Je nous ai vus paresseux, nous contentant de peu et ne désirant rien d'autre²¹.

Pour la première fois de sa vie, Lise Payette prend la mesure des problèmes qui l'entourent dans le quartier ouvrier de Saint-Henri sans toutefois réussir à accepter la critique qu'elle perçoit dans ce roman sur la complaisance des Canadiens français face à leur misère. Elle parle alors de son chamboulement à sœur Marie-Lucien, l'une de ses enseignantes, qui lui affirme qu'en 1945, « une fille [peut] viser aussi haut qu'elle le [désire] et qu'il n'y [a] rien pour [l']empêcher de [se] réaliser²² ». Ses mots touchent Payette droit au cœur qui se fait la promesse qu'un jour, Gabrielle Roy entendrait parler d'elle.

Le 6 octobre 1951, elle épouse André Payette et neuf mois plus tard, après une grossesse difficile, elle accouche de son premier enfant, Daniel. Elle déménage ensuite à Québec pour suivre son mari qui a trouvé un emploi d'enseignant d'anglais sur la base militaire de Valcartier. Sa fille Dominique naît quelques années plus tard à l'hôpital de Trois-Rivières, le 7 janvier 1954. Ne voulant plus d'enfants dans l'immédiat, elle utilise

²⁰ Payette, *op cit.*, p. 102-103.

²¹ *Ibid.*, p. 67-68.

²² *Ibid.*, p. 69.

la méthode Ogino²³ pour ne pas tomber enceinte tout de suite. Il est important de noter que l'utilisation de la contraception n'est toujours pas légalisée en 1954, voilà pourquoi plusieurs se tournent vers des méthodes dites « naturelles », comme Ogino. La vente de moyens de contraception ne sera décriminalisée qu'en 1969²⁴. Pourtant, selon le démographe Jacques Henripin, cela n'empêche pas les femmes d'utiliser des méthodes contraceptives²⁵. Effectivement, selon ses estimations, près de 60% des femmes qui se marient après 1945 utilisent un moyen de contraception.

De plus, réalisant qu'entretenir deux enfants coûte cher et considérant que le salaire d'André ne suffit pas pour entretenir la famille, Lise Payette décide de trouver un emploi pour améliorer leur sort. C'est à cette époque qu'elle collabore avec Jacques Dufresne sur un projet de courrier du cœur radiophonique. Elle mentionne que ce projet lui a fait découvrir, pour la première fois, la profondeur de la misère humaine. Recevant un courrier abondant de la part de femmes violentées, elle mesure l'ampleur du drame de la violence domestique, ainsi que celui de l'inceste. Peu de temps après, Lise et André déménagent à Rouyn-Noranda où André a obtenu un poste de journaliste mieux payé au journal *La Frontière*. Lise acquiert rapidement une chronique dans le journal²⁶ et un poste de secrétaire chez SteelWorkers, le Syndicat des Métallos. C'est à cette époque qu'elle se familiarise avec le syndicalisme et les revendications ouvrières. Elle fréquente alors le *Black Alley Bar*, haut lieu des discussions syndicales et politiques dans la ville de Rouyn.

²³ Méthode de contraception naturelle fondée sur la durée du cycle menstruel. Cette méthode consiste à s'abstenir de tout rapport sexuel pendant la période de fécondité/ovulation de la femme.

²⁴ Conseil du statut de la femme, *le droit à l'avortement : 25 ans de reconnaissance officielle*, Québec, Gouvernement du Québec, 2013, p. 8.

²⁵ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 168.

²⁶ Assemblée nationale du Québec (juin 2016), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 13 décembre 2022, <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/>

Elle y rencontre Bobby Gourd, le propriétaire de CKRN, qui à force de discussions lui offre un créneau de quinze minutes pour animer une émission de radio visant les sujets d'intérêts des femmes : *La femme dans le monde*²⁷. Dans le journal *Le Droit* du 3 janvier 1963, on remarque, en consultant l'horaire de la radio, qu'elle occupe le créneau de 7h30 à 8h le vendredi matin²⁸. Cette émission met en lumière le féminisme naissant de Lise Payette. Elle mentionne alors comprendre que la politique n'est pas seulement un choix au moment des élections, mais qu'on applique dans la vie quotidienne²⁹. En somme, en déménageant souvent et en étant en contact étroit avec le domaine journalistique et syndicaliste, la future politicienne se familiarise avec les différents problèmes de la société québécoise de l'époque. Cela l'amène à se politiser et à prendre position sur des enjeux de société tels que les droits des femmes ou encore les droits des travailleurs.

Après ce passage formateur en Abitibi, Lise Payette revient à Montréal avec son mari et enceinte de son troisième enfant. Nait alors, le 30 juin 1958, Sylvie, leur troisième et dernier enfant. C'est après la naissance de celle-ci qu'elle prend la décision de ne plus avoir d'enfants. Peu de temps après, André est engagé par Radio-Canada et se fait offrir un poste à Paris. La famille déménage alors en France, en janvier 1959 et y demeure jusqu'en 1964. C'est pendant ces années que le couple se dégrade. Les nombreuses absences d'André pour le travail ou pour aller boire des verres, le sentiment de solitude de Lise et les adultères de son mari ont raison du couple³⁰. Ces derniers vécurent également deux avortements, considérant que l'arrivée d'un enfant dans un couple qui

²⁷ Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

²⁸ *Le Droit*, « horaire de télévision », *Le Droit*, vol. 51, n° 2, 3 janvier 1963, page complémentaire.

²⁹ Payette, *op. cit.*, p. 139-142.

³⁰ *Ibid.*, p. 169-170 et 173.

n'allait pas bien n'était pas l'idéal. Lise choisit cependant de rester avec son mari, car elle refuse de vivre un divorce avec des enfants qui ne peuvent pas comprendre³¹. Elle souhaite alors être autonome financièrement. Pendant ses années à Paris, Lise Payette fait la connaissance de Martine de Barcy, une journaliste belge travaillant occasionnellement pour Radio-Canada. Les deux femmes mettent alors sur pied une émission de radio intitulée : *Interdit aux hommes*. Cette émission, diffusée le dimanche à 14h, lui donne l'occasion d'interviewer tous les grands noms de la littérature, du théâtre, du cinéma et de la politique de l'époque, ce qui lui permet d'acquérir toujours plus d'assurance et confirme aussi sa capacité à créer des relations chaleureuses avec les autres³². C'est le début d'une grande carrière radiophonique et télévisée. En 1965, soit près d'un an après son retour à Montréal, Lise Payette anime une nouvelle émission de radio qui aura un grand succès : *Place aux femmes*. Il s'agit du premier magazine dit « féministe » de Radio-Canada dans lequel sont abordés des sujets aussi sérieux que l'égalité des sexes, le divorce, la violence conjugale, le plafond de verre en politique ou encore l'accès aux études supérieures pour les femmes. C'est également à *Place aux femmes* que naît le concours du plus bel homme du Canada. Ce dernier élit chaque année, à la Saint-Valentin, de 1966 à 1975, le plus bel homme du Canada³³. Edgar Demers, dans un article du *Droit*, mentionne que ce concours, organisé par Lise Payette, était une façon de parodier les concours de beauté pour femmes, que cette dernière semblait trouver complètement ridicules. Pour lutter contre ces compétitions sexistes, elle organise son propre concours, soit le plus bel homme du Canada. « C'était une façon d'embarrasser l'homme. Imaginez un premier ministre

³¹ Payette-Renouf, *op. cit.*

³² Le Droit, « Interdit aux hommes », *Le Droit*, vol. 52, n° 226, Cahier 2, 26 septembre 1964, p. 11.

³³ Sophie Imbeault, *Une histoire de la télévision au Québec*, Anjou, Fides, 2020, p. 194.

provincial affublé d'un tel titre. D'ailleurs, la première année, Jean Lesage fut élu et tout le monde sourit de cette géniale plaisanterie³⁴ ». Ce concours permit à plusieurs hommes, parfois misogynes, de comprendre ce que pouvaient signifier les concours de beauté pour les femmes en plus de réaliser toute la pression de la beauté qui était mise sur ces dernières. Cette émission, qui dura 5 ans, fut un immense succès auprès des auditeurs³⁵. Toutefois, toujours selon Demers, l'esprit du concours ne fut plus le même vers la fin. Effectivement, comme Payette n'avait, selon ses dires, jamais explicité l'intention derrière le concours, les dames du Québec votaient pour les beaux acteurs et chanteurs qu'elles voyaient à l'écran. Cependant, cela n'avait que peu d'impact, puisque la crédibilité de ces hommes dans leurs fonctions n'était pas aussi affectée que si un premier ministre tel que Pierre Elliott Trudeau ou encore un maire de grande ville, comme Gilles Lamontagne, devaient se rendre sur scène pour accepter un tel prix³⁶.

En 1968, Lise Payette prend la décision de se séparer de son mari. Le procès du divorce fut pénible, car à l'époque, il n'était pas facile d'être dans cette situation. En effet, la seule raison valable de divorce était l'adultère, et il fallait prouver ledit adultère en cours, ce qui donnait parfois lieu à des histoires sordides³⁷. Son divorce avec André Payette ne fut donc prononcé qu'en 1972³⁸.

C'est en 1972 que la communicatrice se lance dans la télévision avec l'émission *Appelez-moi Lise*, un de ses plus grands succès en carrière. Son émission réunit environ

³⁴ Edgar Demers, « Après dix ans, l'esprit qui a inspiré "le plus bel homme" n'y est plus », *Le Droit*, n° 4, 8 février 1975, p. 2.

³⁵ Payette, *op. cit.*, p. 179-180, 220, 228-229.

³⁶ Demers, *op. cit.*, p. 2

³⁷ *L'autre moitié du monde 5 : le divorce*, 1981, enregistrement vidéo, 1 enregistrement numérique : 28 :37 min.

³⁸ Payette, *op. cit.*, p. 268-269.

un million de téléspectateurs tous les soirs, à 23h, une première en termes de cotes d'écoute, surtout à une heure aussi tardive. Cette émission accroît largement sa popularité au Québec. Stéphane Laporte, concepteur, réalisateur et chroniqueur québécois la qualifie de « Oprah Winfrey des années 1970 au Québec ». Il mentionne également que sa popularité fait d'elle une personne influente à cette époque³⁹. Il est à noter que le concours du plus bel homme du Canada sera diffusé à la télévision dans cette émission de 1972 à 1975⁴⁰.

Lise Payette n'a jamais caché son penchant féministe ni sa position en faveur de l'avortement. Il est très important pour elle que les femmes aient la possibilité de recourir à une interruption de grossesse surtout si elles sont dans l'incapacité de mettre un enfant au monde. Pour Payette, il est très important que le choix des femmes, quel qu'il soit, soit respecté. Ce n'est pas à monsieur madame tout le monde ni au gouvernement de décider d'une affaire qu'elle juge privée. D'ailleurs, Payette est loin d'être la seule personne à s'intéresser au droit à l'avortement dans les années 1970. Effectivement, c'est un débat amené dans l'espace public par plusieurs groupes de pression féministes, tels que le Front de libération des femmes du Québec. Cette association va même créer une « cellule avortement » qui aura pour fonction d'aider les femmes à avoir accès à de l'information sur l'avortement, en plus d'encourager une mobilisation politique pour obtenir la libéralisation de ce droit⁴¹. Les membres du FLFQ, devenu le Centre des femmes depuis

³⁹ Payette-Renouf, *op. cit.*

⁴⁰ Imbault, *op. cit.*, p. 194.

⁴¹ Diane Lamoureux, « La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1 (juin 1983), p. 82-83.

1972, seront d'ailleurs très actifs lors du procès Morgentaler en 1973-1974⁴². En effet, dans un article de *Québécoises Debouttes*, leur journal, les membres demandent la libération de Morgentaler, ainsi que l'arrêt du procès : « Nous protestons contre l'intimidation dont ont fait l'objet le Dr. Morgentaler, ses employées et ses patientes. Et pour que cessent les procès qu'intentent les médecins dans les hôpitaux contre les femmes qui demandent un avortement, nous réclamons: POUR UNE MATERNITÉ LIBREMENT CHOISIE, L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT⁴³ ». Cependant, l'association féministe ne demande pas seulement la libération du médecin. Elle utilise la situation pour mettre de l'avant ses revendications concernant l'avortement libre et gratuit, ainsi que pour engager concrètement le combat contre ce qu'elles considèrent comme une oppression du gouvernement envers les femmes⁴⁴.

Lise Payette choisit aussi de s'impliquer dans cette mobilisation. Elle demande au ministre de la Justice, Jérôme Choquette, d'obtenir un rendez-vous avec lui pour lui expliquer sa position et pour tenter de lui faire comprendre le sort de plusieurs femmes quand la justice leur refuse le droit à de vrais médicaments ou à des professionnels pour procéder à l'avortement⁴⁵. Plusieurs femmes ont vécu des conséquences désastreuses avec des avorteurs incompetents ou des faiseuses d'anges. Parmi les conséquences possibles,

⁴² Henry Morgentaler est un médecin qui a ouvert des cliniques d'avortement au Québec et ailleurs au Canada, et ce même si c'était illégal. Il ouvre la première à Montréal en 1969. De 1970 à 1974, il fera l'objet de procédure judiciaire dès 1970. Il est acquitté par la Cour du Québec en 1973, mais la Cour d'appel renverse le jugement en 1974. C'est cependant grâce à son combat que la loi sur l'avortement est révoquée par la Cour suprême en 1988 puisqu'elle brimait des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés. *Encyclopédie canadienne* (16 décembre 2013), *Henry Morgentaler* [site Web], consulté le 6 octobre, [Henry Morgentaler | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](#) ; Barbara Kermode-Scott, « Henry Morgentaler », *British Medical Journal*, vol. 347, n° 7923 (7 septembre 2013), p. 27.

⁴³ Centre des femmes, « Avortement, de nouvelles arrestations », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, n° 8, septembre 1973, p. 5.

⁴⁴ Centre des femmes, « l'avortement, une bataille politique », *Québécoises deboutte!*, vol. 1, n° 7, juillet-août 1973, p. 9.

⁴⁵ Payette, *op. cit.*, p. 143-146.

on retrouve des hémorragies, des infections, l'infertilité ou encore la mort⁴⁶. Elle mentionne d'ailleurs, dans son autobiographie, avoir reçu une lettre de remerciement de la part de l'avocat de Morgentaler, Claude-Armand Sheppard⁴⁷.

En 1975, la vedette de télévision accepte de présider la fête de la Saint-Jean. L'évènement fut un immense succès. Le soir de l'ouverture, le 20 juin, il y a plus de 150 000 personnes sur le Plateau Mont-Royal pour le spectacle de 21h qui réunit sur la scène Gilles Vigneault, Louise Forestier et Yvon Deschamps. Le 23 juin, la soirée fut celle des femmes avec la présentation, par 14 comédiennes, de la « question des femmes ». Plus de 250 000 personnes sont présentes pour voir ces comédiennes s'exprimer sur le sort des femmes. Cette soirée a pour but, notamment, de célébrer l'année internationale des femmes⁴⁸. Le 24 juin au matin, plus d'un million de visiteurs ont déjà participé aux festivités depuis la soirée d'ouverture et le spectacle tant attendu de Jean-Pierre Ferland accompagné de 10 chanteuses vedettes pour la Saint-Jean n'est pas encore commencé. Près de 250 000 personnes ont été présentes ce soir-là sur le Plateau Mont-Royal⁴⁹. Dans certains journaux, on qualifie cette fête de la Saint-Jean comme un immense succès ayant attiré beaucoup de Québécois⁵⁰.

La fête nationale sur le Mont-Royal fut pour Lise Payette un tournant qui l'a sensibilisée à la question nationale. Peu avant les élections de 1976, elle choisit de faire le

⁴⁶ Louise Desmarais, *La bataille de l'avortement : chronique québécoise*, Montréal, Éditions remueménage, 2016, p. 24 et 68.

⁴⁷ Payette, *op. cit.*, p. 143-146.

⁴⁸ Gisèle Tremblay, « Il fallait fêter ça », *Le Jour*, vol. 2, n° 95, 25 juin 1975, p. 7-9.

⁴⁹ Christiane Berthiaume, « Il ne reste plus qu'à tout nettoyer », *La Presse*, vol. 91, n° 150, 25 juin 1975, p. 3.

⁵⁰ La Tribune, « La Saint-Jean, on a fêté ça », *La Tribune*, vol. 66, n° 106, 25 juin 1975, p. 1. ; Gisèle Tremblay, *op. cit.*, p. 7-9. ; Louis-Guy Lemieux, « une fête nationale à la mode chez nous », *Le Soleil*, vol. 79, n° 151, 25 juin 1975, p. 1.

saut en politique. Elle contacte René Lévesque, le chef de parti avec lequel elle ressent le plus d'affinité, et lui demande « Est-ce que je peux vous être utile? ». René Lévesque se montre favorable à sa demande et lui propose les trois comtés restants : Dorion, Gouin et Taillon. Il va sans dire que le Parti québécois est très heureux de présenter Lise Payette, une femme d'une grande notoriété, comme candidate péquiste aux élections de 1976. C'est le 15 novembre 1976, à sa grande surprise, qu'elle est élue députée dans le comté de Dorion⁵¹. Effectivement, une vague bleue déferle sur le Québec. Pour la première fois de son histoire, le PQ est élu majoritaire à l'Assemblée nationale. Personne n'aurait pu prédire que ce parti nationaliste ferait élire 71 députés sur 125, surtout qu'aux dernières élections de 1973, il n'avait fait élire que 7 députés⁵².

Carrière politique

Lorsque Lise Payette se lance en politique, un peu avant les élections de 1976 auprès du PQ, elle avait alors, de son propre aveu, deux grandes priorités : la souveraineté du Québec et la condition des femmes. Étant une personnalité connue et appréciée du public, son arrivée sur la scène politique est menaçante pour le Parti libéral du Québec (PLQ) qui ne semble pas voir d'un bon œil son entrée en politique. Payette reçoit, en effet, un accueil chaleureux de la part de plusieurs journaux québécois, remettant ainsi en question l'assurance de la réélection d'Alfred Bossé, candidat libéral qui avait battu René Lévesque dans le comté de Dorion aux précédentes élections⁵³. *La Presse* du 15 novembre 1976 souligne l'avantage que Lise Payette donne au PQ en matière d'opinion publique :

⁵¹ Gilles Lesage, « Le PQ au pouvoir », *Le Devoir*, vol. LXVIII, n° 267, 16 novembre 1976, p. 1.

⁵² Élection Québec (2022). *Élection Québec* [site Web], consulté le 23 octobre 2022, [Élections Québec – Notre institution est neutre et indépendante. \(Electionsquebec.qc.ca\)](https://electionsquebec.qc.ca)

⁵³ Conrad Bernier, « Bossé aux prises avec une vedette de la télé », *La Presse*, 10 novembre 1976, p. 11.

Mme Payette n'est pas qu'une simple candidate de comté. Son charisme, la confiance qu'elle inspire, son sens de l'organisation (les Fêtes de la Saint-Jean en 1975), son aplomb, devraient pouvoir rassurer les Québécois qui entretiennent encore certaines peurs à l'endroit du parti politique de M. René Lévesque. Pour les organisateurs péquistes, Lise Payette, c'est le symbole de la femme qui s'engage et que d'autres femmes devraient suivre puisque "leur" vedette a placé sa confiance en la formation politique souverainiste⁵⁴.

Également, Lise Payette profitera du support d'une vedette québécoise assez connue dans son assaut de la scène politique. Il s'agit de Félix Leclerc. Le chansonnier se dit très heureux de cette candidature et encourage les Québécois à voter pour cette « dame de cœur⁵⁵ ». Ses paroles ne tombent certainement pas dans l'oreille de sourds, puisque lors de l'annonce officielle de la candidature de Lise Payette, le 28 octobre 1976, il y a plus de 2000 électeurs de Dorion qui réservent à la vedette un accueil délirant. Effectivement, plusieurs de ses admirateurs ont choisi de la suivre dans son entreprise politique⁵⁶. La situation n'est pas sans susciter de l'irritation, voire de la jalousie, au sein du PLQ et du PLC qui demandent à Radio-Canada, société d'État canadienne, de mettre fin à son lien d'emploi avec Lise Payette. Effectivement, pour les libéraux, le choix de cette figure médiatique d'embrasser ouvertement la cause souverainiste en joignant les rangs du Parti québécois est incompatible avec les idéaux d'un média canadien⁵⁷. Les députés libéraux de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine à Ottawa ne veulent surtout pas que Lise Payette puisse réapparaître devant les caméras de Radio-Canada, car comme elle le rappelait en se moquant, elle est « une méchante séparatiste qui [veut] la destruction

⁵⁴ Philippe Gagnon, « Des vedettes qui ne sont pas absolument sûres d'être élues », *La Presse*, 15 novembre 1976, p. 9.

⁵⁵ Pierre O'Neill, « Les élections du 15 novembre », *Le Devoir*, 22 octobre 1976, p. 2.

⁵⁶ *La Presse*, « Lise Payette : un accueil délirant », *La Presse*, 29 octobre 1976, p. 11.

⁵⁷ *Le Quotidien du Saguenay*, « Suite à la candidature de Mme Payette Ottawa s'inquiète de l'attitude de la société d'État à cet égard », *Le Quotidien du Saguenay*, vol. 4, n° 19, 23 octobre 1976, p. 9.

du Canada⁵⁸ ». Bien que Radio-Canada soit plus modérée sur ce sujet, ce média reste financé par le gouvernement fédéral canadien et la direction prend la décision de mettre fin au contrat de Lise Payette à cause de ses affiliations souverainistes. Cette dernière lui offre de revenir dans des postes de recherchistes pour des émissions religieuses ou scientifiques, mais lui font comprendre qu'elle ne sera plus jamais devant les caméras. Cela crée une certaine frustration chez Payette, puisque, selon son analyse, cette situation ne serait pas arrivée si elle avait choisi de se présenter pour le Parti libéral du Québec. « Il est vrai qu'être libéral, à Radio-Canada, a toujours été l'équivalent d'être neutre. On est partisan seulement quand on est péquiste⁵⁹! »

Payette est élue dans le comté de Dorion en 1976 avec une majorité de 5 343 voix⁶⁰. Cette dernière est nommée ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières dans le cabinet de Lévesque entre novembre 1976 et septembre 1979. Ce n'était pas, bien entendu, le ministère auquel elle s'attendait, visant plutôt les Affaires culturelles. Elle est d'autant plus contrariée du mandat reçu, car il s'agit du seul ministère qui avait auparavant été occupé par une femme. En effet, Lise Bacon, députée libérale, avait été ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de 1975 à 1976⁶¹. Dans son esprit, Lévesque cherchait à remplacer une femme par une femme, ce qui, pour elle, était loin d'être une idée novatrice. Elle s'attelle toutefois à la tâche qui lui est demandée et reprend le dossier sur la réforme de l'assurance automobile sur laquelle travaillait Lise Bacon⁶². Ses efforts débouchent sur la *Loi sur l'assurance*

⁵⁸ Lise Payette, *op. cit.*, p. 248-249.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 249.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

⁶² Lise Payette, *Des femmes d'honneur : une vie engagée 1976-2000*, Montréal, Libre expression, 1999, p. 19-21.

automobile, adoptée en 1978. Cette politique importante a permis d'indemniser au Québec tous les accidentés de la route, ce qui avant l'adoption de la loi était parfois difficile, car « la lourdeur du système faisait en sorte que les indemnités n'étaient pas toujours versées aux accidentés de la route. Ce régime profitait surtout aux actionnaires des compagnies d'assurance automobile et aux avocats impliqués dans les causes de réclamation⁶³ ».

En 1979, Lise Payette est nommée ministre d'État à la Condition féminine, ce qui lui permet enfin d'agir cette fois sur les enjeux de société touchant les femmes. C'est également à cette époque qu'elle propose à Pauline Marois de devenir sa chef de cabinet au ministère de la Condition féminine et qu'elle engage Christine Tourigny comme sous-ministre. Ce secrétariat à la Condition féminine aura d'ailleurs un impact sur la réforme du Code civil de 1980, notamment au chapitre de la famille⁶⁴. Payette devient également ministre d'État au Développement social du 6 novembre 1980 au 30 avril 1981.

L'affaire des Yvettes : un tournant

En somme, pendant la campagne électorale de 1976, Lise Payette a le vent dans les voiles. L'opinion publique est derrière elle. Cependant, en 1980, lors de la campagne référendaire, le vent tourne après un incident impliquant Madeleine Ryan, la femme du chef de l'opposition libérale. Tout commence le 8 mars 1980, Journée internationale des droits des femmes, alors que Lise Payette prononce une déclaration ministérielle dans

⁶³ Radio-Canada Ohdio (4 septembre 2017), *La réforme de l'assurance automobile racontée par Jean-Charles Panneton* [site Web], consulté le 6 octobre 2022, [La réforme de l'assurance automobile du gouvernement Lévesque \(radio-canada.ca\)](http://radio-canada.ca)

⁶⁴ *Ibid.*, p. 71-74.

laquelle elle dénonce la présence de manuels scolaires sexistes dans les écoles du Québec.

Elle présente alors Yvette et Guy à ses collègues de l'Assemblée nationale⁶⁵ :

Guy pratique les sports, la natation, la gymnastique, le tennis, la boxe, le plongeon. Son ambition est de devenir champion et de remporter beaucoup de trophées. Yvette, sa sœur, est joyeuse et gentille. Elle trouve toujours le moyen de faire plaisir à ses parents. Hier, à l'heure du repas, elle a tranché le pain, versé l'eau sur le thé dans la théière, elle a apporté le sucrier, le beurrier, le pot de lait. Elle a aussi aidé à servir le poulet rôti. Après le déjeuner, c'est avec plaisir qu'elle a essuyé la vaisselle et balayé le tapis. Yvette est une petite fille bien obligeante⁶⁶.

Cette intervention aurait été un franc succès si, quelques jours plus tard, lors d'une assemblée partisane à Montréal, reprenant la même lecture lors d'un discours, elle n'avait pas comparé la petite Yvette à Madeleine Ryan, l'épouse du chef du PLQ. Aussitôt, l'affaire prend de l'ampleur dans les médias et Lise Payette se rend bien vite compte de « la gaffe » politique qu'elle vient de commettre, alors que le PQ, en pleine campagne référendaire, souhaite rallier le vote des femmes⁶⁷. Lise Payette est d'ailleurs fortement critiquée dans les journaux, notamment par Lise Bissonnette, éditorialiste du *Devoir*, qui ne mache pas ses mots concernant ce qu'elle pense du discours de la ministre qu'elle juge tout à fait méprisant envers les femmes au foyer :

Passe encore que Mme Payette « haïsse » M. Ryan. [...] Mais qu'elle le « haïsse » au point de dénigrer son épouse, de lier une femme à la personnalité de son mari comme cela ne se fait plus depuis les balbutiements du féminisme [...] Et même si Mme Ryan n'était pas la femme engagée que l'on connaît, même si elle avait simplement élevé ses cinq enfants comme des milliers et des milliers de femmes, qui en ont plein les bras chez elles, le font au Québec, de quel droit Mme Payette pourrait-elle la mépriser ainsi? À travers elle, ce n'est pas Claude Ryan qu'elle insulte, mais toutes ces femmes qu'elle est chargée de défendre,

⁶⁵ Stéphanie Godin, « Les Yvettes comme l'expression d'un féminisme fédéraliste au Québec », *MENS*, vol. 5, n° 1 (automne 2004), p. 79-81.

⁶⁶ Payette, 1999, *op. cit.*, p. 76-77.

⁶⁷ Godin, *op. cit.*, p. 80-81.

auxquelles, avant même de chercher à leur faire miroiter sa définition de l'indépendance, elle doit apporter le plus possible d'égalité⁶⁸.

L'éditorial de Bissonnette n'est que le premier article de plusieurs qui critiquent la façon dont Lise Payette a cherché à faire sa campagne pour le OUI. Malgré des excuses publiques de sa part et l'affirmation, par la ministre souverainiste, qu'il n'a jamais été dans son intention d'insulter les femmes au foyer, le camp du NON profite de la situation et mobilise ses partisans⁶⁹. Effectivement, cet incident est repris par les libéraux pour encourager les femmes à voter contre le référendum. Un grand rassemblement est organisé au Forum de Montréal. Le soir du 7 avril, il y a plus de 15 000 Yvettes rassemblées dans l'enceinte, incluant des féministes reconnues telles que Thérèse Casgrain, Monique Bégin, Sheila Finestone et encore Solange Chaput-Rolland⁷⁰. Lise Payette mentionne avoir été très désemparée par la façon dont les événements se sont déroulés. Elle n'arrive pas à croire que des figures féministes comme Thérèse Casgrain, ainsi que des collègues avec qui elle avait travaillé sur des dossiers concernant les femmes peuvent être complices de ce qu'elle qualifie comme l'humiliation que « l'organisation libérale fait subir aux femmes au foyer en leur collant l'étiquette de « Yvette⁷¹ ». Elle fait également la réflexion qu'aucune de ces femmes n'a jamais accepté d'être uniquement femme au foyer et que leur vie a été faite de revendications pour améliorer les droits des femmes. Leur présence traduirait donc, selon elle, une certaine hypocrisie. La question qui se pose alors est : sont-elles présentes pour défendre la cause des femmes où pour défendre le fédéralisme ?

⁶⁸ Lise Bissonnette, « Dire non à ce courage-là », *Le Devoir*, vol. LXXI, n° 59, 11 mars 1980, p. 8.

⁶⁹ Payette-Renouf, *op. cit.*

⁷⁰ La Tribune, « 15 000 Yvettes en délire au forum », *La Tribune*, vol. 71, n° 41, cahier 2, 8 avril 1980, p. 1.

⁷¹ Payette, *op. cit.*, p. 82.

Il est également important de mentionner que plusieurs membres de la société civile de l'époque, tel Jean-François Blanchette, lecteur de *La Presse*, s'accordent à dire que la bourde de Payette a entraîné une réaction démesurée pour des propos, qui bien qu'irrespectueux, étaient également d'une grande banalité. Les libéraux auraient profité de l'erreur de Lise Payette pour discréditer la campagne référendaire du PQ et inciter les gens à voter contre le référendum. Dans cette optique, certains s'entendent pour dire que le PLQ aurait été stratégique en profitant de la situation et en rendant ce qui devait être un petit incident, une bourde monumentale. Effectivement, dans la tribune libre de *La Presse*, Jean-François Blanchette mentionne :

Pourquoi tant de bruit autour de tant de banalité? Pourquoi les libéraux sont-ils allés jusqu'à organiser une réunion qu'ils ont baptisée « Brunch des Yvette »? Et d'ailleurs, ce brunch était censé valoriser le rôle de la femme au foyer; or, regardez les femmes qui se sont succédé au banc des orateurs du brunch: Monique Bégin, Thérèse Lavoie-Roux, Thérèse Casgrain, etc. toutes des femmes au foyer, par leurs obligations professionnelles, des membres de l'élite féminine. Comment la femme moyenne, reine du foyer, peut-elle s'identifier à de telles oratrices? Puis, à ce même brunch, Mme Ryan nous affirmait que la femme avait plus de chances de s'épanouir dans un univers canadien alors que quelques instants auparavant elle nous disait que la promotion de la femme et l'avenir constitutionnel du Québec étaient deux questions sans rapport! Quelle meilleure preuve pouvons-nous avoir de l'arrogante intolérance des libéraux qui profitent de tout (n'ayant pas grand-chose à se mettre sous la dent) pour saper la confiance qu'ont les Québécois en leur parti⁷².

Ainsi, Lise Payette ne reçoit pas que des critiques de la part de la population. En effet, Francine Lévesque, lectrice du journal *La Presse*, enjoint madame Payette, dans la tribune libre du journal, à poursuivre la lutte pour la condition des femmes, et ce malgré les critiques des Yvettes qu'elle trouve injustifiées :

⁷² Jean-François Blanchette, « Pourquoi tant de bruit », *La Presse*, vol. 96, n° 94, 21 avril 1980, p. 8.

Je voudrais dire à Lise Payette de ne pas abandonner la politique, que nous avons besoin d'elle plus que jamais et que du fond du cœur des millions de femmes du Québec se tiennent debout avec elle. [...] Les chères YVETTE (que je respecte tout autant que Lise Payette) ont critiqué à n'en plus finir cette femme pour finalement s'unir ensemble et chanter le même refrain. Ce qui prouve à quel point vous vous êtes servi de cette fâcheuse histoire à bon escient. J'ai pleuré au tout début de cette histoire pendant le référendum. Même ma mère n'avait rien compris à toutes ces histoires mal interprétées par ces Yvettes et, se sentant ridiculisée après avoir élevé quatorze enfants, a dit non à Lise Payette. Chère Yvette, allez-vous comprendre une fois pour toutes que Lise Payette et les autres n'ont jamais voulu abaisser les femmes à la maison? Au contraire, elle a voulu plutôt nous permettre, à nous les femmes, de CHOISIR ce que nous voulons être et se donner les moyens pour y parvenir⁷³.

En somme, le discours de Lise Payette sur le personnage fictif d'Yvette dans un manuel scolaire a mis le feu aux poudres et a créé une énorme controverse dans la société québécoise, en plus de mettre en lumière des divisions sur la vision du rôle des femmes au sein de la société québécoise, de leurs droits et de la lutte féministe, mais aussi sur la question référendaire.

Lise Payette quitte la politique à la fin de son premier mandat en 1981. Elle explique qu'elle « s'absente de la vie politique pour retrouver sa liberté de parole et prêcher la souveraineté ou l'indépendance politique du Québec⁷⁴ ». Elle ajoute qu'elle « ne se sent plus capable de promouvoir l'idéal d'un Québec souverain, et comme ministre, elle a acquis la conviction qu'elle manque de crédibilité auprès des femmes⁷⁵ ». Elle ne fait donc aucune référence directe à l'évènement des Yvettes qui, bien qu'elle mentionne le contraire, pourrait bien avoir joué un rôle dans son choix de quitter l'arène politique.

⁷³ Francine Lévesque, « Lise Payette ne doit pas partir », *La Presse*, n° 207, 3 septembre 1980, p. 7.

⁷⁴ J.-Jacques Samson, « Lise Payette quitte la politique », *Le Soleil*, n° 35, 6 février 1981, p. 1.

⁷⁵ *La Presse*, « Un peu à cause du non du 20 mai et des Yvettes, Lise Payette abandonne la politique », *La Presse*, n° 31, 6 février 1981, p. 2.

Une mesure phare de la carrière politique de Lise Payette : la réforme du Code civil de 1980

Lise Payette a été une figure marquante du féminisme des années 1970. On peut se demander si son militantisme au sein du Parti québécois a contribué à améliorer la condition des femmes au Québec, surtout qu'elle a été ministre de la Condition féminine. D'ailleurs, René Lévesque confie à Payette, dès la première année de son mandat, la responsabilité du Conseil du statut de la femme (CSF). Peu de temps après sa nomination, elle prend action pour qu'une étude soit menée par le CSF pour mettre en lumière les problèmes concernant la condition des femmes au Québec. Effectivement, selon un rapport du CSF, « [...] seule une volonté politique élaborée à partir d'une approche globale de la situation des femmes du Québec et d'une analyse de leurs problèmes pourrait amener les changements souhaitables⁷⁶ ». Par conséquent, le 18 mai 1977, à la suite d'un mémoire que Payette a présenté en tant que ministre responsable, le Conseil des ministres autorise :

[La] ministre responsable du Conseil du statut de la femme, en collaboration avec le ministre d'État au Développement social, a confié au Conseil du statut de la femme le soin d'effectuer une étude en profondeur sur une politique d'ensemble de la condition féminine, soit, à court et à long terme, planifier et coordonner l'action des ministères impliqués dans les changements à effectuer, en identifiant ces changements et en analysant les instruments dont les ministères disposent ou devraient disposer⁷⁷;

Le rapport, *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*, est publié en 1978 par le Conseil du statut de la femme. Ce dernier propose une analyse complète des obstacles que rencontrent les femmes dans leur vie quotidienne, ainsi qu'une analyse approfondie

⁷⁶ Conseil du statut de la femme, *Rapport annuel 1977-1978/1978-1979*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980, p. 7.

⁷⁷ Conseil du statut de la femme, *Pour les québécoises : égalité et indépendance*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1978, p. xvii.

des causes des inégalités qu'elles subissent. En tout, 306 recommandations sont faites au gouvernement en place pour améliorer les conditions des femmes, tant sur les plans social, économique, juridique que politique⁷⁸. Ces résolutions sont regroupées en cinq grandes thématiques, soit: « La socialisation : Comment se perpétue la division des rôles », « Les différences biologiques : Prétexte à une division du travail en fonction des sexes », « La famille : lieu premier de la division du travail en fonction des sexes », « Le marché du travail », puis « Le loisir, la création artistique, le pouvoir⁷⁹ ». Cette politique d'ensemble ne recevra qu'un accueil mitigé de la part du mouvement féministe, puisque plusieurs associations telles que la FFQ ou l'AFEAS voient cette politique comme étant une stratégie du gouvernement pour masquer son inaction vis-à-vis des revendications des groupes féministes de l'époque⁸⁰. Toutefois, cette politique servira de point de départ à plusieurs politiques mises en place par le PQ pour améliorer la condition féminine au Québec, incluant la réforme du Code civil de 1980.

En 1979, Lise Payette est officiellement nommée ministre d'État à la Condition féminine, ce qui lui donne un plus grand pouvoir d'action que lorsqu'elle était ministre responsable du CSF. L'une des premières actions qu'elle entreprend alors est de placer des conseillères à l'égalité dans la quasi-totalité des ministères. Ces dernières ont pour tâche d'analyser tous les projets de loi dudit ministère en tenant compte du critère d'égalité entre les hommes et les femmes. Comme l'a expliqué Pauline Marois en entrevue, on

⁷⁸ Raymond Giroux, « Le Conseil du statut de la femme lance un ultimatum de 306 recommandations », *Le Soleil*, 24 octobre 1978, p. 1.

⁷⁹ Vicky Constantineau, « Le Conseil du statut de la femme : un intermédiaire entre le mouvement féministe québécois et l'appareil gouvernemental (1973-1995) », mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 2020, p. 66.

⁸⁰ Constantineau, *op. cit.*, p. 65.

s'assure de cette façon que les projets de loi ne sont pas inéquitables envers les femmes⁸¹. Payette travaillera d'ailleurs en étroite collaboration avec sa sous-ministre Christine Tourigny, ainsi qu'avec le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, pour réformer la section *famille* du Code civil québécois⁸². Ce nouveau code civil, sanctionné le 19 décembre 1980, représente une avancée majeure en matière de condition féminine. Effectivement, la *Loi instituant un nouveau code civil* déclare officiellement l'égalité entre les conjoints. L'article 441 stipule clairement que « les époux ont, en mariage, les mêmes droits et les mêmes obligations⁸³ ». Il est à noter que le taux de nuptialité en 1980 est de 6,9 pour 1000, ce qui correspond à 44 849 mariages⁸⁴. L'article 442 déclare, quant à lui, que les épouses doivent désormais conserver leur nom. Ces dernières devront exercer leurs droits civils sous ces nom et prénom. Les femmes mariées peuvent aussi choisir de transmettre leur nom à leurs enfants. Cette réforme instaure également une protection de la résidence familiale. Cela signifie que « la personne mariée propriétaire d'un immeuble ne pourra l'aliéner, le grever d'un droit réel ou le louer sans le consentement de la personne conjointe⁸⁵ ». Par conséquent, si l'un des époux choisissait de quitter le foyer familial et de vendre la résidence, le conjoint ou la conjointe abandonnée pourrait demander la nullité de l'acte. Enfin, « cette loi met en place un nouveau recours qui s'applique lors d'une séparation de corps, d'un divorce ou d'un décès. Il s'agit de la prestation compensatoire.

⁸¹ « Entrevue avec Pauline Marois » (1^{er} novembre 2021) [Enregistrement audio], Pauline Marois, ex-chef de cabinet de Lise Payette ; ex-députée péquiste et ancienne première ministre du Québec. Propos recueillis par Maude Langlois.

⁸² Payette, *op. cit.*, p. 74.

⁸³ Québec (province), *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (1980, chapitre 39).

⁸⁴ Institut de la statistique Québec (20 juillet 2022), *Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2021* [site Web], consulté le 6 octobre 2022, [Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2021 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/mariages-et-taux-de-nuptialite)

⁸⁵ Marie-Claire Belleau, dir., *Les femmes et les lois du Québec depuis 1970*, Québec, Gouvernement du Québec, 2009 (2003), p. 40.

Ce mécanisme permet à une personne conjointe, qui par son apport en biens ou en services a contribué à enrichir le patrimoine de son conjoint, d'obtenir compensation du tribunal. Cette prestation peut être attribuée sous forme d'un droit de propriété, d'un droit d'habitation ou d'une somme d'argent⁸⁶ ». Le travail au foyer est reconnu comme une contribution valable⁸⁷.

Conclusion

En conclusion, il nous semble évident que l'implication politique de Lise Payette a eu un impact sur l'intérêt qu'a pu porter le Parti québécois à la réalité des femmes. En effet, Lise Payette n'a jamais caché son penchant féministe. Elle mentionne d'ailleurs que l'une des deux principales raisons qui l'ont poussé vers l'arène politique est la condition féminine, dont elle a fait son cheval de bataille comme ministre d'État à la Condition féminine. Malgré de nombreux obstacles et un accueil mitigé de la part de ses collègues masculins concernant la réalité des femmes, sa confiance en elle et son obstination ont, d'une certaine façon, obligé ses collègues à écouter son discours sur la nécessité d'agir pour mettre fin à l'inégalité entre les sexes. On peut d'ailleurs citer son discours ministériel, lors de la Journée internationale des femmes de 1980, qui critiquait la présence de manuels scolaires sexistes dans les écoles. Plusieurs ministres dont le ministre de l'Éducation, Jacques-Yvan Morin, ainsi que le premier ministre Lévesque ont été scandalisés d'apprendre que des manuels scolaires présentaient encore des rôles masculins et féminins aussi stéréotypés que ceux de Guy et Yvette⁸⁸. D'ailleurs, dans son communiqué de presse

⁸⁶ *Ibid.*, p.40.

⁸⁷ Québec (province), *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (1980, chapitre 39).

⁸⁸ Belleau, *op. cit.*, p. 80.

du 12 juin 1980, le ministre de l'Éducation mentionne que l'un de ses trois objectifs principaux est d'éliminer la présence des stéréotypes sexuels sexistes dans les manuels scolaires⁸⁹. En somme, Payette a exercé une influence importante autant sur ses collègues masculins que féminins. Effectivement, c'est en partie grâce à sa collaboration avec Pauline Marois que cette dernière a commencé à s'intéresser davantage aux enjeux féministes, au point qu'elle-même deviendra dans les années qui suivent ministre d'État à la condition féminine de 1981 à 1985⁹⁰.

⁸⁹ Jacques-Yvan Morin, *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin*, jeudi 12 juin 1980.

⁹⁰ Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

CHAPITRE 3 : LOUISE HAREL ET L'ÉQUITÉ SALARIALE

Afin de poursuivre l'analyse des liens entre féminisme et nationalisme de même que l'observation du cheminement des idées féministes au sein de la gouvernance péquiste, une deuxième figure emblématique a été retenue pour la présente étude. Il s'agit de Louise Harel, une militante péquiste de la première heure. Dès 1970, cette dernière commence son implication au sein du parti. Elle se lance dans l'arène politique en 1981 et elle ne la quittera plus avant son départ en 2008. La politicienne de métier cumule donc plus de 27 années en politique au sein du Parti québécois. Elle a été à la tête de nombreux ministères et a mis en place de nombreuses réformes, incluant la création d'Emploi-Québec en 1998 et la réorganisation des municipalités de 2002, un épisode particulièrement tumultueux de la gouvernance péquiste. Dans la première partie de ce chapitre, nous nous rappellerons les grandes lignes de sa trajectoire biographique, et ce, dans le but de comprendre ce qui l'a motivée à entrer en politique. Contrairement à Lise Payette, Harel n'est pas passée par l'univers médiatique. Elle est, ce que l'on pourrait appeler, une figure de l'ombre, puisqu'elle a « flirté » longtemps avec la politique avant de faire le saut à l'Assemblée nationale. En effet, dès 1970, elle devient permanente au secrétariat national du Parti québécois. Par conséquent, à l'âge de 24 ans, elle est considérée comme une militante de la première heure au sein du PQ, dans un univers alors majoritairement masculin. Dans une seconde partie du chapitre, nous analyserons de son expérience en politique, de ses réalisations, mais aussi des obstacles qu'elle a rencontrés notamment en tant que ministre de la Condition féminine. Comme on le verra, ce ministère est loin d'avoir été une priorité pour le parti pendant les premières années de son existence et cela a probablement rendu la tâche ardue à Harel. Enfin, dans une dernière section, nous

aborderons l'une de ses principales réalisations concernant la condition féminine, soit la mise en place de la *Loi sur l'équité salariale* de 1996 qui visait alors à éliminer les inégalités de salaires entre les secteurs d'emplois majoritairement masculins et féminins. Cette contribution représente un pas important pour les femmes à l'époque. Bien que cette loi se soit révélée imparfaite, elle a toutefois permis de réduire les écarts salariaux entre les hommes et les femmes du Québec.

Trajectoire biographique

Louise Harel, originaire de la ville de Sainte-Thérèse de Blainville, est née le 22 avril 1946, soit une quinzaine d'années après Lise Payette. Elle est la fille de Roger Harel, un historien et cadre scolaire, et de Mignonne Laroche, une coiffeuse. Elle s'intéresse à la politique à un jeune âge. Effectivement, dès l'âge d'environ 13-14 ans, l'adolescente collectionne les éditoriaux d'André Laurendeau, qu'elle considère comme son idole, dans le journal *Le Devoir*¹. Laurendeau est une figure bien connue des milieux journalistique et intellectuel. Il a présidé, conjointement avec Davidson Dunton, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, que l'on appelle aussi communément, la Commission Laurendeau-Dunton. À la suite du rapport final de ladite commission, le gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau adopte la *Loi sur les langues officielles*, qui vient mettre en place l'obligation pour le gouvernement fédéral d'offrir des services en anglais, mais aussi en français pour tous les Canadiens². Ce dernier n'a d'ailleurs jamais

¹Marie-Jeanne Robin, *La politique au féminin*, Ottawa, Éditions Inédit, 1983, p. 103-106.

² Robert Comeau et Lucille Beaudry, *André Laurendeau : un intellectuel d'ici*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990, p. 203, 216 et 217.

caché son penchant souverainiste dans ses éditoriaux³. Il est donc tout à fait plausible que l'intérêt de Louise Harel pour l'indépendance du Québec et la protection de la langue française prenne racine dans son adolescence et à la lecture de réflexions sociopolitiques comme celles de Laurendeau. De plus, il est à considérer que ses parents étaient membres de la société Saint-Jean-Baptiste⁴ et qu'ils l'amenaient souvent avec eux lorsqu'ils allaient au rassemblement du regroupement⁵. Nous pouvons donc supposer que la famille d'Harel avait un attachement profond envers la langue française et la culture québécoise, sans toutefois pouvoir confirmer le penchant souverainiste des parents de la future femme politique. Effectivement, il ne faut pas oublier que la SSJB devient une association en faveur de l'indépendance uniquement en 1968, soit après la création du PQ. D'ailleurs, la politicienne le mentionne clairement dans son entrevue avec Marie-Jeanne Robin, dans l'ouvrage *La politique au féminin* : « Dans ma famille, on considérait que le régime Duplessis était non seulement corrompu, mais aussi très conservateur, retenant le Québec dans ses élans d'affirmation. [...] À ce moment-là, il n'était pas question d'indépendance, mais d'identité, d'affirmation de soi⁶ ». La protection de l'identité québécoise semblait particulièrement importante pour le père de Louise Harel qui voyait d'un mauvais œil l'intégration des immigrants au milieu anglophone. D'ailleurs, ce dernier jugeait que les enfants immigrants qui arrivaient au Québec devaient fréquenter les écoles francophones⁷. Il est à noter qu'à cette époque, l'intégration des minorités ethniques dans le réseau

³ Jean-François Nadeau, « Cinquante ans après sa mort, André Laurendeau reste une figure exemplaire de l'intellectuel », *Le Devoir*, 1^{er} juin 2018, [Cinquante ans après sa mort, André Laurendeau reste une figure exemplaire de l'intellectuel | Le Devoir](#)

⁴ La SSJB, fondée en 1834, est une organisation nationaliste puis, à partir de 1968, indépendantiste. Elle a entre autres pour but de promouvoir la langue française au Québec (site officiel de la SSJB), <https://ssjb.com/a-propos/>

⁵ Robin, *op. cit.*, p. 107.

⁶ *Ibid.*, p. 108.

⁷ Robin, *op. cit.*, p. 108-109.

scolaire est un enjeu majeur au Québec, surtout à Montréal, une ville très multiethnique. L'école publique est une institution centrale dans le maintien de l'identité ethnique québécoise est c'est pourquoi l'arrivée d'immigrants allophones ou anglophones peut créer certaines tensions entre les Québécois francophones nationalistes ayant fréquenté le système scolaire catholique et les anglophones ayant fréquenté les écoles protestantes⁸.

Historiquement, l'écrasante majorité des immigrants non catholiques opte pour l'école anglo-protestante en raison d'une multiplicité de facteurs sociaux, économiques et culturel [...]. Dans l'après-guerre, le déclin de la proportion des Canadiens français au Canada, jumelé à l'assimilation massive des immigrants à la communauté anglophone, provoque une prise de conscience parmi une frange de l'élite nationaliste. Celle-ci souhaite désormais intégrer les immigrants à la communauté francophone par le biais de l'école⁹.

Considérant que la protection de la langue est une priorité pour les nationalistes qui souhaitent à tout prix préserver leur culture, plusieurs francophones voient d'un mauvais œil le fait que les immigrants choisissent les écoles protestantes anglophones.

L'implication de Louise Harel dans la communauté commence à un très jeune âge. Effectivement, dès ses 11 ans, elle devient membre de la Jeunesse étudiante catholique (J.E.C.), un « groupe d'action catholique pour les étudiants du secondaire et du postsecondaire, visant à les impliquer dans leur milieu pour l'élaboration d'un monde meilleur et l'épanouissement des étudiants dans leur quotidien¹⁰ ». De ce fait, elle suit le même modèle que Lise Payette qui avait elle-même fait partie de cette organisation. Harel demeure membre active de ce mouvement de jeunesse catholique pendant plusieurs

⁸ Miguel Simão Andrade, « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4 (2007), p. 455-456.

⁹ *Ibid.*, p. 456-457.

¹⁰ Église Catholique de Québec (mars 2017), *Jeunesse étudiante chrétienne* [site Web], consulté le 19 octobre 2022, [Jeunesse Étudiante Chrétienne | Église catholique de Québec \(ecdq.org\)](http://Jeunesse Étudiante Chrétienne | Église catholique de Québec (ecdq.org))

années. Ce mouvement, né à la suite et selon la même inspiration que la Jeunesse ouvrière catholique (J.O.C.), voit le jour en 1935 au Québec. Ce sont les Pères de Sainte-Croix qui sont à l'origine de sa création¹¹. Ce mouvement encourage ses jeunes membres à être fiers de leur statut d'étudiant et à être solidaires avec toute la communauté étudiante du Québec. On les amène donc « à se sentir davantage responsables en tant que laïc dans l'Église et en tant qu'étudiants dans la Cité étudiante. Ainsi, c'est le principe même du mouvement qui [leur permet] de prendre la parole et d'agir dans leur milieu¹² ». De ce point de vue, selon l'analyse de Bernard Fournier, la J.E.C. a été un véritable instrument de socialisation politique, dans lequel les membres ont pu développer des habiletés pour s'affirmer comme interlocuteur et participant à une structure d'autorité, en plus d'apprendre les bases de la responsabilité sociale¹³. Harel mentionne d'ailleurs que son passage dans la J.E.C. a eu un impact considérable sur son engagement social et politique. C'est également par l'intermédiaire de cette association qu'elle est montée la première fois sur scène pour prendre la parole. Elle affirme avoir beaucoup aimé cette expérience¹⁴.

Voulant suivre les traces de son père, de son oncle et de son frère qui avaient étudié au Séminaire de Sainte-Thérèse, l'étudiante engagée souhaite elle-même s'y inscrire après son passage au collège Marie-Anne. L'institution accueillant depuis quelque temps des jeunes femmes, il lui est possible d'accéder au cours classique. Cependant, l'adolescente remarque rapidement qu'il existe une forme de ségrégation entre les sexes. En effet, dans une entrevue avec Marie-Jeanne Robin, elle rappelle qu'il existait un pavillon réservé aux

¹¹ Bernard Fournier, « Mouvements de jeunes et socialisation politique : la dynamique de la J.E.C. à l'époque de Gerard Pelletier », mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1988, p. 16.

¹² *Ibid.*, p. 42.

¹³ Fournier, *op. cit.*, p. 48-49.

¹⁴ « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023) [Enregistrement audio], Louise Harel, ancienne députée et ministre au sein du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.

jeunes filles, dans lequel ces dernières suivaient la quasi-totalité de leurs cours. Or, Harel fait figure d'exception parce qu'elle choisit de faire des études de grec. Elle se retrouve donc dans une classe majoritairement composée de garçons. Dans la même entrevue, elle pose l'hypothèse qu'elle a choisi les études de grec pour pouvoir s'échapper, car les filles, après 17h, n'avaient aucun accès aux établissements à l'extérieur de leur pavillon, y compris la bibliothèque. Elle mentionne également avoir organisé un sondage auprès des parents des étudiantes pour connaître leur avis sur la situation. La plupart des parents avaient alors répondu qu'ils auraient préféré que leurs filles soient considérées comme des étudiantes à part entière de l'établissement, et non qu'elles soient isolées dans un pavillon. Harel considère qu'il s'agit de sa première victoire : « réussir à provoquer des changements dans mon milieu, à mon niveau ». On le constate, dès son adolescence, la future politicienne péquiste s'est conscientisée rapidement face aux difficultés que rencontraient les femmes dans la société et à la discrimination qu'elles subissaient dans le domaine de l'éducation et du marché du travail.

En 1965, Louise Harel obtient son baccalauréat en *arts* au Séminaire Sainte-Thérèse, un établissement dans lequel son père travaillait comme professeur d'histoire. Selon ses dires, ce séminaire était un foyer nationaliste très important, car le chanoine Lionel Groulx, lui-même y avait enseigné¹⁵. Il est à noter qu'Harel fait partie des dernières cohortes de jeunes à compléter un cours classique avant les grandes transformations du rapport Parent publié à partir de 1964.

Le rapport reconnaît [...] que le Québec accuse un sérieux retard en éducation et de nombreuses recommandations sont émises afin d'y suppléer : création d'un ministère de l'Éducation, d'un Conseil supérieur de

¹⁵ Robin, *op. cit.*, p. 107.

l'éducation, des maternelles, des commissions scolaires régionales et des cégeps. [...] Les polyvalentes et les cégeps succèdent aux collèges classiques; les écoles techniques, jusqu'alors responsables de l'enseignement professionnel — les métiers —, se greffent aux polyvalentes, tout comme les écoles commerciales et scientifiques. La formation des maîtres qui, jusqu'au rapport Parent, passait par l'école normale relève maintenant de l'université¹⁶.

La jeune femme poursuit ensuite des études de sociologie, puis de droit à l'Université de Montréal. Elle devient, au cours de ces mêmes années, la vice-présidente de l'Union générale des étudiants (UGEQ) du Québec en 1968¹⁷. Cette organisation, créée en 1964, est la première centrale étudiante syndicale québécoise. Elle prend racine dans la transition importante que vit le Québec, dans les années 1960, alors que plusieurs réformes sociales et politiques sont mises en place par le gouvernement libéral de Lesage¹⁸. Dans ses débuts, l'UGEQ cherche à mettre en pratique son idéologie syndicale à travers différentes luttes sociales en faveur de la gratuité scolaire, de l'amélioration des conditions de la classe ouvrière ou encore contre la guerre au Vietnam. Très rapidement, l'UGEQ gagne en popularité, surtout après de la masse étudiante. Cependant, de nombreux problèmes structurels, dont la radicalisation et la grève étudiante généralisée de 1968, mettent fin au mouvement un peu plus de cinq ans après sa création, soit en 1969¹⁹. Louise Harel mentionne qu'au moment de son engagement à l'UGEQ, il était impossible pour une fille d'en être présidente. Il faut d'ailleurs garder en tête que l'accès à l'éducation supérieure pour les filles est alors très récent. En effet, « avant 1960, une infime minorité de filles

¹⁶ Manon Aubé, « Le Rapport Parent : La démocratisation de l'éducation », *Sommets*, vol. 12, n° 3 (1999), p. 16

¹⁷ Radio-Canada, « Passionnée de politique », *Info*, 20 octobre 2009, [Passionnée de politique | Radio-Canada.ca](http://Passionnée.de.politique|Radio-Canada.ca)

¹⁸ Alexandre Leduc, « UGEQ : centrale syndicale étudiante : l'idéologie syndicale au sein du mouvement étudiant québécois des années 1960 », mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2010, p. VIII et 1.

¹⁹ *Ibid.*, p. 115, 116 et 185.

québécoises avaient accès à l'enseignement postsecondaire: à l'université, elles n'étaient qu'une poignée, perdues dans un milieu d'hommes²⁰ ». C'est avec la publication du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'éducation dans la province de Québec, appelé aussi Commission Parent que les choses changent. Effectivement, la commission recommande la mixité des classes, soit une éducation unique pour les filles et les garçons, l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, ainsi que l'égalité d'accès à tous les programmes d'études pour les garçons et les filles²¹. Il semble important de souligner la contribution de deux femmes, soit Ghislaine Roquet²² et Jeanne Lapointe²³ aux travaux de la Commission Parent. Ces dernières se sont battues pour assurer une éducation de qualité aux jeunes femmes²⁴. D'ailleurs, la création du ministère de l'Éducation en 1964, ainsi que la mise en place d'autres réformes permettront d'augmenter considérablement le nombre de femmes fréquentant les établissements postsecondaires. De fait, comme l'indique le tableau 6, le nombre de femmes admises à l'Université de Montréal a considérablement augmenté depuis les années 1940-1944. En effet, il n'y avait alors que 92 femmes. Ce nombre augmente à 2009 pour la période 1960-1964, pour atteindre 4039 pour la période 1975-1979. En bref, la démocratisation de l'enseignement représente une avancée majeure qui permet à de plus nombreuses femmes d'être scolarisées, incluant Louise Harel qui a commencé à étudier à l'Université de Montréal en 1965 une fois diplômée du séminaire de Sainte-Thérèse.

²⁰ Guy Rocher, « Les 40 ans du rapport Parent - Démocratisation et droit à l'éducation », *Le Devoir*, 7 avril 2010, [Les 40 ans du rapport Parent - Démocratisation et droit à l'éducation | Le Devoir](#)

²¹ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Québec, Boréal, 2012, p. 165-166.

²² Aussi appelé sœur Marie-Laurent de Rome, professeure de philosophie au collège féminin Basile-Moreau

²³ Professeure de littérature à l'Université Laval

²⁴ Louise Bienvenue, « Souvenirs d'une commissaire... Entretien avec sœur Ghislaine Roquet, signataire du rapport Parent », *Bulletin d'histoire politique*, vol 12, n° 2 (hiver 2004), p. 111 ; Radio-Canada, « L'apport de Jeanne Lapointe au Québec moderne », *Archives*, 14 janvier 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1854034/jeanne-lapointe-commission-parent-bird-litterature-archives>

Tableau 6*Répartition des inscriptions féminines par faculté selon la période (en nombre et %)*

Tableau 6 Répartition des inscriptions féminines par faculté selon la période (en nombres et en %)

FACULTE	Période							
	1940-44	1945-49	1950-54	1955-59	1960-64	1965-69	1970-74	1975-79
AMENAGEMENT	—	0	0	3	3	20	80	271
				.3	.1	.6	2.9	5.5
DIETETIQUE	—	18	56	100	155	166	181	249
		8.0	10.3	9.4	7.7	5.0	6.5	5.1
DROIT	1	15	13	34	91	210	468	839
	1.1	6.7	2.4	3.2	4.5	6.3	16.7	17.0
EDUCATION PHYSIQUE	—	—	—	20	119	157	158	324
				1.9	5.9	4.7	5.6	6.6
MEDECINE	12	21	50	82	97	162	384	1071
	3.0	9.4	9.2	7.7	4.8	4.8	13.7	21.7
MEDECINE DENTAIRE	0	1	4	7	11	25	59	95
		.4	.7	.7	.5	.7	2.1	1.9
OPTOMETRIE	—	0	2	2	10	7	30	123
			.4	.2	.5	.2	1.1	2.5
PHARMACIE	8	27	45	60	113	146	231	447
	8.7	12.1	8.3	5.6	5.6	4.4	8.3	9.1
READAPTATION	—	—	—	139	346	852	461	670
				13.1	17.2	25.5	16.5	13.6
SANTE PUBLIQUE	53	97	233	268	236	36	59	238
	57.6	43.7	42.8	25.2	11.7	1.1	2.1	4.8
SCIENCES INFIRMIERES	17	38	81	156	514	1189	687	603
	18.5	17.0	14.9	14.7	25.6	35.6	24.6	12.2
TECHNOLOGIE MEDICALE	1	7	60	192	314	374	—	—
	1.1	3.1	11.0	18.1	15.6	11.2		
TOTAL	92	224	544	1063	2009	3344	2798	4930
	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Fichier informatique des inscriptions, Université de Montréal.

Au cours des années 1970, Louise Harel s'implique dans les milieux communautaires, nationalistes et féministes. Elle travaille notamment, de 1971 à 1974, au Conseil de développement social du Montréal métropolitain (CDSMM), un organisme communautaire, de 1971 à 1974²⁵. Elle devient également membre de plusieurs associations, dont la Fédération des femmes du Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, soulignant ainsi son intérêt pour les causes féministe et nationaliste²⁶. La jeune militante est d'ailleurs responsable du dossier de la condition féminine au Centre des services sociaux de Montréal (CSSM) de 1979 à 1981, date de son entrée dans l'arène

²⁵ Assemblée nationale du Québec (juin 2016), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 19 octobre 2022, <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/levesque-rene-4219/biographie.html>

²⁶ Radio-Canada, *op. cit.*

politique²⁷. Elle devait alors mettre en place différentes instances en matière de condition féminine et alimenter les débats sur la question des femmes. C'est lors de ses années comme adjointe au directeur général du CSSM qu'elle a engrangé ses réflexions sur le patriarcat et la condition féminine au Québec. Elle apporte ce bagage de connaissances avec elle lorsqu'elle est élue députée d'Hochelaga-Maisonneuve²⁸.

C'est également au début des années 1970 que commence l'implication de Louise Harel au sein du Parti québécois. De 1970 à 1971, elle devient permanente au secrétariat national du PQ. Elle est ensuite présidente de la région Montréal-Centre du PQ de 1974 à 1979²⁹. C'est notamment dans cette région qu'est créé le tout premier comité régional de condition féminine du Parti québécois en septembre 1975³⁰. Par la suite, elle devient vice-présidente du parti de 1979 à 1981.

En somme, les premières 35 années de vie de Louise Harel sont marquées par une grande implication sociale, communautaire et politique. Dès son plus jeune âge, elle s'intéresse aux problèmes de la société et cherche des solutions pour y remédier. Il s'agit d'un trait qu'elle semble avoir hérité de sa famille, qui elle-même était très impliquée, notamment dans la SSJB, et politisée.

²⁷ Assemblée nationale, *op. cit.*

²⁸ « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023), *op. cit.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ Marie-Christine Breton, « Les comités de condition féminine du Parti québécois », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, p. 96.

Carrière politique

Lorsque Louise Harel fait le saut dans l'arène politique en 1981, cela fait déjà près de 11 ans qu'elle milite au sein du Parti québécois. Elle est d'ailleurs la vice-présidente du parti lorsqu'elle décide de poser sa candidature. En 1981, René Lévesque l'appelle pour lui proposer le comté de Maisonneuve, aujourd'hui appelé Hochelaga-Maisonneuve, qui avait été perdu par le PQ aux élections partielles du 14 novembre 1979, à la suite de la démission de Robert Burns. C'était alors la première victoire libérale dans ce comté en 15 ans³¹. Lévesque souhaitait récupérer ce comté et c'est pourquoi, selon Harel, il lui propose de devenir candidate dans Maisonneuve, car il savait qu'elle avait des chances de ramener le comté dans le giron péquiste. Ce pari se révèle payant, car elle est élue députée avec 57,82 % des voix³². La politicienne mentionne, dans une entrevue avec Gilles Morin en 2019, avoir rencontré certaines difficultés pendant sa première campagne électorale³³. Effectivement, son compétiteur, le candidat libéral George Lalande, ne s'était pas privé d'énoncer publiquement plusieurs préjugés sur les femmes pour discréditer son adversaire. En se moquant de Louise Harel, il mentionne, par exemple, qu'on ne fait pas de la politique en talons hauts. Il fait ici référence au fait que Harel fait du « porte-à-porte » pour convaincre ses concitoyens de voter en faveur du PQ³⁴. Racontant sa trajectoire politique en entrevue, la femme politique se souvenait d'avoir acheté ses talons hauts le premier jour de la campagne. Au bout de 30 jours, ces derniers étaient déjà percés. Elle

³¹ « Mémoires de députés : entrevue avec Louise Harel » (2019) [Enregistrement vidéo], Louise Harel, ex-députée du Parti québécois, propos recueillis par Gilles Morin, sur le site de *l'Assemblée nationale du Québec*, consulté le 23 octobre 2022. [Émissions et capsules promotionnelles – Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites/2019/09/10/entrevue-louise-harel.html)

³² Élections Québec (2022), *Élections Québec* [site Web], consulté le 23 octobre 2022, [Élections Québec – Notre institution est neutre et indépendante. \(Electionsquebec.qc.ca\)](https://www.electionsquebec.qc.ca/fr/actualites/2022/10/23/elections-quebec-notre-institution-est-neutre-et-independante.html)

³³ Mémoires de députés : entrevue avec Louise Harel, *op. cit.*

³⁴ Claude Gravel, « Georges Lalande: Monsieur le député ; Louise Harel: le chaînon manquant », *La Presse*, n° 80, 4 avril 1981, p. 14.

soutient également avoir envoyé lesdits talons à Lalande, le soir des élections, pour lui prouver qu'il était possible de faire de la politique en talons hauts, et de gagner³⁵.

L'opinion publique semble être très favorable à Louise Harel lors de sa première campagne électorale. Effectivement, Claude Gravel, du journal *La Presse*, mentionne qu'elle « excelle dans les contacts personnels (elle se rapproche de son interlocuteur, comme si elle voulait le séduire) ou dans les rencontres avec les groupes (on ne dénombre pas moins de 200 organismes communautaires dans Maisonneuve)³⁶ ». Cette habileté pourrait provenir du fait qu'elle s'implique dans sa communauté depuis son plus jeune âge, même à l'époque où elle était encore écolière. Ce lien de confiance qu'elle parvient à établir avec ses électeurs lui aura certainement été bien utile pendant cette toute première campagne électorale de 1981.

Très rapidement, Harel se rend compte qu'il n'est pas toujours évident d'être une femme à l'Assemblée nationale ; ce constat est d'ailleurs semblable à celui qu'avait fait Lise Payette, son aînée, quelques années plus tôt. Il ne faut pas oublier que la présence des femmes à l'Assemblée nationale est encore très récente. Pour illustrer ce phénomène, Harel raconte de façon anecdotique qu'il n'y avait aucune toilette pour les employées féminines. En effet, les seules toilettes pour femmes étaient celles des visiteuses. Cependant, selon ses dires, il y avait une certaine conscience généralisée du caractère injuste d'une aussi faible représentation féminine à l'Assemblée nationale, considérant que les femmes représentent environ 50% de la population³⁷.

³⁵ Mémoires de députés : entrevue avec Louise Harel, *op. cit.*

³⁶ Gravel, *op. cit.*, p. 14.

³⁷ « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023), *op. cit.*

Une fois élue, la représentante de Maisonneuve ne reste pas longtemps simple députée. Elle est nommée, en effet, ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration dans le cabinet de Lévesque le 25 septembre et elle occupera cette fonction jusqu'au 27 novembre 1984, date de sa démission comme ministre³⁸. Cette démission se fait simultanément avec celles de cinq autres ministres et de deux députés dans le cadre « du beau risque de René Lévesque, qui écartait l'idée de souveraineté pour appuyer la réforme du fédéralisme de Brian Mulroney³⁹ ». Cet évènement survient à la suite de l'échec du référendum sur la souveraineté du Québec en 1980, ainsi qu'au rapatriement de la constitution canadienne en 1982 sans l'accord du Québec⁴⁰. Le fait que Lévesque endosse la candidature de Mulroney dans le but éventuel que le Québec puisse joindre la constitution ébranlera énormément plusieurs députés du Parti québécois qui choisiront de démissionner de leurs fonctions pour exprimer leur mécontentement⁴¹.

Malgré cet épisode marqué par une démission, Louise Harel sera élue députée, sans interruption, jusqu'en 2008, date où elle choisit de ne pas renouveler son mandat. Elle sera donc députée péquiste pendant 27 ans. Elle occupera de nombreuses responsabilités ministérielles pendant ces années en politique active. Effectivement, elle réintégrera le Conseil des ministres dans le Cabinet de Jacques Parizeau. Elle sera cette fois nommée ministre d'État à la Concertation puis ministre de l'Emploi de 1994 à 1996⁴². On lui confiera ensuite la fonction de ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité du 29

³⁸ Assemblée nationale, *op. cit.*

³⁹ Radio-Canada, *op. cit.*

⁴⁰ Pierre Godin, « Le PQ, de René Lévesque à Jacques Parizeau: une sombre querelle autour d'un trait d'union erratique », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n°1 (automne 1994), p. 112-113.

⁴¹ Louis Falardeau, « Lévesque procède à un remaniement : la brèche est colmatée », *La Presse*, n° 40, 28 novembre 1984, p. 1

⁴² Assemblée nationale, *op. cit.*

janvier 1996 au 25 juin 1997. C'est à cette époque qu'elle fait adopter la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité instituant la commission des partenaires du marché du travail*. Ce projet de loi, sanctionné le 25 juin 1997, crée le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Par conséquent, dès le 25 juin 1997, elle obtient le titre de ministre et non plus ministre d'État. Ce projet de loi crée également la plateforme Emploi-Québec qui est chargée de « s'[occuper] de la mise en œuvre et de la gestion, aux niveaux national, régional et local, des mesures et programmes relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, ainsi que de la prestation des services publics d'emplois⁴³ ». Cette loi ne fait pas l'unanimité, tel que le révèle un article de *La Presse*. En effet, Alain Côté, vice-président du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, croit que l'organisation du travail que tente d'imposer le gouvernement ne va que marginaliser davantage les plus défavorisés de la société. Sa principale inquiétude est qu'Emploi-Québec, une entité autonome, cohabitant indépendamment de la Sécurité du revenu, « ne traite en priorité que la main-d'œuvre la plus facile à placer sur le marché du travail⁴⁴ ». Cela exclurait donc, selon le représentant syndical, les gens sur l'assistance sociale dont l'employabilité est plus difficile. Considérant qu'à cette époque, près du quart des prestataires de l'assurance sociale habite Montréal et qu'il existe plus de 1500 organismes qui aident les assistés sociaux à trouver un emploi, Côté croit que l'imposition d'une nouvelle structure par le gouvernement du Québec de façon uniforme dans toute la province pourrait faire en sorte que Montréal

⁴³ Québec (province), *Loi sur le ministère de l'emploi et de la solidarité instituant la commission des partenaires du marché du travail* (1997, chapitre 63).

⁴⁴ Alain Côté, « Les exclus davantage marginalisés ? », *La Presse*, n° 248, 3 juillet 1997, p. 2.

perde la gestion des programmes d'employabilité et d'insertion destinés aux prestataires de l'assurance-emploi⁴⁵.

En réponse à Côté, Louise Harel écrit une lettre ouverte dans le journal *La Presse* en août 1997 dans lequel elle tente de rectifier le tir concernant les propos, qu'elle juge erronés, de ce dernier. La ministre mentionne que le projet de loi, au lieu de fragmenter les services de sécurité du revenu et de l'emploi, vient plutôt les regrouper au sein d'un même ministère. Cependant, pour éviter qu'il y ait des ambiguïtés entre les rôles d'accompagnateur du client en recherche d'emploi et celui de contrôleur des prestations, les deux services sont distincts l'un de l'autre. En somme, le but de projet de loi est de « permettre à l'ensemble de la main-d'œuvre du Québec, qu'elle soit en emploi, en chômage, prestataire ou non de l'assurance-emploi ou de la sécurité du revenu, d'avoir accès à des services publics d'emplois⁴⁶ ». Autrement dit, personne n'est mis de côté. Ce programme vise à aider la réinsertion en emploi pour tous ceux qui en auraient besoin.

Louise Harel sera ensuite ministre de la Sécurité du revenu, ainsi que ministre responsable de la Condition féminine dans le cabinet de Lucien Bouchard. C'est lors de son mandat qu'elle fait adopter la *Loi sur l'équité salariale* en novembre 1996. Ce projet de loi, ainsi que ses conséquences seront analysés en détail dans la prochaine section de ce chapitre. Notons ensuite qu'en 2002, elle devient la première femme présidente de l'Assemblée nationale du Québec en 210 ans d'histoire. Au moment de son intronisation dans cette fonction, elle se dit très fière d'être une pionnière dans ce domaine. Elle tient

⁴⁵ Côté, *op. cit.*, p. B2.

⁴⁶ Louise Harel, « Services publics d'emploi: des clarifications de Louise Harel », *La Presse*, n° 294, 18 août 1997, p. 2.

d'ailleurs fermement à ce que le titre de président soit féminisé. Autrement dit, elle souhaite que l'assemblée de députés s'adresse à elle avec l'appellation de Mme la présidente plutôt que Mme le président⁴⁷. Il est ici possible d'établir une filiation avec Lise Payette qui s'est battue pour la féminisation du terme ministre à son époque⁴⁸. À ce sujet, Robert Perreault, ex-ministre et la Métropole et ancien collègue de Harel mentionne « qu'elle peut faire des compromis sur bien des choses, mais pas sur la place des femmes dans la société [...] Non seulement a-t-elle toujours défendu la place des femmes, mais elle l'a occupée⁴⁹ ».

Une mesure phare de la carrière de Louise Harel : La Loi sur l'équité salariale de 1996

Comme mentionné précédemment, Louise Harel est nommée ministre de la Condition féminine en 1996. Dans cette fonction, elle s'attaque rapidement à la question des inégalités salariales entre les hommes et les femmes, un dossier présent dans l'actualité depuis plusieurs années, déjà. D'ailleurs, dans son programme électoral de 1994, le Parti québécois avait fait la promesse de mettre en place le principe d'équité salariale qui était absent du programme électoral précédent de 1990⁵⁰. En effet, c'est lors du congrès national de 1991 que le principe d'équité salariale est adopté par le parti et inclus à son programme électoral⁵¹. L'équité salariale est alors un sujet chaud dans l'actualité sociale et politique.

⁴⁷ André Duchesne, « Madame la présidente », *La Presse*, n° 157, 30 mars 2002, p. 5.

⁴⁸ Caroline Saint-Pierre, « L'influence féministe de Lise Payette », *La Presse*, 6 septembre 2018, [L'influence féministe de Lise Payette | La Presse](#)

⁴⁹ Duchesne, *op. cit.*, p. 5

⁵⁰ Parti québécois. *Programme officiel du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, 1994, p. 205.

⁵¹ « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023), *op. cit.*

Il est à noter qu'au début des années 1990, une femme gagnait en moyenne 69% du salaire d'un homme⁵². Ces inégalités persistent, et ce même après la mise en place de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne en 1975 qui stipule qu'un salaire égal doit être offert pour un travail équivalent. Cette loi-cadre aurait dû contribuer à une diminution des inégalités salariales, mais ce ne fut pas le cas. En effet, plus des deux tiers des femmes travaillent encore dans ce que l'on appelle des « ghettos féminins », soit des secteurs d'emplois occupés principalement par des femmes. On parle, par exemple, de métiers tels qu'enseignante, infirmière, secrétaire, caissière, etc. Dans ces domaines traditionnellement féminins, on justifie le fait d'offrir un salaire moins élevé aux femmes, en jugeant que leur travail est plus léger et que les tâches sont plus faciles à réaliser contrairement aux travaux des hommes qui sont plus lourds et qui nécessitent une bonne force physique. On parle par exemple de commis d'épicerie, de policiers ou encore de peintres. Par conséquent, les métiers les mieux payés sont ceux où l'on retrouve une majorité d'hommes. Il est d'ailleurs frappant de constater que le salaire maximum que certaines femmes fonctionnaires peuvent atteindre représente moins que le minimum qu'un homme peut gagner dans son domaine. Par exemple, en 1988, une secrétaire gagne au maximum 11,64\$ de l'heure, une secrétaire de direction 12,90\$ et un peintre gagne au minimum 12,94\$. Par conséquent, près de 85% des femmes travaillant dans la fonction publique n'atteindront jamais les plus bas salaires masculins⁵³.

⁵² Jeanne Morazin, « Le long chemin de l'équité salariale », *Affaires +*, octobre 1990, p. 23.

⁵³ Gloria Escomel, « Êtes-vous suffisamment payé pour votre travail ? », *La Gazette des femmes*, mai-juin 1988, p. 15-17.

Cette situation est dénoncée par de nombreux groupes de pression, y compris des syndicats, tels que la Confédération des syndicats nationaux⁵⁴. Le Conseil du statut de la femme prend également position sur la question et demande au gouvernement, en 1991, bien avant l'arrivée de Harel à ce ministère, de tout « mettre en œuvre afin de réduire l'écart salarial d'au moins la moitié sur une période de dix ans. Il lui demande entre autres de réévaluer l'article 19 [de la Charte des droits et libertés de la personne]⁵⁵ et, éventuellement, d'adopter des solutions législatives adaptées au contexte québécois⁵⁶ ». Également, plusieurs groupes de femmes critiquent la situation telle que la Fédération des femmes du Québec, qui organise la célèbre marche « Du pain et des roses » en mai 1995. Cette marche vise entre autres, à dénoncer la pauvreté présente au Québec⁵⁷. Effectivement, en 1995, environ 20 % de la population québécoise vit en dessous du seuil de faible revenu, dû notamment à la récession de 1991-1992. Plusieurs mères monoparentales n'arrivaient pas à joindre les deux bouts ; le taux de chômage était élevé et plusieurs jeunes n'arrivaient pas à trouver un emploi ; des personnes âgées, incluant de nombreuses femmes, vivaient dans la pauvreté et l'isolement. La FFQ décide donc de prendre action en organisant une marche partant de Montréal, Longueuil et Rivière-du-Loup et se rendant à Québec⁵⁸. L'une des neuf revendications contre la pauvreté formulée par la FFQ est notamment la mise en place d'une véritable loi proactive sur l'équité salariale. Cette marche très médiatisée sera d'ailleurs soutenue par le gouvernement

⁵⁴ Escomel, *op. cit.*, p. 15-17.

⁵⁵ C'est cet article de la charte qui défend une certaine équité salariale : « À travail égal, salaire égal ».

⁵⁶ Conseil du statut de la femme, *Répertoire des prises de positions 1973-2015*, Québec, Gouvernement du Québec, 2015, p. 112.

⁵⁷ Flavie Trudel, « L'engagement des femmes en politique au Québec : histoire de la Fédération des femmes du Québec de 1966 à nos jours », thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, p. 304-305.

⁵⁸ Françoise David, « Du pain et des roses, de l'audace et beaucoup de cœur », *Le Devoir*, 23 mai 2020, [Du pain et des roses, de l'audace et beaucoup de coeur | Le Devoir](#)

péquistes de l'époque⁵⁹. De fait, il ne se passera qu'un an avant que la *Loi sur l'équité salariale* soit adoptée à l'Assemblée nationale.

Tel que mentionné dans le premier chapitre de l'article de loi, cette dernière a « pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine⁶⁰ ». Cette loi stipule que les entreprises doivent mettre en place des dispositions pour offrir une rémunération équivalente aux salariés qui exercent des emplois à prédominance féminine. Cela signifie qu'il est maintenant interdit de faire toute sorte de discrimination basée sur le sexe en emploi. À travail équivalent, les employeurs doivent offrir des salaires semblables à leurs employés, qu'ils soient dans un secteur traditionnellement féminin ou masculin⁶¹. Cette loi reçoit un accueil favorable parmi l'opinion publique. En effet, selon un sondage initié par le journal *La Presse*, le 24 mai 1996, plus de 68% des répondants étaient en accord avec la mise en place d'une loi sur l'équité salariale⁶².

■ Êtes-vous... avec le projet de loi du gouvernement du Québec forçant les entreprises de plus de 50 employés à respecter l'équité salariale entre hommes et femmes à partir de l'an 2000, c'est-à-dire à travail équivalent salaire égal?

	Loi visant à respecter l'équité salariale				
	Totalement en accord	Plutôt en accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	NSP/NRP
Total (n: 1004)	68%	18%	4%	3%	7%
Régions					
Québec-métro (n: 301)	75	14	2	2	7
Montréal-métro (n: 450)	64	18	5	5	8
Ailleurs en prov. (n: 253)	72	19	2	1	6
Sexe					
Homme (n: 468)	60	22	5	5	8
Femme (n: 536)	77	14	2	1	6

Ce sondage a été réalisé entre le 16 et le 21 mai 1996. Au total, 1004 entrevues ont été complétées. La marge d'erreur est estimée à 3,64% pour l'ensemble des 1004 répondants. Ce sondage fera l'objet de la discussion à l'émission **Droit de parole** ce soir à 20 h à Radio-Québec.

⁵⁹ Trudel, *op. cit.*, p. 305-306.

⁶⁰ Québec (province), *Loi sur l'équité salariale* (1996, chapitre 43).

⁶¹ *Ibid.*

⁶² La Presse, « Êtes-vous... avec le projet de loi du gouvernement du Québec forçant les entreprises de plus de 50 employés à respecter l'équité salariale entre hommes et femmes à partir de l'an 2000, c'est-à-dire à travail équivalent salaire égal? », *La Presse sondage*, n° 211, 24 mai 1996, p. 4

De plus, cette loi, attendue depuis longtemps par les groupes féministes, est accueillie favorablement par ces derniers. Effectivement, dans un rapport produit par la Fédération des femmes du Québec à l'occasion des 11 ans de la loi, cette organisation considère que ladite loi a représenté un gain important pour les femmes :

En forçant les employeurs à reconsidérer la valeur octroyée aux catégories d'emplois féminines selon des critères objectifs et transparents, la LÉS [Loi sur l'équité salariale] amène un changement important de mentalité. Surtout dans les grandes entreprises syndiquées, la *Loi sur l'équité salariale* a permis d'imposer une certaine cohérence dans les structures salariales et d'y éliminer les biais discriminatoires⁶³.

Cependant, ce n'est pas tout le monde qui est en accord avec le projet de loi. De fait, le Conseil du patronat et la Chambre de commerce du Québec, qui représentent largement les employeurs et entreprises du Québec, jugent que cette loi sera très coûteuse. « La Chambre de commerce du Québec déplore notamment le fait que la loi instaurera une nouvelle bureaucratie qui alourdira les coûts de production des entreprises et pourrait donc nuire aux investissements au Québec⁶⁴ ». Il est également à noter qu'il y a eu des dissensions internes concernant l'application de la loi. En effet, le Conseil du Trésor était assez réticent à mettre en place l'équité salariale. En effet, sur le plan politique, il aurait été difficile, voire injustifiable d'appliquer cette loi dans le secteur privé, mais pas dans le public. Par conséquent, l'équité sera très coûteuse pour le gouvernement péquiste de l'époque. Un compromis devra être fait pour que la loi soit appliquée⁶⁵. Ce dernier concerne la relativité salariale mise en place par le gouvernement libéral de 1989 lors des négociations avec le secteur public. Ce principe, qui vise à corriger les distorsions

⁶³ Fédération des femmes du Québec, *La loi sur l'équité salariale : un bilan onze années plus tard*, Montréal, FFQ, janvier 2008, p. 2.

⁶⁴ Conseil du patronat et la Chambre de commerce du Québec, « Équité salariale: loi mauvaise et coûteuse », *Le Droit*, n° 201, 23 novembre 1996, p. 23.

⁶⁵ « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023), *op. cit.*

salariales entre des catégories d'emplois équivalentes, « a alors permis à 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, [de recevoir] des ajustements salariaux⁶⁶ ». De nombreuses entreprises et syndicats avaient alors entrepris de mettre en place la relativité salariale. Par conséquent, lors de la mise sur pied de la *Loi sur l'équité salariale*, le Conseil du Trésor de 1996 s'est montré réticent face à l'application du principe d'équité. Harel aurait l'appui du Conseil du Trésor seulement si les entreprises ayant déjà entrepris la relativité salariale pouvaient en être exemptées. En conséquence, une clause d'exemption fut incluse dans le chapitre 9 de la loi⁶⁷. Cependant, en 2004, le juge Carol Julien invalide le chapitre 9 de la *Loi sur l'équité salariale*

qui permettait aux employeurs québécois, dont le gouvernement du Québec, de se soustraire à l'obligation prévue à la loi d'établir un programme d'équité salariale. Le chapitre IX est déclaré inconstitutionnel en regard des chartes des droits de la personne, tant québécoise que canadienne. Le jugement précise que le chapitre IX est discriminatoire pour les femmes en ce sens qu'il ne réunit pas les conditions sous-jacentes au droit à l'égalité⁶⁸.

L'invalidation de cet article de loi fut très importante pour les femmes, puisque les employeurs devaient désormais se conformer obligatoirement à la *Loi sur l'équité salariale*.

On peut maintenant se demander quels ont été les impacts de cette loi depuis son adoption jusqu'à aujourd'hui. Il est à noter que l'équité salariale n'est pas encore atteinte

⁶⁶ Conseil du statut de la femme (CSF). *La constante progression des femmes*. Gouvernement du Québec, 2013, p. 33.

⁶⁷ Marie-Thérèse Chicha, « Les politiques d'égalité professionnelle et salariale au Québec : L'ambivalence du rôle de l'État québécois », *Recherches féministes*, vol. 14, n° 1 (2001), p. 76-77.

⁶⁸ Fédération interprofessionnelle de la santé au Québec (9 janvier 2004), *fiqsanté* [site Web], consulté le 13 mars 2023, [Jugement de la Cour supérieure – Pour la FIIQ, une victoire en matière d'égalité pour toutes les femmes du Qué – FIQ \(Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec\) \(fiqsante.qc.ca\)](https://www.fiqsante.qc.ca/)

au Québec de nos jours. Effectivement, selon les dernières données de l'Institut de la statistique du Québec, les femmes ayant une formation universitaire

gagnent en moyenne 2,83 \$/h de moins que leurs homologues masculins, soit 93,7 % de leur salaire. Les écarts salariaux relatifs hommes-femmes dans les professions de formation universitaire sont moindres que les écarts dans les professions des autres niveaux de compétence. Dans les autres niveaux, les femmes gagnent entre 83,6 % (formation en cours d'emploi) et 90,4 % (formation de niveau secondaire) du salaire des hommes⁶⁹.

Par conséquent, il reste encore un important travail à faire pour qu'une véritable équité salariale existe entre les hommes et les femmes au Québec. Il semble évident que l'implication de Louise Harel au sein de l'arène politique québécoise a eu son importance. Avec Pauline Marois et Monique Gagnon-Tremblay, elle fait partie des trois seules femmes à avoir cumulé plus de 25 années en politique⁷⁰. Elle est d'ailleurs à ce jour la seule femme ayant été présidente de l'Assemblée nationale. Elle a mis en place de nombreuses réformes au Québec, incluant la mise en place de la loi sur l'équité salariale. En plus d'être réclamée depuis plusieurs années par les groupes féministes de l'époque, cette loi a permis d'améliorer les conditions de travail des Québécoises et de mieux reconnaître la valeur de leur travail. Bien que cette loi n'ait pas livré totalement ses promesses, car l'égalité salariale complète entre les hommes et les femmes n'est pas encore établie, elle a considérablement permis de réduire les écarts salariaux entre les hommes et les femmes au Québec. En effet, en 1997, l'écart salarial était d'environ 15,7% au Québec,

⁶⁹ Institut de la statistique Québec (8 mars 2021), *Portrait des écarts salariaux entre les femmes et les hommes de formation universitaire* [site Web], consulté le 6 novembre 2022, [Portrait des écarts salariaux entre les femmes et les hommes de formation universitaire \(quebec.ca\)](https://www.150.quebec.ca/fr/actualites/2021/03/portrait-des-ecarts-salariaux-entre-les-femmes-et-les-hommes-de-formation-universitaire)

⁷⁰ Denis Lessard, « Femmes et politique : les choses changent », *La Presse*, 19 juin 2018, https://plus.lapresse.ca/screens/ddb42de8-2275-4c8a-beeb-7fa717e2af51%7C_0.html

alors qu'en 2020, cet écart s'élève à 8,1%⁷¹. Il y a donc eu une amélioration sur le plan de l'équité salariale.

Conclusion

En somme, le passage de Harel en politique marque un tournant quand on parle de l'implication des femmes en politique. Elle a occupé plus de sept postes ministériels incluant l'Emploi et la Solidarité, la Condition féminine, les Communautés culturelles et l'Immigration, la Sécurité du revenu et les Affaires municipales, en plus d'avoir été la première femme à occuper le poste de présidente de l'Assemblée nationale. Par conséquent, on peut affirmer qu'elle a pavé la voie pour toutes les politiciennes qui aimeraient suivre le même chemin qu'elle. Sa détermination est mainte fois louangée par ses collègues. Bernard Landry soutient d'ailleurs qu'Harel « a une détermination inversement proportionnelle à la douceur de sa voix⁷² ». À propos de cette caractéristique, dans une entrevue accordée à *La Presse*, l'ancienne ministre mentionnait que malgré la douceur de sa voix, elle ne manquait pas d'autorité. Elle a tôt appris qu'il n'était pas nécessaire de crier pour se faire entendre, même à l'Assemblée nationale. Une autre de ses collègues, Diane Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, reconnaît sa capacité de convaincre son prochain : « Louise a une approche que je qualifierais de circulaire [...] Elle a beaucoup d'intuition quant aux côtés humains et sait où aller toucher. Et puis, ce sont ses valeurs qui forgent sa persévérance et qui lui ont permis de mener à bien plusieurs réformes⁷³ ».

⁷¹ Clémence Pavic, « À partir du 1er décembre, les Québécoises travaillent gratuitement », *Le Devoir*, consulté le 6 novembre 2023, 1^{er} décembre 2021, [Inégalités salariales: à partir du 1er décembre, les Québécoises travaillent «gratuitement» | Le Devoir](#)

⁷² Duchesne, *op. cit.*, p. 5.

⁷³ *Ibid.*, p. 5.

CHAPITRE 4 : PAULINE MAROIS, LA MÈRE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Une autre figure emblématique ayant œuvré au sein du Parti québécois pour l'avancement de la cause des femmes est Pauline Marois, une militante qui cumule aujourd'hui plus de 33 ans d'expérience en politique. Elle est donc celle, parmi les trois figures à l'étude dans ce mémoire, qui a eu la plus longue carrière politique. Cette politicienne de carrière est largement connue aujourd'hui comme étant la première femme à avoir occupé le poste de première ministre au Québec. Après avoir été cheffe de cabinet pour Jacques Parizeau et Lise Payette dans les années 1970, Marois fait le saut dans l'arène politique en 1981. Elle devient alors la deuxième femme à occuper la fonction de ministre déléguée à la Condition féminine, après Lise Payette. Celle qui s'imposera comme une figure incontournable du Parti québécois a occupé une vingtaine de responsabilités ministérielles au cours de sa carrière, incluant la Condition féminine, les Finances, l'Éducation, la Santé, ainsi que les Services de garde et l'enfance.

Dans la première partie de ce chapitre, nous nous rappellerons d'abord les grandes lignes de la trajectoire biographique de Pauline Marois, et ce, dans le but de comprendre ce qui l'a motivée à entrer en politique. Tout comme Louise Harel, son intérêt pour la justice sociale l'amène à s'impliquer dès un jeune âge dans sa communauté. Cependant, comme Payette, elle ne semble pas envisager la politique comme premier choix de carrière. En effet, c'est seulement lorsqu'un collaborateur de son ancien professeur, Jacques Parizeau, lui offre un poste d'attachée de presse dans le ministère de ce dernier qu'elle réoriente sa carrière vers l'univers politique. Dans une seconde partie, nous parlerons de son expérience en politique, de ses réalisations, mais aussi des obstacles

qu'elle a rencontrés pendant sa longue carrière. Enfin, dans une dernière section, nous aborderons l'une de ses principales réalisations concernant la condition féminine, soit la création des centres de la petite enfance (CPE) et la réforme des services de garde en 1998 qui a permis à de nombreuses femmes de retourner sur le marché du travail après la fin de leur congé de maternité.

Trajectoire biographique

Pauline Marois est née le 9 mars 1949 à l'hôpital Saint-François d'Assise de Québec. Elle est l'aînée d'une famille de cinq enfants. Bien que ses parents soient tous deux issus de familles paysannes, son père, Grégoire Marois, gagnera sa vie comme mécanicien et sa mère, Marie-Paule Gingras sera institutrice jusqu'à son mariage. Selon les dires de leur fille Pauline, ses parents avaient à cœur l'instruction de leurs enfants. Ils croyaient fermement que l'apprentissage, la quête de connaissance et l'ouverture d'esprit étaient le meilleur chemin pour une vie réussie¹. Par conséquent, la famille suivait beaucoup l'actualité. En effet, au début des années 1950, en plus d'acheter un téléviseur, son père s'était abonné à *L'Action catholique*, un quotidien important de la ville de Québec, alors, pour se tenir informé². De plus, bien que ses deux parents soient croyants et pratiquants, ces derniers sont tout de même un peu avant-gardistes, dans leur façon d'éduquer les enfants, se rappelle la politicienne. Effectivement, selon Marois, ses parents ont mis en place un partage des tâches très égalitaire et non peu genré, en contraste avec les coutumes de l'époque. Il est à noter que le début des années 1950, le Québec est encore marqué par la grande influence de la religion catholique. En effet, malgré un

¹ Pauline Marois, *Québécoise*, Anjou, Fides, 2008, p. 11 à 13.

² *Ibid.*, p. 15.

essoufflement dans le recrutement, les effectifs religieux restent nombreux. D'ailleurs, le nombre de prêtres dans la province passe de 5000 en 1940 à 8400 en 1960 et le nombre de membres des communautés religieuses passe de 33 398 en 1941 à 45 253 en 1961³. Ces religieux sont responsables de secteurs très importants de la société, incluant l'éducation, les soins de santé et les services sociaux.

Considérant que les trois figures féminines étudiées dans ce mémoire ont fait leurs études dans des pensionnats privés dirigés par des communautés religieuses, il semble important de rappeler les contours de ce type particulier d'éducation qui a marqué plusieurs générations de jeunes filles. L'éducation au Québec est alors sous la responsabilité du Département de l'instruction publique, dirigé par un surintendant et formé de deux comités, l'un catholique, l'autre protestant. Le mandat de cette institution est, en autres, de décider des programmes d'études dans les écoles. Par conséquent, le système d'éducation au Québec est confessionnel. Cela signifie, en autre chose, que l'enseignement religieux est présent autant dans les écoles publiques que dans les écoles dirigées par des communautés religieuses. Dans le système catholique que Payette, Harel et Marois ont fréquenté, il y existait un certain nombre de possibilités pour l'instruction secondaire des jeunes filles une fois leurs études primaires terminées, comme le rappelle l'historienne Andrée Dufour⁴.

Depuis 1939, les études secondaires comprennent deux cycles: un cours complémentaire de deux ans puis un cours primaire supérieur, soit scientifique ou commercial pour les garçons, soit général, commercial ou spécial pour les filles. Des collèges commerciaux privés, dits « écoles d'affaires » ou *business schools*, et le cours lettres-sciences

³ Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert, René Durocher et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 334.

⁴ Andrée Dufour, « Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, n° 2 (hiver 2012), p. 16-17.

qu'offrent des communautés religieuses enseignantes sont aussi ouverts aux filles. Celles-ci ont aussi accès aux écoles ménagères et aux instituts familiaux, les fameuses « écoles de bonheur » qui visent à former des épouses et des mères modèles et à inculquer aux filles une culture toute féminine⁵.

Pour ce qui est de l'éducation postsecondaire, cette dernière reste encore largement la chasse gardée des hommes. Très peu de femmes ont accès aux cours classiques, préalable pour l'université. En effet, depuis leur création en 1908, « les filles n'ont accès qu'à 23 institutions offrant le cours classique complet alors que les garçons peuvent fréquenter 90 établissements de même nature, les collèges classiques s'étant multipliés de 1940 à 1960⁶ ». Par conséquent, les principales options qui s'offrent aux jeunes femmes sont les écoles d'infirmières ou les écoles normales qui forment les institutrices⁷.

Ces paramètres historiques montrent que, tout comme Payette et Harel, Pauline Marois fait partie des privilégiées à avoir mené d'assez longues études pour son époque, dans une école privée, de surcroît. Au cours de sa formation secondaire, l'adolescente fut impliquée dans la communauté, notamment dans les « croisées », une organisation affiliée à la Jeunesse étudiante catholique (JEC)⁸, une association qu'elle a également fréquentée⁹. C'est donc la troisième figure de notre mémoire à avoir fréquenté cette association qui avait pour but d'initier les jeunes filles à l'action sociale¹⁰. Marois mentionne d'ailleurs que cette expérience lui a permis de développer son sens de l'organisation et son

⁵ Dufour, *op. cit.*, p. 17.

⁶ *Ibid.*, p. 17-19.

⁷ *Ibid.*, p. 17.

⁸ Marois, *op. cit.*, p. 16.

⁹ Pauline Marois, *Au-delà du pouvoir*, Montréal, Québec/Amérique, 2020, p. 33.

¹⁰ Dumont et Fahmy-Eid, *op. cit.*, p. 72-73.

leadership¹¹. Elle fait son cours classique au Collège Jésus-Marie de Sillery¹² où elle dit avoir pris conscience « du rôle terrible du statut social dans un milieu cloisonné, du poids des religieuses qui étaient de bonne foi, mais se retrouvaient, elles aussi, prisonnières en quelque sorte d'un système préétabli¹³ ». Cette prise de conscience l'a motivée à vouloir changer le système pour favoriser l'égalité des chances et la justice sociale¹⁴. Effectivement, étant l'une des seules étudiantes issues d'un milieu modeste dans ce collège privé qui accueillait surtout des jeunes filles bourgeoises, elle prend rapidement conscience de son statut social inférieur au sein de l'école. Cela ne l'empêche tout de même pas de s'impliquer dans son école et d'exercer son leadership naturel, car elle sera présidente de classe dès sa troisième année, en plus d'être membre de l'exécutif de l'association étudiante pendant toute sa scolarité. Tout comme Lise Payette, elle mentionne que les religieuses l'ont toujours encouragée à développer son plein potentiel. Elle utilise même le terme « féministe », dans son autobiographie, pour désigner ces religieuses du Collège Jésus-Marie¹⁵. Il est à noter que les religieuses au Québec ont été très importantes dans le développement des avenues éducatives pour les femmes. En effet, plusieurs congrégations de sœurs vont assumer presque seules l'éducation des jeunes filles jusqu'en 1960, car elles recevaient de très maigres subsides du gouvernement. Elles sont aussi à l'origine de la création des écoles d'infirmières francophones, en plus de diriger la première école de métiers pour femmes. Les communautés religieuses organisent également le programme supérieur de musique pour les filles et les premiers diplômés de

¹¹ Marois, *op. cit.*, p. 16.

¹² Assemblée nationale du Québec (décembre 2021), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 5 janvier 2023, [Pauline Marois - Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://www.assnat.qc.ca)

¹³ Marois, *op. cit.*, p. 16-17

¹⁴ *Ibid.*, p.16-17.

¹⁵ *Ibid.*, p. 18.

maitrise et de doctorat octroyés à des femmes sont presque toutes des religieuses¹⁶. De plus, les congrégations dirigeant des collèges classiques pour filles, telles que les sœurs de Sainte-Croix, la congrégation de Notre-Dame, les sœurs de Sainte-Anne ou encore les sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie seront parmi les premières à critiquer les écoles ménagères qui selon elles, inculquent aux filles « une culture féminine et familiale conforme à leur nature maternelle et à leur futur rôle d'épouse, le seul qui leur [Église et État] paraît acceptable¹⁷ ». Les opposantes à ces écoles proclameront haut et fort que « la maternité n'est pas la seule fonction qui définit les femmes et [elles] plaident en faveur du droit à l'éducation pour toutes en fonctions de leurs intérêts et de leurs ambitions professionnelles¹⁸ ». Par conséquent, les propos de Payette et Marois sont justes quand elles mentionnent avoir reçu, pendant leurs études au cours des décennies 1940 et 1950, du soutien de la part de plusieurs religieuses qui les encourageaient à poursuivre leurs rêves et à aller au bout de leurs ambitions.

En 1968, à la fin de ses études classiques, Pauline Marois s'inscrit au baccalauréat en service social de l'Université Laval¹⁹. Il est à noter que l'accès des femmes à l'université est relativement nouveau, à cette époque, et que peu d'entre elles y sont encore admises. On observe cependant une nette amélioration. En effet, durant la période 1940-1944, seulement 92 femmes sont inscrites à l'Université de Montréal dans 12 facultés professionnelles. Ce nombre passe à 3344 pour la période de 1965-1969²⁰, soit la période des études universitaires de Marois. Cela reste cependant dérisoire considérant

¹⁶ Micheline Dumont, *Les religieuses sont-elles féministes ?*, Montréal, Bellarmin, 1995, p. 44 et 70.

¹⁷ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 165-166.

¹⁸ *Ibid.*, p. 166.

¹⁹ Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

²⁰ Johanne Collin, « La dynamique des rapports de sexes à l'université 1950-1980 : une étude de cas », *Histoire sociale – Social history*, vol. XIX, n° 38 (novembre 1986), p. 373.

qu'aujourd'hui, près de 7 personnes sur 10 qui fréquentent l'Université de Montréal sont des femmes²¹. Si l'on prend en compte le fait que 45 507 personnes sont inscrites à l'Université de Montréal²², cela représente un total d'environ 30 945 étudiantes.

Lors de son inscription à l'université, Marois n'avait aucun intérêt pour la question nationale, soit le débat sur la souveraineté du Québec, selon ses dires. Cela peut sembler paradoxal, puisqu'à la même époque, il y avait un grand brouillement nationaliste. Effectivement, le PQ vient tout juste de naître en 1968 et le FLQ, organisation indépendantiste, est alors en activité au Québec. En fait, ce qui préoccupe surtout la jeune femme à l'époque, ce sont les problèmes sociaux, ce qui explique grandement son choix de domaine d'études. Dans son autobiographie, elle mentionne d'ailleurs qu'« étudier en service social allait me permettre de comprendre les fondements de l'action sociale et politique et de façonner davantage les valeurs qui seraient les miennes tout au long de ma vie²³ ». Dès la fin de sa première année d'études, elle commence à travailler à Hauterive, où elle est chargée de l'évaluation des foyers d'accueil pour les enfants. Elle travaille alors pour le compte de l'Agence des services sociaux de la Côte-Nord. Peu de temps après, le 27 septembre 1969, elle épouse Claude Blanchet²⁴. Ils sont encore ensemble aujourd'hui en 2023.

En 1970 survient la crise d'Octobre. Le Québec est alors en pleine effervescence nationaliste. Maintenant détachés de la religion catholique, les militants du

²¹ Martin Lasalle, « L'Université au féminin: d'hier à aujourd'hui », *Udemnouvelles*, 7 mars 2022, <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2022/03/07/1-universite-au-feminin-d-hier-a-aujourd-hui/#:~:text=Au%20nombre%20de%2031%20121,depuis%20plus%20de%2025%20ans>.

²² *Ibid.*

²³ Marois, *op. cit.*, p. 23-24.

²⁴ *Ibid.*, p. 24.

néonationalisme des années 1960 mettent en priorité la mise en place de droits linguistiques et l'affirmation du français. On associe alors la nation québécoise à « l'occupation d'un territoire particulier, le Québec, unifié sous un même État tout en présentant une certaine diversité régionale²⁵ ». Le débat sur la souveraineté du Québec est alors omniprésent dans la société. Le Parti québécois, nouvellement formé en 1968, prend d'ailleurs une place croissante dans le paysage politique. Effectivement, lors des élections générales du 29 avril 1973, ce parti ouvertement indépendantiste obtient 23,1% des voix²⁶. Cependant, un autre groupe indépendantiste se démarque également au début des années 1970. Il s'agit du Front de libération du Québec (FLQ) fondé en 1963 par trois militants du RIN. Ces derniers trouvent que la marche vers l'indépendance n'arrive pas assez vite. Ils souhaitent faire avancer la cause de la souveraineté du Québec et croient que la violence politique est nécessaire pour y arriver. Plusieurs attentats à la bombe dans les établissements fédéraux ont lieu dans les années qui suivent la création du FLQ²⁷. La situation dégénère jusqu'à cette fameuse journée du 5 octobre 1970 où le diplomate britannique James Cross est enlevé par le FLQ. Quelques jours plus tard, le 10 octobre, un autre enlèvement a lieu, soit celui du ministre libéral Pierre Laporte. Ce dernier est retrouvé mort, le 17 octobre à Saint-Hubert dans le coffre d'une voiture. Le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau utilise cette série d'évènements politiques et sociaux pour mettre en place, pour la première fois au Canada, *la Loi sur les mesures de guerre* à la suite de l'enlèvement du ministre Laporte²⁸. Cette loi permet au gouvernement de suspendre les libertés civiles, lui permettant ainsi « d'arrêter et d'emprisonner une

²⁵ Linteau *et al.*, *op. cit.*, p. 678.

²⁶ Assemblée nationale du Québec, *op. cit.*

²⁷ Louis Fournier, *FLQ : histoire d'un mouvement clandestin*, Outremont, Lanctôt éditeur, 1998, p. 35-36.

²⁸ Fournier, *op. cit.*, p. 291, 292, 311, 312, 318, 346 et 347.

personne pour vingt et un jours et de perquisitionner sans mandat ou sans motif valable²⁹ ». Selon les dires de Marois, cet évènement fut un moment charnière dans sa vie qui détermina ses orientations politiques futures. Bien qu'elle n'endossait pas les actes de violence du FLQ, elle acceptait encore moins la réaction du gouvernement fédéral qu'elle mentionne avoir perçu comme une tentative d'étouffer le mouvement souverainiste au Québec. C'est donc à la suite des évènements de la crise d'Octobre que son intérêt pour la question nationale se développe³⁰.

À la fin de ses études en 1971, Pauline Marois obtient un emploi de consultante budgétaire et d'agente de formation à l'ACEF de l'Outaouais. L'association coopérative d'économie familiale se définit comme étant « une coopérative à but non lucratif ayant pour objectif d'assurer la protection, la défense ainsi que l'organisation des consommatrices et consommateurs de la région³¹ ». Cet organisme est assez actif dans les journaux. Effectivement, le 1^{er} août 1972, dans le journal *Le Droit*, on peut voir l'ACEF rappeler certaines dispositions de la loi sur la protection du consommateur en plus d'inviter les gens qui ont été victimes d'infractions de la part de Bonaventure Ford à venir porter plainte à ses bureaux de Hull³². De plus, en avril 1999, l'association prend la parole dans les journaux pour inciter Hydro-Québec à faire preuve de compréhension envers les consommateurs en défaut de paiement en Outaouais. Effectivement, plusieurs ménages ont des revenus insuffisants pour payer les factures d'électricité. Selon l'ACEF, ce n'est

²⁹ Sébastien Campeau, « l'intervention militaire en octobre 1970 et la loi sur les mesures de guerre : modalité et réactions », mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, p. 2.

³⁰ Marois, *op. cit.*, p. 27-28.

³¹ ACEF Outaouais (n.d.), *ACEF Outaouais Défense en consommation, Mentorat budgétaire* [site Web], consulté le 5 janvier 2023, [À la défense des droits des consommateurs de l'Outaouais depuis 1966 ! \(acefo.org\)](http://acefo.org)

³² Pierre Martel, « Cinquante personnes ont déposés des plaintes contre bonaventure », *Le Droit*, vol. 60, n° 107, 1^{er} août 1972, p. 13.

pas par des coupures que le problème va se régler, mais par la création d'un fonds d'aide par Hydro-Québec³³. En somme, c'est l'agentivité que cette coopérative mettait en œuvre pour aider les plus démunis qui aurait attiré Marois.

En 1973, la jeune travailleuse sociale est nommée directrice générale du nouveau CLSC de l'Île-de-Hull. Elle n'a alors que 24 ans. Étant donné que les CLSC ne sont créés que depuis 1971, elle fait partie des premières femmes à diriger un tel établissement³⁴. Dans ses nouvelles fonctions, elle développe rapidement sa technique de travail, mais se rend compte qu'il lui manque un peu de formation en matière de budget, de contrôle des dépenses et de planification stratégique³⁵. C'est pourquoi, en 1974, elle quitte la direction du CLSC et s'inscrit à la maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des Hautes Études commerciales à Montréal. C'est lors de ces études qu'elle rencontre Jacques Parizeau, futur député et chef du PQ, qui sera son professeur dans deux cours. Deux ans plus tard, en 1976, elle obtient son diplôme³⁶. Avec son MBA en poche, elle choisit de retourner travailler comme gestionnaire dans le domaine public des services sociaux. En 1978, un ancien collègue de la maîtrise en administration des affaires lui offre la possibilité de devenir l'attachée de presse de leur ancien professeur, Jacques Parizeau, occupant alors le poste de ministre des Finances dans le cabinet de René Lévesque³⁷. Bien qu'elle ne soit pas certaine que ce poste lui convienne, Marois choisit tout de même de

³³ Bryan Kirk, « L'ACEF Outaouais boude Hydro-Québec », *Le Régional*, vol. 32, n° 15, 7 avril 1999, p. 4.

³⁴ Radio-Canada, « Il y a 50 ans était créé le réseau des CLSC au Québec », *Radio-Canada*, 16 juillet 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1809367/clsc-sante-quebec-archives>

³⁵ Martine Letarte, « Des outils pour atteindre le sommet », *La Presse*, 23 septembre 2020, [Pauline Marois : pour atteindre le sommet - La Presse+](#)

³⁶ Marois, *op. cit.*, p. 34-36.

³⁷ Letarte, *op. cit.*

faire le saut. La perspective de travailler avec l'équipe souverainiste de Lévesque et Parizeau l'emporte sur ses doutes.

Cette expérience ne fut cependant pas de tout repos. Selon ses dires, Parizeau était quelqu'un de très travaillant qui exigeait beaucoup de ses employés, que ce soit leur temps ou leur dévouement. En effet, toujours selon l'autobiographie de Marois, le député de l'Assomption exigeait une disponibilité de 24 heures sur 24, une rigueur intellectuelle constante, une discrétion totale, ainsi qu'un code vestimentaire strict (pas de pantalons pour les femmes et cravates obligatoires pour les hommes)³⁸. La jeune femme ne reste finalement que 6 mois au service de Parizeau, ne se sentant pas tout à fait à sa place et devant se préparer pour l'accouchement de sa fille Catherine. Cependant, elle mentionne avoir beaucoup appris d'un homme qu'elle qualifie d'excellent pédagogue. Elle ajoute que c'est avec lui qu'elle aurait compris l'importance du contact avec les militants, mais aussi avec la population³⁹.

En novembre 1979, Pauline Marois se fait proposer le poste de chef de cabinet dans le ministère de Lise Payette, alors ministre d'État à la Condition féminine. D'abord réticente à l'idée de retourner en politique, elle mentionne à Lise Payette qu'elle n'est pas féministe. Cette dernière lui répond : « Ce n'est pas grave [...], car avec moi, ce n'est qu'une question de semaines avant que tu ne le deviennes⁴⁰ ». Elle décline toutefois son offre, avant de changer d'avis. Lors d'une entrevue avec Marois, nous lui avons demandé ce qui l'avait fait changer d'avis. Elle nous a mentionné que même si elle ne se définissait

³⁸ Marois, *op. cit.*, p. 46.

³⁹ *Ibid.*, p. 48-49.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 52.

pas encore comme une féministe, le terme étant alors chargé d'un sens péjoratif, elle avait pris l'engagement de lutter pour l'égalité des chances pour tous, ce qui inclut l'égalité des sexes⁴¹. Cependant, comme souligné dans son autobiographie, c'est surtout grâce aux encouragements de son mari, Claude, qu'elle finit par accepter le poste⁴². Elle restera au service de Lise Payette jusqu'au retrait de cette dernière de la vie politique en 1981. LA femme politique mentionne d'ailleurs, dans son autobiographie : « c'est au cabinet de Lise Payette que je pris toute la mesure du pouvoir politique, de sa capacité à changer les choses, de son influence énorme sur la vie des gens, mais aussi de l'abnégation nécessaire pour l'exercer avec un véritable sens du service public⁴³ ». Marois salue également le travail de cette dernière, ainsi que sa contribution à la cause des femmes, notamment grâce à son influence sur la réforme du Code civil.

En 1981, après l'annonce du retrait de Payette, le PQ est à la recherche de candidatures féminines. C'est alors qu'elle se fait alors proposer de devenir candidate péquiste lors des prochaines élections, un défi qu'elle acceptera finalement de relever. Elle se présente alors aux élections de 1981 dans le comté de La Peltrie, enceinte de 8 mois, peu après l'échec du référendum de 1980⁴⁴.

Carrière politique

Pauline Marois fait donc le saut dans l'arène politique en 1981, soit la même année que Louise Harel. Candidate dans le comté de La Peltrie (anciennement Chauveau), elle

⁴¹ « Entrevue avec Pauline Marois » (1^{er} novembre 2021) [Enregistrement audio], Pauline Marois, ex-chef de cabinet de Lise Payette ; ex-députée péquiste et ancienne première ministre du Québec. Propos recueillis par Maude Langlois.

⁴² Letarte, *op. cit.*

⁴³ Marois, *op. cit.*, p. 52-53.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 62-64.

gagne haut la main avec 57,31 % des voix⁴⁵. Ce n'est point une surprise pour plusieurs, car ce comté était ce que l'on peut qualifier de « sûr ». Effectivement, lors des dernières élections de 1976, le candidat péquiste Louis O'Neill avait gagné avec une forte majorité de 5054 voix⁴⁶. D'ailleurs, dans le journal *Le Soleil* du 8 avril 1981, soit quelques jours avant les élections du 13 avril, le journaliste André Dionne mentionne que le comté est pratiquement acquis à Pauline Marois : « Il n'y a aucun doute à moins d'une vague libérale comme en 1973, que Mme Marois conservera à tout le moins la solide avance que lui laissait Louis O'Neill ; il faut croire plutôt à une majorité accrue⁴⁷ ». Très rapidement après l'élection de Marois, on la qualifie de ministrable. C'est notamment le cas de Claude Masson du journal *Le Soleil* :

Mme Pauline Marois, candidate péquiste dans La Peltrie, est présentée comme ministrable. Elle possède un esprit de décision et une réputation de personne dévouée. Peu connue dans le grand public, elle est fort appréciée par ceux et celles qui ont déjà travaillé à ses côtés⁴⁸.

Louis Falardeau fait de même dans un article de *La Presse*, en mentionnant que Harel et Marois sont les deux candidates féminines possédant les curriculum vitae les plus impressionnants. Cela sous-entend qu'elles font figures de favorites parmi les candidats et candidates ministrables⁴⁹. L'histoire donnera raison aux commentateurs politiques, car Marois est nommée ministre d'État à la Condition féminine. Il est d'ailleurs à noter que la grossesse de Marois était pratiquement à terme lors des élections du 13 avril 1981. Par

⁴⁵Élection Québec (2022). *Élection Québec* [site Web], consulté le 23 octobre 2022, [Élections Québec – Notre institution est neutre et indépendante. \(electionsquebec.qc.ca\)](https://electionsquebec.qc.ca)

⁴⁶ Élections Québec, *op. cit.*

⁴⁷ André Dionne, « Dans Chauveau et La Peltrie, Du suspense jusqu'à la fin », *Le Soleil*, vol. 85, n° 87, 8 avril 1981, Cahier A, p. 5.

⁴⁸ Claude Masson, « Candidats à élire », *Le Soleil*, vol. 85, n° 89, 10 avril 1981, p. 6.

⁴⁹ Louis Falardeau, « Le nouveau cabinet, un casse-tête pour René Lévesque », *La Presse*, 15 avril 1981, p.7.

conséquent, en plus de devenir l'une des six premières femmes ministres au Québec, elle doit assumer ses fonctions avec un bébé qui l'attend à la maison⁵⁰.

Marois demeure ministre d'État à la Condition féminine jusqu'en 1982, date où René Lévesque procède à un remaniement ministériel. Elle est alors rétrogradée au poste de ministre déléguée à la Condition féminine, ce qui lui retire son droit de faire partie du comité des priorités du gouvernement. Cette décision de Lévesque, selon ses dires, fait suite à la récession économique survenue la même année. Le premier ministre, voulant contrer le chômage grandissant (15,4% en septembre 1982⁵¹), choisit de recentrer l'action du gouvernement sur la relance de l'économie et de l'emploi. La condition des femmes n'est alors plus une priorité dans le contexte de crise économique⁵². La même année, Marois devient également vice-présidente du Conseil du trésor, une fonction lui permettant d'avoir tout de même une vue d'ensemble sur tous les dossiers et de promouvoir la condition des femmes⁵³. En effet, le Conseil du trésor est un comité composé de cinq ministres qui a pour mandat, entre autres, de gérer les dépenses de l'État, de s'assurer du respect du budget et « de déterminer les orientations portant sur les principes ou les pratiques à favoriser en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles ou informationnelles⁵⁴ ». Par conséquent, les ministres qui en font partie ont beaucoup d'influence sur les décisions gouvernementales.

⁵⁰ La Presse Canadienne, « Connaissez-vous vos ministres ? », *La Voix de l'Est*, vol. 34, n° 271, 7 mai 1981, p. 4. ; Le Soleil, « Politique québécoise », *Le Soleil*, vol. 85, n° 101, 25 avril 1981, p. 4.

⁵¹ Statistique Canada (2018), *Statistique Canada : Taux de chômage au Québec, janvier 1976 à décembre 2017* [site Web], consulté le 11 janvier 2023, [Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le genre d'étudiant durant les mois d'étude, données mensuelles non désaisonnalisées \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca/taux-de-chomage-taux-dactivite-et-taux-demploi-selon-le-genre-detudiant-durant-les-mois-detude-donnees-mensuelles-non-desaisonnalisees)

⁵² Marois, *op. cit.*, p. 105-106.

⁵³ Marois, *op. cit.*, p. 106.

⁵⁴ Secrétaire du Conseil du trésor, *Rapport annuel de gestion 2000-2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, p. 15.

En 1983, en plein milieu de son mandat électoral, Pauline Marois donne naissance à son troisième enfant, ce qui fait d'elle la première femme en Occident à avoir accouché pendant qu'elle occupait une fonction ministérielle⁵⁵. Trois de ses quatre enfants sont nés lors de son premier mandat comme députée au sein du PQ. Elle souhaitait envoyer le message qu'il était possible de concilier famille, travail et action politique⁵⁶. De ce fait, en prêchant par l'exemple, elle souhaitait que davantage de femmes se lancent en politique. En effet, Marois croyait fermement qu'il n'était pas idéal d'avoir un gouvernement dans lequel toute une génération de femmes n'était pas représentée, soit celles en âge de procréer ou ayant des jeunes enfants⁵⁷. Cependant, avec le recul, elle regrette avoir projeté l'image d'une « superwoman » forte, résiliente et énergique. Elle mentionne en avoir trop fait et avoir mis la barre trop haute. Elle s'est rendu compte que les femmes n'ont « pas toutes la même santé, la même résilience, ni les mêmes ambitions, et il n'est jamais obligatoire pour personne d'en faire trop⁵⁸ ».

Quelques semaines après son accouchement, en plus des deux fonctions ministérielles qui étaient alors les siennes, elle devient ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Cette nomination témoigne assurément de la très grande confiance qu'on lui accordait, mais aussi d'un changement de mentalités en regard des rôles de genre. En 1984, elle fait modifier la *Loi sur l'aide sociale* qui permet aux bénéficiaires de moins de 30 ans d'obtenir « quelques dizaines de dollars de plus par mois s'ils acceptent

⁵⁵ Radio-Canada, « la carrière politique de Pauline Marois », *Radio-Canada*, 19 janvier 2012, [La carrière politique de Pauline Marois | Radio-Canada.ca](#)

⁵⁶ Marois, *op. cit.*, p. 118.

⁵⁷ « Brave Inspiration : entrevue avec Pauline Marois » (16 novembre 2020) [Enregistrement audio]. Pauline Marois, ex-ministre du Parti québécois et première femme première ministre du Québec. Propos recueillis par Marie-Josée Gagnon, sur le balado de Brave inspiration, consulté le 11 mars 2023, <https://braveinspiration.com/balados/entrevue-de-pauline-marois/>

⁵⁸ Marois, *op. cit.*, p. 118-119.

ou bien de retourner à l'école, ou bien de se recycler dans des métiers d'avenir, ou bien de rendre des services utiles à leur communauté⁵⁹ ». C'est 120 millions de dollars que les gouvernements fédéral et provincial vont consacrer à 50 000 jeunes bénéficiaires pour réduire le risque d'« accoutumance » à l'aide sociale, ainsi que l'on percevait les choses, et pour encourager ces derniers à augmenter leur niveau d'employabilité⁶⁰. Un des points négatifs soulevés par Paul Vincent du journal *La Presse*, est que ce programme laisse « néanmoins à eux-mêmes la vaste majorité des 135 000 jeunes assistés sociaux de moins de 30 ans et aptes au travail, dont 80 000 ne touchent que de maigres prestations de \$151 par mois⁶¹ ». Malgré ses limites, cette réforme semble avoir porté des fruits aux yeux de certains analystes de l'époque. Effectivement, dans un article du 11 octobre 1984 de *La Tribune*, soit six mois après la sanction de la loi 65 sur l'aide sociale, on mentionne que 12 500 bénéficiaires se sont déjà inscrits au programme et plusieurs ont déjà reçu les allocations promises par le gouvernement :

Les stages en milieu de travail sont particulièrement courus, tant par les jeunes que par les entreprises. Au 5 octobre, 3.284 bénéficiaires avaient signé un contrat avec une entreprise alors que les demandes de celles-ci s'élevaient à 7.300. Le nombre des nouveaux stagiaires augmente chaque semaine et le rythme de 2.000 par mois devrait bientôt être atteint. [...] Au programme du rattrapage scolaire qui permet l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, les inscriptions, depuis le début de septembre atteignent déjà 8.500⁶².

En 1985, à la fin du mandat du gouvernement péquiste, René Lévesque annonce qu'il démissionne de son poste de chef de parti. Se prépare alors une course à la chefferie.

⁵⁹ Pierre Vincent, « Allocations mensuelles doublées, pour travailler ou pour étudier : 50 000 jeunes assistés sociaux se partageront \$120 millions », *La Presse*, vol. 100, n° 62, 13 mars 1984, p. 4.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 4.

⁶¹ *Ibid.*, p. 4.

⁶² Robert Lefebvre, « 12 500 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale inscrits », *La Tribune*, 11 octobre 1984, p. 88.

Après hésitation, Marois se lance dans l'aventure et propose sa candidature pour le remplacer à la tête du PQ. À l'âge de 36 ans, elle devient la plus jeune des candidats déclarés et même pressentis dans le rôle de chef de parti. Le terme « candidats » est ici employé au masculin, mais il y aurait lieu de féminiser, car Marois est la première femme à se présenter pour la direction d'un parti politique important au Québec⁶³. C'est finalement Pierre-Marc Johnson qui est élu chef de parti le 29 septembre 1985 avec 60% des voix. Pauline Marois termine la campagne en deuxième place avec 19,3% des voix⁶⁴.

En 1989, la politicienne aguerrie est de nouveau élue dans le comté de Taillon avec 55,92 % des voix⁶⁵. Elle sera réélue de manière ininterrompue aux élections de 1994, 1998 et 2003. Femme influente, elle occupe plusieurs fonctions de ministre durant cette longue période. En effet, elle est nommée ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, ainsi que présidente du Conseil du trésor du 26 septembre 1994 au 3 novembre 1995. Elle devient également la ministre responsable de la Condition féminine et ministre de la Sécurité du revenu d'août à septembre 1995. On la retrouve ensuite à l'importante fonction de ministre des Finances et ministre du Revenu dans le cabinet de Jacques Parizeau de novembre 1995 à fin janvier 1996⁶⁶.

En cette année très intense au sein des forces souverainistes, qui vivent alors les lendemains désenchantés du référendum, soit en 1996, Marois est nommée ministre de l'Éducation, ainsi que ministre de la Famille et de l'Enfance jusqu'à la fin du mandat péquiste en 1998. L'une des premières missions qui lui est confiée est la réforme des

⁶³ Lia Lévesque, « Marois est candidate », *Le Droit*, vol. 73, n° 98, 23 juillet 1985, p. 15.

⁶⁴ Gilles Lesage, « Johnson obtient 60% des suffrages », *Le Devoir*, vol. LXXVI, n° 226, 30 septembre 1985, page complémentaire 1.

⁶⁵ Élections Québec, *op. cit.*

⁶⁶ Assemblée nationale, *op. cit.*

commissions scolaires qui sont alors confessionnelles au Québec. Le but principal de cette réforme, selon Marois, est « que la gouvernance scolaire reflète davantage une société moderne, pluraliste et de plus en plus laïque⁶⁷ ». Il est à noter que « le système des commissions scolaires religieuses existait [alors] depuis la Confédération de 1867. Dans la Constitution, on garantissait à l'Église catholique la mainmise sur l'éducation des francophones, tout en conférant à la minorité anglophone le droit inaliénable de gérer ses établissements scolaires ».⁶⁸ Par conséquent, si Marois veut modifier le système des commissions scolaires, elle doit réussir à faire modifier la constitution canadienne. C'est en novembre 1997, après une collaboration réussie avec le fédéral, qu'elle réussit à faire adopter les modifications à la *Loi sur l'instruction publique*⁶⁹. Les commissions scolaires confessionnelles deviennent alors linguistiques, soit francophones ou anglophones. Ce système sera en place jusqu'en 2019, quand le premier ministre François Legault a transformé les commissions scolaires francophones en centre de services⁷⁰. Tout en menant la réforme des commissions scolaires confessionnelles, Pauline Marois s'attelle à un autre objectif en tant que ministre de la Famille et de l'Enfance, soit la réforme de la petite enfance et des services de garde⁷¹. Parce qu'elle touche de près à la réalité des femmes et qu'elle incarne l'évolution des idées sur l'égalité entre les sexes au sein du Parti québécois, la *Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la loi*

⁶⁷ Denis Lessard, « Il y a 25 ans, la modernisation de la gouvernance scolaire », *La Presse*, 13 février 2022, [Il y a 25 ans, la modernisation de la gouvernance scolaire | La Presse](#)

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ Québec (province). *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives* (1997, chapitre 96).

⁷⁰ Lessard, *op. cit.*

⁷¹ Marois, *op. cit.*, p. 152.

sur les services de garde à l'enfance, adoptée en 1997, sera abordée en détail dans la dernière section du chapitre.

En 2007, lors d'une troisième tentative, Pauline Marois réalise enfin son rêve de devenir chef du Parti québécois. Elle semble sur une lancée victorieuse puisqu'en 2012, elle devient la première femme au Québec à occuper le poste de première ministre⁷². Partout dans les médias on parle de la première femme élue à la tête du Québec, un événement historique. Cependant, c'est surtout l'attentat qui a lieu pendant son discours de victoire qui retient l'attention des médias. Dans *la Presse* du 5 septembre 2012, on mentionne, en effet, que « le discours de victoire de Pauline Marois, première femme élue premier ministre du Québec, a été violemment interrompu hier soir par un tireur. L'homme d'une cinquantaine d'années a atteint au moins deux personnes. L'une d'elles est morte. Ces élections resteront tristement célèbres⁷³ ». Dans *Le Soleil*, on souligne que « la nouvelle sur l'attentat lors du discours de victoire de la première ministre élue Pauline Marois, tard mardi soir, a fait le tour du monde. Plusieurs médias ont repris les textes très détaillés des agences de presse, mais d'autres ont préféré y consacrer les ressources nécessaires pour réaliser leurs propres reportages⁷⁴ ». Il s'agit donc d'un événement très médiatisé.

Le parti de Marois formera un gouvernement minoritaire⁷⁵ qui restera au pouvoir jusqu'en 2014. La décision audacieuse de la première ministre de retourner rapidement

⁷² Jocelyne Richer, « Une page d'histoire : Pauline Marois devient la première femme à diriger le Québec », *Le Nouvelliste*, vol. 92, n° 265, 5 septembre 2012, p. 3.

⁷³ *La Presse*, « Attentat mortel », *La Presse*, vol. 128, n° 263, 5 septembre 2012, p. 1.

⁷⁴ Pierre-Olivier Fortin, « Une fusillade qui retentit partout sur le globe », *Le Soleil*, vol. 116, n° 247, 6 septembre 2012, p. 11.

⁷⁵ *Ibid*, p. 3.

aux urnes 18 mois après son élection pour tenter d'obtenir une majorité n'aura pas été la bonne. Amèrement déçue par cette défaite électorale, elle choisit de démissionner de son poste de chef du PQ, ainsi que de se retirer de la politique après avoir perdu dans sa circonscription de Charlevoix⁷⁶.

Deux mesures phares de la carrière de Pauline Marois : la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la loi sur les services de garde à l'enfance de 1997

Comme mentionné précédemment, Marois est nommée ministre de la Famille et de l'Enfance dans le Cabinet de Lucien Bouchard en 1997⁷⁷. Elle souhaite alors depuis longtemps réformer la petite enfance et les services de garde⁷⁸. On parle ici de réformer le système des garderies, dans lesquels les employées et employés s'occupent de l'éducation des 0 à 5 ans, ainsi que les services de garde dans les écoles primaires qui s'occupent des jeunes avant et après les heures de classe. Cette réforme apporte énormément à la cause des femmes, parce qu'elle permet de favoriser la conciliation travail-famille pour celles qui souhaitent joindre le marché du travail ou qui ont des horaires de travail atypiques. Il s'agit d'ailleurs d'une revendication réclamée par certains groupes féministes depuis longtemps déjà. En effet, les féministes radicales du FLFQ réclamaient déjà la mise sur pied de garderies au début des années 1970⁷⁹.

⁷⁶ Denis Lessard, « La stupeur de Pauline Marois », *La Presse*, vol. 130, n° 141, 8 avril 2014, p. 2.

⁷⁷ Assemblée nationale, *op. cit.*

⁷⁸ Marois, *op. cit.*, p. 152.

⁷⁹ Fédération des femmes du Québec, « Québécoises toujours debouttes! », *Le Féminisme en bref*, numéro spécial, 2007, p. 5.

Au Québec, la première loi sur les services de garde avait été adoptée sous Denis Lazure, alors ministre des Affaires sociales du PQ, en 1979. Cette dernière donnait le droit à « un enfant [...] de recevoir, jusqu'à la fin du niveau primaire, des services de garde de qualité, avec continuité et de façon personnalisée, compte tenu de l'organisation et des ressources des organismes et des personnes qui fournissent ces services⁸⁰ ». Par conséquent, il devenait alors possible pour les parents de laisser les enfants à l'école avant et après les heures de classe, ainsi que sur l'heure du dîner⁸¹. Cela permettait aux parents ayant des horaires de travail atypiques de ne pas avoir à choisir entre s'occuper des enfants ou travailler. C'était pour l'époque une avancée majeure pour les mères qui étaient sur le marché de l'emploi. Cependant, la loi n'imposait aucune obligation pour les commissions scolaires de fournir ce service. On mentionne seulement qu'elles le peuvent. De plus, les services de garde en milieu familial avaient le droit d'accepter ou de refuser un enfant⁸². Il est à noter que cette loi avait été adoptée lors de l'Année internationale de l'enfant⁸³.

Des modifications sont apportées à la loi en 1989 par Monique Gagnon-Tremblay, ministre déléguée à la Condition féminine dans le cabinet libéral de Robert Bourassa. Parmi ces modifications, on retrouve une réduction du nombre de places promises, passant de 8671 à 6208 places ; une réduction du financement des nouvelles garderies à 50% plutôt que 75% et l'implantation d'un ratio adulte/enfant, soit six enfants, incluant deux bébés, ou, si elle est assistée d'un autre intervenant, neuf enfants, dont quatre poupons⁸⁴.

⁸⁰ Québec (province), *Loi sur les services de garde à l'enfance* (1979, chapitre 85).

⁸¹ La Presse, « Des enfants bien gardés », *La Presse perspectives*, vol. 25, n° 51, 22 décembre 1979, p 5.

⁸² Québec (province), *Loi sur les services de garde à l'enfance* (1979, chapitre 85).

⁸³ Micheline Lalonde-Graton, *Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance : la petite histoire des services de garde au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 73.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 189.

En 1995, la situation des services de garde n'est pas idéale. En effet, dans un éditorial du journal *Le Devoir*, Pierre Graveline mentionne que dans les faits, très peu d'enfants au Québec ont accès à des services de garde et que cela se fait au détriment des femmes qui travaillent comme éducatrice avec un salaire insuffisant :

Selon les données de l'Office des services de garde, il y a aujourd'hui 550 000 enfants de zéro à cinq ans. De ce nombre, à peine 10% bénéficient de services de garde en dehors du milieu familial. Les deux tiers d'entre eux sont inscrits dans quelque 640 garderies à but non lucratif, cogérées et chichement subventionnées, qui n'arrivent à joindre les deux bouts qu'au prix d'une discrimination salariale à l'endroit des femmes qui y œuvrent. L'autre tiers des 10% d'heureux « bénéficiaires » vont dans quelque 310 garderies privées qui aspirent à faire de la garde des enfants un commerce lucratif et qui sont, par surcroît, paradoxalement subventionnées à cette fin. En outre, il y a près de 620 000 enfants de cinq à douze ans qui, fréquentant des écoles aux horaires extraterrestres, devraient normalement avoir accès à des services de garde en milieu scolaire. En réalité, les commissions scolaires n'y étant pas contraintes, à peine 785 écoles sur quelque 1 700 écoles primaires offrent un tel service et moins de 10% des élèves en bénéficient dans les faits. Qui plus est, ces services ne sont pas réglementés et s'apparentent trop souvent, faute de moyens consentis au personnel, à des stationnements encombrés⁸⁵.

En plus de la rareté des services, la faible reconnaissance des éducatrices était un autre problème de taille dans ce dossier. Le Conseil du statut de la femme qui s'était longuement penché sur la question rend publique, en février 1995, une étude intitulée *Le salaire des éducatrices au Québec* qui met en lumière l'écart salarial entre ces dernières en comparaison à d'autres corps d'emplois équivalents. « En effet, dans les garderies sans but lucratif, le salaire horaire moyen pour les éducatrices permanentes est de 10,41 \$ et il est de 7,90 \$ dans les garderies à but lucratif⁸⁶ ». Par conséquent, le CSF réclame que l'échelle salariale des éducatrices en services de garde soit conforme à celle mise en place

⁸⁵ Pierre Graveline, « Pour les enfants du Québec », *Le Devoir*, vol. I.XXXV, n° 297, 22 décembre 1994, p. 8.

⁸⁶ Lalonde-Graton, *op. cit.*, p. 228.

par les autres corps d'emplois équivalents au parapublic. Cette échelle allant de 14,61 \$ à 20,46 \$ de l'heure. Ce dernier fait également remarquer que l'insuffisance salariale des éducatrices est notamment due au sous-financement du réseau de services de garde par l'État québécois⁸⁷.

Marois est sensible aux recommandations du CSF et à la critique plus généralisée sur cette question. Le 23 janvier 1997, elle dépose un *Livre blanc* qui propose des solutions concrètes. Ce document intitulé *Les enfants au cœur des choix du gouvernement* décrit les principaux objectifs du PQ en matière de politique familiale au Québec. Le parti au pouvoir souhaite favoriser l'égalité des chances, la lutte à la pauvreté et la conciliation travail-famille pour permettre à plus de gens, surtout des femmes, d'intégrer le marché du travail⁸⁸. Parmi les principales mesures proposées, on retrouve l'instauration d'une allocation unifiée pour couvrir tous les besoins des enfants de moins de 18 ans au Québec pour les familles à faible revenu, le développement de services éducatifs à la petite enfance (maternelle temps plein pour les enfants de 5 ans, des services éducatifs gratuits pour les moins de 5 ans en milieu défavorisé et des services de garde à 5\$ par jour), ainsi qu'un nouveau régime d'assurance parentale qui prévoit un meilleur accès aux congés parentaux et de meilleures indemnisations pendant lesdits congés⁸⁹.

C'est le 15 mai 1997 que Marois présente officiellement à l'Assemblée nationale le projet de loi modifiant la *Loi sur les services de garde à l'enfance*. Cette loi permet entre autres de créer les centres de la petite enfance (CPE) en plus de réglementer le

⁸⁷ *Ibid.*, p. 228.

⁸⁸ Gouvernement du Québec, *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au cœur de nos choix*, Québec, Les publications du Québec, 1997, p. V-VI.

⁸⁹ *Ibid.*, p. VIII-IX.

fonctionnement concernant le financement et la délivrance des permis⁹⁰. Dans un article de Radio-Canada, on mentionne que ces derniers sont

gérés par un conseil d'administration auquel collaborent les parents [et] offrent un programme éducatif aux enfants qui les fréquentent, le même pour toute la province. Intitulé « Jouer, c'est magique », ce programme repose sur le principe que l'enfant apprend par le jeu. Il se veut une résistance à la mode de la scolarisation précoce, très en vogue aux États-Unis et axée sur la performance⁹¹.

En entrevue, Marois mentionne que l'une des raisons à l'origine des CPE était de favoriser l'intégration des femmes sur le marché de l'emploi. « En ayant fait reculer la pauvreté chez les familles, les enfants et les femmes en particulier, on a offert de meilleures conditions de vie aux enfants. [...] Quand on parle d'égalité des chances, c'est à ça qu'on fait référence⁹² », soutient-elle. Effectivement, en 1995, le pourcentage de femmes en emploi (de 15 à 64 ans) au Québec est de 56,7%, alors que 10 ans plus tard, en 2005, il sera à 66,1%. C'est une augmentation considérable et il va sans dire que la création des CPE y est pour quelque chose. D'ailleurs, ce pourcentage n'a pas cessé d'augmenter jusqu'en 2019 où il atteint son paroxysme de 74,1%. La pandémie mondiale de 2020 aura cependant contribué à une diminution du nombre de femmes sur le marché du travail de près de 4% au Québec, selon les estimations de l'Institut de la statistique du Québec⁹³.

La loi prévoit également d'autres dispositions, incluant la mise en place de garderies à 5\$ par jour. Bien que ce programme soit universel et que tous payent le même prix, cela

⁹⁰ Lalonde-Graton, *op. cit.*, p. 263.

⁹¹ Radio-Canada, « Le Québec avant les CPE », *Radio-Canada*, 21 janvier 2020, [Le Québec avant les CPE | Radio-Canada.ca](#)

⁹² Laura Lévesque et Thomas Laberge, « Les CPE ont 25 ans: La différence est inimaginable », *Le Nouvelliste*, 7 février 2022, <https://www.lenouvelliste.ca/2022/02/07/les-cpe-ont-25-ans-la-difference-est-inimaginable-6b758fdf946c7615243fce6d17d5b9ca>

⁹³ Statistique Québec (18 février 2021), *Évolution du taux d'emploi des 15 à 64 ans selon le sexe, Québec* [site Web], consulté le 21 janvier 2023, [Évolution du taux d'emploi des 15 à 64 ans selon le sexe, Québec | Le Québec économique \(cirano.qc.ca\)](#)

permet désormais aux familles défavorisées d'avoir un meilleur accès aux services de garde. De plus, le gouvernement met en place la maternelle temps plein dès l'âge de 5 ans. Cette mesure a permis à plus de 85 000 enfants d'entrer dans le réseau scolaire⁹⁴.

Conclusion

Pour terminer, il semble impossible de passer sous silence la contribution de Pauline Marois à la cause des femmes au Québec. Cette politicienne d'envergure démontre très tôt un intérêt pour les injustices sociales et économiques dans la société. Son choix de carrière en travail social souligne l'importance qu'elle accorde, très tôt dans sa trajectoire, à la justice sociale. Elle cumule plus de 33 ans d'expérience politique, en plus d'avoir occupé près de 20 responsabilités ministérielles, notamment aux Finances, à la Santé et à l'Éducation⁹⁵. Celle qu'on appelle « la mère des CPE » a d'ailleurs permis à de très nombreuses femmes de retourner sur le marché du travail après avoir accouché de leur enfant⁹⁶. Cette contribution marque une avancée majeure pour les femmes qui souhaitent faire une carrière, ce qui avant était plus difficile, car elles devaient s'occuper de répondre aux besoins des enfants. De plus, il est à noter qu'à ce jour, elle demeure la seule femme à avoir occupé le poste de Première ministre du Québec. Le Parti québécois est d'ailleurs le premier parti au Québec à avoir élu un chef de sexe féminin. Marois est donc la première femme au Québec à diriger un parti politique en 2007⁹⁷. C'est un exploit qui a ouvert la porte à plusieurs femmes qui avaient pour objectif d'accéder à des

⁹⁴ Radio-Canada, « Le 23 janvier 1997, Québec présentait sa nouvelle politique familiale », *Radio-Canada*, 21 janvier 2022, [Le 23 janvier 1997, Québec présentait sa nouvelle politique familiale | Radio-Canada.ca](#)

⁹⁵ Radio-Canada, *op. cit.*, [Le 23 janvier 1997, Québec présentait sa nouvelle politique familiale | Radio-Canada.ca](#)

⁹⁶ Radio-Canada, « Le PQ perd son pari, Pauline Marois démissionne », *Radio-Canada*, 8 avril 2014, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/661713/parti-quebecois-elections>

⁹⁷ Radio-Canada, *op. cit.*, [La carrière politique de Pauline Marois | Radio-Canada.ca](#)

fonctions haut placées au sein de leur parti comme Françoise David⁹⁸, Manon Massé⁹⁹ ou encore Dominique Anglade.¹⁰⁰

⁹⁸ Porte-parole de Québec solidaire de 2006 à 2016. Assemblée nationale, *op. cit.*

⁹⁹ Porte-parole de Québec solidaire de 2017 à aujourd'hui. Assemblée nationale, *op. cit.*

¹⁰⁰ Première femme à diriger le Parti libéral du Québec de mai 2020 à décembre 2022. Assemblée nationale, *op. cit.*

CONCLUSION

Les années 1970 au Québec sont marquées par une grande effervescence sociale et politique. Les mouvements nationalistes et féministes font partie intégrante des luttes sociales de cette époque. Le nationalisme québécois, quant à lui, se traduit par un désir d'indépendance chez plusieurs membres de la société, qui souhaitent voir un Québec accéder à sa pleine souveraineté. Certains choisissent la voie radicale pour se faire entendre, tel que le Front de libération du Québec qui n'hésite pas à employer le terrorisme comme plan d'action. D'autres choisissent plutôt la voie de la politique parlementaire pour lutter démocratiquement pour l'indépendance du Québec. C'est notamment le cas du Parti québécois, dont l'objectif principal au moment de sa fondation en 1968 sera la souveraineté de la nation québécoise.

Parallèlement à la montée du nationalisme québécois, on voit ressurgir un important entrain pour la cause féministe au tournant des années 1970, et, cela, au Québec comme d'ailleurs dans plusieurs pays occidentaux au même moment. Effectivement, la condition des femmes reste encore marquée, à bien des égards, par l'inégalité. Les femmes mariées, par exemple, ne sont pas encore considérées comme les égales des hommes face à la loi, malgré les avancées du Bill 64, lors de la Révolution tranquille. Il faut attendre l'adoption, sous un gouvernement du Parti québécois, de la *Loi instituant un nouveau code civil* en 1981 pour que cette égalité entre époux soit reconnue¹. De plus, le droit à l'avortement libre et gratuit s'impose comme un enjeu majeur au cours des années chaudes du féminisme. En effet, de nombreux groupes de femmes, tels que le Comité de lutte pour

¹ Conseil du statut de la femme (CSF), *La constante progression des femmes*, Gouvernement du Québec, 2013, p. 8 et 10.

l'avortement libre et gratuit, le Front commun pour l'abrogation des lois sur l'avortement (FCALA) ou le Centre de femmes (anciennement le Front de libération des femmes du Québec) revendiquent ce droit². C'est sans parler des revendications concernant la discrimination sexuelle en emploi, les inégalités salariales, les congés de maternité, l'accès à des services de garderie et l'omniprésence du patriarcat³.

Dans ce mémoire, nous avons tenté de comprendre comment les deux mouvements que sont le féminisme et le nationalisme ont pu s'arrimer à travers l'action d'un parti nationaliste et indépendantiste, soit le Parti québécois. Plus précisément, nous avons tenté d'analyser la gouvernance du Parti québécois en matière de condition féminine. Comment ce parti dont les priorités touchaient l'indépendance politique, l'amélioration de la démocratie et la protection de la culture québécoise⁴ a-t-il réussi à intégrer les revendications des groupes féministes de l'époque alors qu'il était au pouvoir ? Après analyse des résultats, nous constatons que l'action des femmes élues ayant occupé des postes ministériels a été l'une des principales raisons expliquant les réformes en matière de condition féminine que le PQ a mises en place lorsqu'il était au pouvoir entre 1973 et 1998. Nous pouvons effectivement remarquer que les principales réformes ont été menées par des femmes, telles que Lise Payette, Louise Harel et Pauline Marois, toutes trois ayant occupé, d'ailleurs, la fonction de ministre de la Condition féminine. Ces dernières se sont montrées à l'écoute du mouvement des femmes et, plus particulièrement, des recommandations du Conseil du statut de la femme. Pour que ces revendications puissent

² Diane Lamoureux, « La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1 (juin 1983), p. 82-83.

³ Denyse Baillargeon, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, p. 181.

⁴ Pierre Godin, *René Lévesque. Un homme et son rêve*, Montréal, Boréal, 2007, p. 248.

cheminer sur le plan politique et s'imposer comme priorités au sein du Conseil des ministres, il fallait réunir deux conditions : 1) que les porteuses de dossier soient des politiciennes influentes au sein de leur propre parti et que, 2) ce même parti soit généralement accueillant à l'endroit de ces enjeux sociaux précis.

En conséquence, il semble que la thèse d'une impossible réciprocité, voire d'une incompatibilité entre les mouvements nationaliste et féministe des années 1970, avancée par Lamoureux (1983) et Lanthier (1998), ne soit plus totalement d'actualité au vu des nouvelles données. Cela signifie que la thèse d'Otis-Aubut (2019), un peu plus nuancée, est plus juste, du moins pour les années 1980 et 1990. Elle mentionne, dans son mémoire de maîtrise, qu'il existe une multiplicité de rapports négatifs et positifs entre les deux mouvements. Sans minimiser les difficultés et obstacles réels qui ont existé entre le nationalisme et le féminisme dans la seconde moitié du 20^e siècle, elle réfute toutefois la thèse d'une simple instrumentalisation des féministes par le discours nationaliste de l'époque. La conclusion de notre mémoire de maîtrise tend à aller dans ce sens, puisqu'il a été démontré que des femmes influentes, ministres au sein d'un parti nationaliste, mais s'identifiant également comme féministes, ont exercé une influence considérable sur l'avancement de la condition féminine au Québec.

D'ailleurs, Lise Payette est la première femme à occuper le poste de ministre déléguée à la Condition féminine au Québec. Comme le souligne Pauline Marois dans son autobiographie, son combat pour la cause des femmes a entraîné de profonds changements dans la société québécoise.

La mise en œuvre de sa politique “Égalité et indépendance” [en 1978] a représenté une contribution majeure à la cause des femmes. L'influence

décisive qu'elle exerça sur la réforme du Code civil mérite à elle seule d'être saluée. [...] Il faut reconnaître à Lise Payette d'avoir ancré dans l'appareil gouvernemental d'abord, dans l'esprit populaire ensuite, cette idée puissante qu'il est normal que les femmes soient égales en tout, tout le temps, sans quémander⁵.

Cela n'a cependant pas été une mince affaire. En effet, comme mentionné par Marois en entrevue, Payette a reçu beaucoup d'opposition de la part de ses collègues. En effet, plusieurs ministres et députés ne voyaient pas la pertinence de mettre en place des réformes sociales et politiques pour améliorer la condition des femmes. Selon Marois, ce serait une question de mentalité d'époque. Les hommes n'étaient tout simplement pas rendus là. Bien qu'ils écoutaient les arguments mis de l'avant par la ministre Payette, cette dernière ne parvenait que peu à les rallier à son idée⁶.

Louise Harel, pour sa part, est une militante de la première heure au sein du Parti québécois. Avant de se lancer dans l'arène politique, elle a été présidente de la région de Montréal-Centre de 1974 à 1979⁷. C'est sous sa présidence que se forme le premier comité de condition féminine du PQ⁸. En 1996, elle est nommée ministre de la Condition féminine et s'attaque rapidement à la question des inégalités salariales entre les hommes et les femmes au Québec⁹. Dès la première année de son mandat en tant que ministre, elle fait adopter la *Loi sur l'équité salariale*. Cette dernière interdit à tout employeur de faire de la discrimination basée sur le sexe en emploi. À travail équivalent, les employeurs

⁵ Pauline Marois, *Québécoise*, Anjou, Fides, 2008, p. 54-55.

⁶ « Entrevue avec Pauline Marois » (1^{er} novembre 2021) [Enregistrement audio], Pauline Marois, ex-chef de cabinet de Lise Payette ; ex-députée péquiste et ancienne première ministre du Québec. Propos recueillis par Maude Langlois.

⁷ Assemblée nationale du Québec (juin 2016), *Assemblée nationale du Québec* [site Web], consulté le 13 décembre 2022, <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/>

⁸ Marie-Christine Breton, « Les comités de condition féminine du Parti québécois », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, p. 96-97.

⁹ Jeanne Morazin, « Le long chemin de l'équité salariale », *Affaires +*, octobre 1990, p. 23.

doivent offrir des salaires semblables à leurs employés, qu'ils soient dans un secteur traditionnellement féminin ou masculin¹⁰.

En 1985, Pauline Marois deviendra la deuxième femme à occuper le poste de ministre déléguée à la Condition féminine. Elle mettra plusieurs réformes en place pour aider les femmes, mais la plus importante reste encore la *Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la loi sur les services de garde à l'enfance* de 1997. Cette réforme a contribué, entre autres, la création des centres de la petite enfance, permettant ainsi à de nombreuses femmes de réintégrer le marché du travail à la suite de leur accouchement. De plus, la mise en place des garderies à 5\$ la journée a donné la possibilité à plus de foyers défavorisés d'offrir une éducation de qualité à leurs enfants. Donc, cette loi a permis une meilleure égalité des chances, autant pour les enfants que pour les femmes souhaitant intégrer le marché du travail.

En somme, ces femmes ministres ont exercé une influence considérable sur les mesures mises en place par le Parti québécois pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, leurs efforts ne sont pas les seuls à avoir permis l'avancement de l'intérêt pour la cause des femmes au sein du parti. En effet, il ne faut pas oublier le travail des péquistes qui ont milité au sein des différents comités de condition féminine pour améliorer la condition des femmes au Québec. La question des femmes était très importante pour ces derniers¹¹. Louise Harel souligne d'ailleurs que le combat féministe

¹⁰ Québec (province), *Loi sur l'équité salariale* (1996, chapitre 43).

¹¹ « Entrevue avec Danielle Cordeau » (25 octobre 2021) [Enregistrement audio], Danielle Cordeau, ancienne militante au sein du premier comité de condition féminine du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.

a beaucoup été porté par le comité de Montréal-Centre¹², le premier comité de condition féminine au sein d'un parti politique¹³. Elle mentionne l'importance que ce dernier a eu dans la lutte interne pour la reconnaissance du droit à l'avortement. Il est à noter que la question de l'avortement relève du gouvernement fédéral. Cependant, il ne faut pas oublier que le PQ est un parti indépendantiste qui souhaite rapatrier tous les champs de compétence au provincial en se séparant du reste du Canada. Cela explique que le parti adopte des résolutions qui relèvent techniquement du palier fédéral.

Il faut souligner que sans le travail de ces comités qui ont travaillé d'arrache-pied pour faire avancer la cause des femmes à travers différents ateliers de sensibilisation, le travail des parlementaires aurait probablement été vain. En effet, lors du quatrième congrès national du parti québécois de 1977, un atelier sur la condition féminine organisé principalement par Louise Thiboutôt, Danielle Cordeau, ainsi qu'animé par Léa Cousineau a permis l'adoption de plusieurs résolutions incluant l'accès libre à l'avortement¹⁴. Le PQ se positionnera donc en faveur de l'accès à l'avortement dans son nouveau programme officiel de 1978¹⁵.

Au terme de cette étude où nous avons analysé la diffusion des idées féministes au sein du Parti québécois en misant sur l'observation de figures centrales qui ont permis l'avancement de ces dossiers, il nous semble alors évident que le Parti québécois a contribué

¹² « Entrevue avec Louise Harel » (19 octobre 2021) [Enregistrement audio], Louise Harel, ancienne députée et ministre au sein du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.

¹³ « Entrevue avec Louise Picard Thiboutôt » (24 novembre 2021) [Enregistrement audio], Louise Picard Thiboutôt, ancienne militante au sein du premier comité de condition féminine du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.

¹⁴ « Entrevue avec Danielle Cordeau », *op. cit.* ; « Entrevue avec Louise Picard Thiboutôt », *op. cit.*

¹⁵ Marie-Christine Breton, « Les comités de condition féminine du Parti québécois », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, p.98-100.

de manière considérable à l'avancement des droits des femmes au Québec. Le combat des militantes au sein des comités de condition féminine, ainsi que les modifications législatives apportées par Payette, Harel, Marois et d'autres élues ont permis de favoriser une meilleure égalité entre les hommes et les femmes.

Même si Otis-Aubut, tout comme Mills et Lanthier, remarquent que les féministes radicales se détachent rapidement du projet national du Parti québécois au début des années 1970, Otis-Aubut, pour sa part, ne s'arrête pas à cette conclusion. Elle observe également que plusieurs féministes vont choisir de s'impliquer dans le projet de souveraineté du parti, car pour ces dernières, « militer au sein même des institutions est ce qu'elles croient le plus [efficace] pour changer la condition des femmes¹⁶ ». La démonstration faite dans ce mémoire de maîtrise lui donne raison, car effectivement, l'action de ministres influentes, engagées, indépendantistes et féministes a apporté beaucoup à la cause féministe au Québec.

Cependant, ce combat est loin d'être terminé. En effet, même si les hommes et les femmes sont égaux devant la loi, c'est loin d'être toujours le cas dans la pratique. En plus des inégalités salariales encore très présentes, de nombreuses femmes sont victimes de violences sexuelles. Les recours qu'elles ont sont assez limités. Le récent mouvement #MeToo est la preuve qu'il reste encore du chemin à faire en matière de condition féminine. Considérant que la lutte aux violences sexuelles et domestiques est présentement au cœur de la lutte féministe, il pourrait être intéressant d'analyser ce que

¹⁶ Laurie Otis-Aubut, « La multiplicité des rapports entre le nationalisme et le féminisme au Québec (1960-1970) : une possible réciprocité ? », mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université du Québec à Montréal, 2019, p. 128.

proposent les partis politiques pour répondre aux revendications de ces groupes qui luttent pour améliorer la condition des femmes au Québec. Une récente campagne publicitaire a été mise en place par la ministre de la Coalition Avenir Québec responsable de la Condition féminine, Martine Biron, pour sensibiliser la population à cette problématique¹⁷. Il serait cependant des plus pertinents de s'intéresser aux propositions des programmes politiques des différents partis provinciaux pour lutter contre les violences sexuelles et conjugales.

Il pourrait également être pertinent de se renseigner sur le rapport que d'autres partis politiques nationalistes plus récents, tel que Québec solidaire, ont eu avec le mouvement féministe dans notre société.

¹⁷ Gouvernement du Québec (30 janvier 2023), *Gouvernement du Québec – Nouvelles* [site Web], consulté le 12 mars 2023, [Campagne publicitaire sur la violence conjugale - Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir. Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES***Fonds d'archives***

Bibliothèques et Archives nationales du Québec. Centre de Québec. P532, Fonds Parti québécois – 1950-2008.

Bibliothèques et Archives nationales du Québec. Centre de Québec. P532, Fonds Martine Tremblay– 1969-2010.

Publications gouvernementales

Assemblée nationale du Québec (juin 2016). *Assemblée nationale du Québec* [site Web]. Consulté le 15 novembre 2020. <http://www.assnat.qc.ca/fr/>

Assemblée nationale du Québec. *Journal des débats. Commissions parlementaires. Deuxième session – 29^e législature. Étude du projet de loi no 34 — Loi modifiant la Loi des Jurés*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 18 juillet 1974, p. 2472-2477.

Conseil du statut de la femme (CSF). *La constante progression des femmes*. Québec, Gouvernement du Québec, 2013, 45 p.

Conseil du statut de la femme (CSF). *Le droit à l'avortement : 25 ans de reconnaissance officielle*. Québec, Gouvernement du Québec, 2013, 21 p.

Conseil du statut de la femme. *Bulletin d'information*, vol. 7, n° 3, décembre 2003, 5 p.

Conseil du statut de la femme. *Pour les québécoises : égalité et indépendance*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1978, 335 p.

Conseil du statut de la femme. *Rapport annuel 1973-1974*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1974, 34 p.

Conseil du statut de la femme. *Rapport annuel 1977-1978/1978-1979*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1980, 44 p.

Conseil du statut de la femme. *Répertoire des prises de positions 1973-2015*, Québec, Gouvernement du Québec, 2015, 258 p.

DROUILLY, Pierre et Jocelyne DORION. *Candidates, députées et ministres : Les femmes et les élections*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988, 135 p.

Gouvernement du Québec. *Élections 1970 : résultats officiels, élections générales 29 avril 1970, élections partielles 28^e législature. Rapport du président général des élections 1970*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1971, 505 p.

Gouvernement du Québec. *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au cœur de nos choix*. Québec, Les publications du Québec, 1997, 40 p.

Gouvernement du Québec (30 janvier 2023). *Gouvernement du Québec – Nouvelles* [site Web]. Consulté le 12 mars 2023. [Campagne publicitaire sur la violence conjugale - Le contrôle, c'est de la violence conjugale. Pour que ça arrête, on doit tous intervenir. Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

L'autre moitié du monde 5 : Le divorce, 1981. Enregistrement vidéo, Conseil du statut de la femme, 1981, 435 Mo d'enregistrement vidéo numérique : 28 :37.

Président général des élections. *Élections 1970. Résultats officiels. Élections générales 29 avril 1970. Élection partielles 28^e législature*. Québec, Le Président, 1970, 505 p.

Québec (province). *Loi sur les services de garde à l'enfance* (1979, chapitre 85).

Québec (province). *Loi sur l'équité salariale* (1996, chapitre 43).

Québec (province). *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* (1980, chapitre 39).

Québec (province). *Loi modifiant la Loi du salaire minimum* (1978, chapitre 53).

Québec (province). *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique et diverses dispositions législatives* (1997, chapitre 96).

Québec (province). *Loi modifiant la Loi sur les impôts et certaines dispositions législatives* (1980, chapitre 13).

Québec (province). *Loi sur le ministère de l'emploi et de la solidarité instituant la commission des partenaires du marché du travail* (1997, chapitre 63).

Québec (province). *Loi sur les normes du travail* (1979, chapitre 45).

Québec (province). *Loi sur les services de garde à l'enfance* (1979, chapitre 85).

Secrétariat du Conseil du trésor. *Rapport annuel de gestion 2000-2001*. Québec, Gouvernement du Québec, 2001, 72 p.

Instituts de statistiques

Élection Québec (2022). *Élection Québec* [site Web]. Consulté le 23 octobre 2022. [Élections Québec – Notre institution est neutre et indépendante. \(electionsquebec.qc.ca\)](#)

Institut de la statistique Québec (18 février 2021). *Évolution du taux d'emploi des 15 à 64 ans selon le sexe, Québec* [site Web]. Consulté le 21 janvier 2023. [Évolution du](#)

[taux d'emploi des 15 à 64 ans selon le sexe, Québec | Le Québec économique \(cirano.qc.ca\)](https://cirano.qc.ca/taux-d-emploi-des-15-a-64-ans-selon-le-sexe-quebec)

Institut de la statistique Québec (20 juillet 2022). *Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2021* [site Web]. Consulté le 6 octobre 2022. [Mariages et taux de nuptialité, Québec, 1900-2021 \(quebec.ca\)](https://quebec.ca/mariages-et-taux-de-nuptialite)

Institut de la statistique Québec (8 mars 2021), *Portrait des écarts salariaux entre les femmes et les hommes de formation universitaire* [site Web]. Consulté le 6 novembre 2022. [Portrait des écarts salariaux entre les femmes et les hommes de formation universitaire \(quebec.ca\)](https://quebec.ca/portrait-des-ecarts-salariaux-entre-les-femmes-et-les-hommes-de-formation-universitaire)

Statistique Canada (2018). *Taux de chômage au Québec, janvier 1976 à décembre 2017* [site Web]. Consulté le 11 janvier 2023. [Taux de chômage au Québec, janvier 1976 à décembre 2017 \(statcan.gc.ca\)](https://statcan.gc.ca/taux-de-chomage-au-quebec-janvier-1976-a-decembre-2017)

Statistique Canada (2023). *Force de travail, par profession et sexe, années de recensement, 1891 à 1961 (population active de 1891 à 1941, main-d'œuvre en 1951 et 1961* [site Web]. Consulté le 11 janvier 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-516-x/pdf/5226635-fra.pdf?st=rxx0Skrs>

Articles de journaux

APRIL, Pierre. « Parizeau s'en va ». *La Tribune*, vol. 86, n° 216 (1er novembre 1995), 12 p.

BERNIER, Conrad. « Bossé aux prises avec une vedette de la télé ». *La Presse*, 10 novembre 1976, 28 p.

BERTHIAUME, Christiane. « Il ne reste plus qu'à tout nettoyer », *La Presse*, vol. 91, n° 150, 164 p.

BISSONNETTE, Lise. « Dire non à ce courage-là ». *Le Devoir*, vol. LXXI, n° 59, 11 mars 1980, p. 8.

BLANCHETTE, Jean-François. « Pourquoi tant de bruit ». *La Presse*, vol. 96, n° 94, 21 avril 1980, p. 8.

CAUCHY, Clairandrée. « Corinne Côté-Lévesque, 1943-2005 – La femme de conviction derrière le grand homme ». *Le Devoir*, 20 octobre 2005, <https://www.ledevoir.com/societe/93039/corinne-cote-levesque-1943-2005-la-femme-de-conviction-derriere-le-grand-homme>

Centre des femmes, « Avortement, de nouvelles arrestations ». *Québécoises deboutte*, vol. 1, n° 8, septembre 1973, p. 4-5

Centre des femmes, « l'avortement, une bataille politique », *Québécoises deboutte*, vol. 1, n° 7, juillet-août 1973, p.7-10.

- Conseil du patronat et de la Chambre de commerce du Québec, « Équité salariale: loi mauvaise et coûteuse », *Le Droit*, n° 201, 23 novembre 1996, p. 23.
- CÔTÉ, Alain. « Les exclus davantage marginalisés ? ». *La Presse*, n°248, 3 juillet 1997, p. 2.
- DAVID, Françoise. « Du pain et des roses, de l'audace et beaucoup de cœur ». *Le Devoir*, 23 mai 2020, [Du pain et des roses, de l'audace et beaucoup de cœur | Le Devoir](#)
- DEMERS, Edgar. « Après dix ans, l'esprit qui a inspiré "le plus bel homme" n'y est plus ». *Le Droit*, n° 4, 8 février 1975, p. 2.
- DIONNE, André. « Dans Chauveau et La Peltrie, Du suspense jusqu'à la fin ». *Le Soleil*, vol. 85, n° 87, 8 avril 1981, p. 5.
- ESCOMEL, Gloria. « Êtes-vous suffisamment payé pour votre travail ? ». *La gazette des femmes*, mai-juin 1988, p. 15 à 21.
- FALARDEAU, Louis. « Le nouveau cabinet, un casse-tête pour René Lévesque ». *La Presse*, 15 avril 1981, p. 7.
- FALARDEAU, Louis. « Lévesque procède à un remaniement : la brèche est colmatée ». *La Presse*, n° 40, 28 novembre 1984, p. 1
- FORTIN, Pierre-Olivier. « Une fusillade qui retentit partout sur le globe ». *Le Soleil*, vol. 116, n° 247, 6 septembre 2012, p. 11
- GAGNON, Philippe. « Des vedettes qui ne sont pas absolument sûres d'être élues ». *La Presse*, 15 novembre 1976, p. 9.
- GIGUÈRE, Frédérique. « La carrière rocambolesque de la première femme policière au Québec ». *Le Journal de Montréal*, 5 octobre 2022, [La carrière rocambolesque de la première femme policière au Québec | JDM \(journaldemontreal.com\)](#)
- GIROUX, Raymond. « Le Conseil du statut de la femme lance un ultimatum de 306 recommandations ». *Le Soleil*, 24 octobre 1978, p. 1-5.
- GRAVEL, Claude. « Georges Lalande: Monsieur le député ; Louise Harel: le chaînon manquant ». *La Presse*, n° 80, 4 avril 1981, p. 14.
- GRAVELINE, Pierre. « Pour les enfants du Québec ». *Le Devoir*, vol. I.XXXV, n° 297, 22 décembre 1994, p. 8.
- HAREL, Louise. « Services publics d'emploi: des clarifications de Louise Harel ». *La Presse*, n° 294, 18 août 1997, p. 2.
- KIRK, Bryan. « L'ACEF Outaouais boude Hydro-Québec ». *Le Régional*, vol. 32, n° 15, 7 avril 1999, p. 4.

- La Presse Canadienne, « Connaissez-vous vos ministres ? », *La Voix de l'Est*, vol. 34, n° 271, 7 mai 1981, p. 4.
- La Presse, « Attentat mortel ». *La Presse*, vol. 128, n° 263, 5 septembre 2012, p. 1-11.
- La Presse, « Êtes-vous... avec le projet de loi du gouvernement du Québec forçant les entreprises de plus de 50 employés à respecter l'équité salariale entre hommes et femmes à partir de l'an 2000, c'est-à-dire à travail équivalent salaire égal? », *La Presse*, n° 211, 24 mai 1996, p. 4.
- La Presse. « Des enfants bien gardés ». *La Presse perspectives*, vol. 25, n° 51 (22 décembre 1979), 15 p.
- La Presse. « Lise Payette : un accueil délirant ». *La Presse*, 29 octobre 1976, p. 11.
- La Presse. « Un peu à cause du non du 20 mai et des Yvettes, Lise Payette abandonne la politique ». *La Presse*, n° 31, 6 février 1981, p. 1-2.
- La Tribune, « La Saint-Jean, on a fêté ça », *La Tribune*, vol. 66, n° 106, 25 juin 1975, p. 1.
- La Tribune. « 15 000 Yvettes en délire au forum ». *La Tribune*, vol. 71, n° 41, cahier 2, 8 avril 1980, p. 1.
- LASALLE, Martin. « L'Université au féminin: d'hier à aujourd'hui », *Udemnouvelles*, 7 mars 2022, <https://nouvelles.umontreal.ca/article/2022/03/07/1-universite-au-feminin-d-hier-a-aujourd-hui/#:~:text=Au%20nombre%20de%2031%20121,depuis%20plus%20de%2025%20ans>
- Le Droit. « Horaire de télévision ». *Le Droit*, vol. 51, n° 2, 3 janvier 1963, page complémentaire.
- Le Droit. « Interdit aux hommes ». *Le Droit*, vol. 52, n° 226, Cahier 2, 26 septembre 1964, p. 11.
- Le Quotidien du Saguenay. « Suite à la candidature de Mme Payette Ottawa s'inquiète de l'attitude de la société d'Etat à cet égard ». *Le Quotidien du Saguenay*, vol. 4, n° 19, 23 octobre 1976, p. 9-10.
- Le Soleil. « Politique québécoise ». *Le Soleil*, vol. 85, n° 101, 25 avril 1981, p. 4-5.
- LEFEBVRE, Robert. « 12 500 jeunes bénéficiaires de l'aide sociale inscrits ». *La Tribune*, 11 octobre 1984, p. 88.
- LEMIEUX, Louis-Guy Lemieux. « Une fête nationale à la mode chez nous », *Le Soleil*, vol. 79, n° 151, 25 juin 1975, p. 1-6.

- LESAGE, Gilles. « Johnson obtient 60% des suffrages ». *Le Devoir*, vol. LXXVI, n° 226, 30 septembre 1985, pages complémentaires.
- LESSARD, Denis. « Femmes et politique : les choses changent ». *La Presse*, 19 juin 2018, https://plus.lapresse.ca/screens/ddb42de8-2275-4c8a-beeb-7fa717e2af51%7C_0.html
- LESSARD, Denis. « Il y a 25 ans, la modernisation de la gouvernance scolaire ». *La Presse*, 13 février 2022, [Il y a 25 ans, la modernisation de la gouvernance scolaire | La Presse](#)
- LETARTE, Martine. « Des outils pour atteindre le sommet ». *La Presse*, 23 septembre 2020, [Pauline Marois : pour atteindre le sommet - La Presse+](#)
- LÉVESQUE, Francine. « Lise Payette ne doit pas partir ». *La Presse*, n° 207, 3 septembre 1980, p. 7.
- LÉVESQUE, Lia. « Marois est candidate ». *Le Droit*, vol. 73, n° 98, 23 juillet 1985, p. 15.
- MARTEL, Pierre. « Cinquante personnes ont déposés des plaintes contre bonaventure ». *Le Droit*, vol. 60, n° 107, 1er août 1972, p. 13.
- MORAZIN, Jeanne. « Le long chemin de l'équité salariale », *Affaires +*, octobre 1990, p. 23-31.
- NADEAU, Jean-François. « Cinquante ans après sa mort, André Laurendeau reste une figure exemplaire de l'intellectuel ». *Le Devoir*, 1^{er} juin 2018, [Cinquante ans après sa mort, André Laurendeau reste une figure exemplaire de l'intellectuel | Le Devoir](#)
- O' NEILL, Pierre. « Les élections du 15 novembre ». *Le Devoir*, 22 octobre 1976, p. 2.
- PAVIC, Clémence. « À partir du 1er décembre, les Québécoises travaillent gratuitement ». *Le Devoir*, 1^{er} décembre 2021, [Inégalités salariales: à partir du 1er décembre, les Québécoises travaillent «gratuitement» | Le Devoir](#)
- Radio-Canada. « Le grand projet de nationalisation de l'électricité de 1962 », *Radio-Canada Archives*, 30 août 2017, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1052687/nationalisation-electricite-quebec-revolution-tranquille-archives>
- Radio-Canada. « André Laurendeau, un intellectuel au service du Canada français ». *Radio-Canada Archives*, 1^{er} juin 2018, [André Laurendeau, un intellectuel au service du Canada français | Radio-Canada.ca](#)
- Radio-Canada. « L'apport de Jeanne Lapointe au Québec moderne ». *Archives*, 14 janvier 2022, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1854034/jeanne-lapointe-commission-parent-bird-litterature-archives>

- Radio-Canada. « Il y a 50 ans était créé le réseau des CLSC au Québec ». *Radio-Canada*, 16 juillet 2021, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1809367/clsc-sante-quebec-archives>
- Radio-Canada. « Passionnée de politique ». *Info*, 20 octobre 2009, [Passionnée de politique | Radio-Canada.ca](#)
- Radio-Canada. « Le Québec avant les CPE ». *Radio-Canada*, 21 janvier 2020, [Le Québec avant les CPE | Radio-Canada.ca](#)
- Radio-Canada. « Le 23 janvier 1997, Québec présentait sa nouvelle politique familiale ». *Radio-Canada*, 21 janvier 2022, [Le 23 janvier 1997, Québec présentait sa nouvelle politique familiale | Radio-Canada.ca](#)
- Radio-Canada. « René Lévesque, le journaliste ». *Radio-Canada*, 22 février 2022, <https://ici.radio-canada.ca/rci/fr/nouvelle/1863278/rene-levesque-le-journaliste>
- Radio-Canada. « Il y a 25 ans, René Lévesque rendait l'âme ». *Info*, 1^{er} novembre 2012, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/585464/rene-levesque-anniversaire>
- Radio-Canada. « La carrière politique de Pauline Marois ». *Radio-Canada*, 19 janvier 2012, [La carrière politique de Pauline Marois | Radio-Canada.ca](#)
- RICHER, Jocelyne. « Une page d'histoire : Pauline Marois devient la première femme à diriger le Québec ». *Le nouvelliste*, vol. 92, n° 265, 5 septembre 2012, p. 3.
- RICHER, Jocelyne. « Femmes et pouvoir : On revient de loin ». *La Gazette des femmes*, vol. 12, 1991, p. 12-20.
- ROCHER, Guy. « Les 40 ans du rapport Parent - Démocratisation et droit à l'éducation ». *Le Devoir*, 7 avril 2010, [Les 40 ans du rapport Parent - Démocratisation et droit à l'éducation | Le Devoir](#)
- SAMSON, J.-Jacques. « Lise Payette quitte la politique ». *Le Soleil*, n° 35, 6 février 1981, p. 1.
- ST-PIERRE, Caroline. « L'influence féministe de Lise Payette ». *La Presse*, 6 septembre 2018, [L'influence féministe de Lise Payette | La Presse](#)
- TREMBLAY, Gisèle. « Il fallait fêter ça », *Le Jour*, vol. 2, n° 95, 25 juin 1975, p. 7-15.
- VINCENT, Pierre. « Allocations mensuelles doublées, pour travailler ou pour étudier : 50 000 jeunes assistés sociaux se partageront \$120 millions ». *La Presse*, vol. 100, n° 62, 13 mars 1984, p. 4.

Témoignages

- « Brave Inspiration : entrevue avec Pauline Marois » (16 novembre 2020) [Enregistrement audio]. Pauline Marois, ex-ministre du Parti québécois et première femme première ministre du Québec. Propos recueillis par Marie-Josée Gagnon, sur le balado de Brave inspiration. Consulté le 11 mars 2023. <https://braveinspiration.com/balados/entrevue-de-pauline-marois/>
- « Entrevue avec Danielle Cordeau » (25 octobre 2021) [Enregistrement audio]. Danielle Cordeau, ancienne militante au sein du premier comité de condition féminine du Parti québécois. Propos recueillis par Maude Langlois.
- « Entrevue avec Louise Harel » (19 octobre 2021) [Enregistrement audio]. Louise Harel, ancienne députée et ministre au sein du Parti québécois. Propos recueillis par Maude Langlois.
- « Entrevue avec Louise Harel » (13 mars 2023) [Enregistrement audio]. Louise Harel, ancienne députée et ministre au sein du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.
- « Entrevue avec Louise Picard Thiboutôt » (24 novembre 2021) [Enregistrement audio]. Louise Picard Thiboutôt, ancienne militante au sein du premier comité de condition féminine du Parti québécois, Propos recueillis par Maude Langlois.
- « Entrevue avec Pauline Marois » (1^{er} novembre 2021) [Enregistrement audio]. Pauline Marois, ex-chef de cabinet de Lise Payette ; ex-députée péquiste et ancienne première ministre du Québec. Propos recueillis par Maude Langlois.
- « Mémoires de député : entrevue avec Lise Payette » (2010) [Enregistrement vidéo]. Lise Payette, ex-députée du Parti québécois. Propos recueillis par Gilles Morin, sur le site de *l'Assemblée nationale du Québec*. Consulté le 12 novembre 2020. [Émissions et capsules promotionnelles – Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites/2010/11/12/entrevue-lise-payette)
- « Mémoires de député : entrevue avec Louise Harel » (2019) [Enregistrement vidéo]. Louise Harel, ex-députée du Parti québécois. Propos recueillis par Gilles Morin, sur le site de *l'Assemblée nationale du Québec*. Consulté le 23 octobre 2022. [Émissions et capsules promotionnelles – Assemblée nationale du Québec \(assnat.qc.ca\)](https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites/2019/10/23/entrevue-louise-harel)
- GRÉGOIRE, Marie et Pierre Gince, dir. *René Lévesque et nous*. Montréal, Éditions de l'homme, 2020, 370 p.

ROBIN, Marie-Jeanne. *La politique au féminin*. Ottawa, Inédi, 1983, 245 p.

Publications des partis politiques

MORIN, Jacques-Yvan. *Conférence de presse de M. Jacques-Yvan Morin*, jeudi 12 juin 1980.

Parti québécois (2020). *Parti québécois* [site Web]. Consulté le 28 mai 2022. [Le Parti Québécois \(pq.org\)](http://LePartiQuébécois(pq.org))

Parti québécois. « Les candidats du Parti québécois ». *Le Parti Québécois*, avril 1970, p. 28.

Parti québécois. *Programme officiel du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, 1969, 80 p.

Parti québécois. *Programme officiel du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, 1973, 123 p.

Parti québécois. *Programme officiel du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, 1978, 64 p.

Parti québécois. *Programme officiel du Parti québécois*. Montréal, Parti québécois, 1994, 252 p.

Mémoires, biographies et autobiographies

GODIN, Pierre. *René Lévesque. Un homme et son rêve*. Montréal, Boréal, 2007, 714 p.

MAROIS, Pauline. *Au-delà du pouvoir*. Montréal, Québec Amérique, 2020, 358 p.

MAROIS, Pauline. *Québécoise!* Anjou, Fides, 2008, 260 p.

PAYETTE, Lise. *Des femmes d'honneur : une vie engagée 1976-2000*. Montréal, Éditions Libre Expression, 1999, 222 p.

PAYETTE, Lise. *Des femmes d'honneur : une vie privée 1931-1968*. Montréal, Éditions Libre Expression, 1997, 277 p.

PAYETTE, Lise. *Des femmes d'honneur : une vie publique 1968-1976*. Montréal, Éditions Libre Expression, 1998, 272 p.

PAYETTE, Lise. *Le Pouvoir? Connais pas!* Montréal, Québec/Amérique, 1982, 212 p.

TREMBLAY, Martine. *Derrière les portes closes du pouvoir*. Montréal, Québec/Amérique, 2006, 710 p.

Autres

ACEF Outaouais (n.d.). *ACEF Outaouais Défense en consommation, Mentorat budgétaire* [site Web]. Consulté le 5 janvier 2023. [À la défense des droits des consommateurs de l'Outaouais depuis 1966 ! \(acefo.org\)](http://À%20la%20défense%20des%20droits%20des%20consommateurs%20de%20l%27Outaouais%20depuis%201966%20!(acefo.org))

Comité de condition féminine de la région de Montréal-Centre. *Pamphlet « Solitaires ou solidaires »*. Montréal, 1976.

L'autre moitié du monde 5 : le divorce. Enregistrement vidéo. Conseil du statut de la femme, 1981. Enregistrement numérique : 28 :37 min.

La Fédération des collèges classiques de jeunes filles. « La signification et les besoins de l'Enseignement classique pour jeunes filles ». *Mémoire présentée dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*. Montréal, Fides, 1954, 325 p.

Programme des Nations Unies pour le développement. *Rapport mondial sur le développement humain 1995*. Paris, Economica, 1995, deuxième de couverture.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

DUMONT, Micheline et Louise TOUPIN. *La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900-1985]*. Montréal, remue-ménage, 2003, 748 p.

Le Collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*. Montréal, Éditions Le Jour, 1992, 646 p.

LINTEAU, Paul-André, Jean-Claude ROBERT, René DUROCHER et François RICARD. *Histoire du Québec contemporain : le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

ÉTUDES

Monographies

BAILLARGEON, Denyse. *Brève histoire des femmes au Québec*. Montréal, Boréal, 2012, 281p.

BALTHAZAR, Louis. *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*. Longueuil, VLB éditeur, 2013, 317 p.

BELLAVANCE, Lionel. *Les partis indépendantistes québécois de 1960-1973*. Montréal, Les anciens Canadiens, 1973, 98 p.

BELLEAU, Marie-Claire, dir. *Les femmes et les lois du Québec depuis 1970*. Sous la direction de Michèle Laberge, dir. Québec, gouvernement du Québec, 2009 (2003), 222p.

COHEN, Yolande. *Femmes et politique*. Montréal, Le Jour, 1981, 227 p.

COMEAU, Robert et Lucille BEAUDRY. *André Laurendeau : un intellectuel d'ici*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1990, 310 p.

D'ALLEMAGNE, André. *Le RIN et les débuts du mouvement indépendantistes québécois*. Montréal, éditions l'étincelle, 1974, 160 p.

- DESCAMPS, Florence. *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*. Paris, Éditions Boréal, 2006, 288 p.
- DESMARAIS, Louise. *La bataille de l'avortement : chronique québécoise*. Montréal, Éditions remue-ménage, 2016, 547 p.
- DESROCHERS, Lucie. *Femmes et démocratie de représentation : Quelques réflexions*. Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, 78 p.
- DESROCHERS, Lucie. *Femmes et pouvoir : La Révolution tranquille*. Québec, Conseil du statut de la femme, 1993, 98 p.
- DUMONT, Micheline et Nadia FAHMY-EID. dir. *Les couventines : l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960*. Montréal, Boréal, 1986, 315 p.
- DUMONT, Micheline. *De si longues racines*. Montréal, Éditions remue-ménage, 2022, 267 p.
- DUMONT, Micheline. *Les religieuses sont-elles féministes?* Montréal, Bellarmin, 1995, 204 p.
- IMBEAULT, Sophie. *Une histoire de la télévision au Québec*. Anjou, Fides, 2020, 532 p.
- LALONDE-GRATON, Micheline. *Des salles d'asiles aux centres de la petite enfance : la petite histoire des services de garde au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, 340 p.
- LAMOUREUX, Diane. *Fragments et collages : essai sur le féminisme québécois 1970*. Montréal, remue-ménage, 1986, 168 p.
- LEGAULT, Ginette, Guy DESROSIERS et Évelyne TARDY. *Militer dans un parti provincial : les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q et au P.Q.* Montréal, Université du Québec à Montréal (Centre de recherche féministe), 1988, 196 p.
- LÉGER, Marcel. *Le Parti québécois : Ce n'était qu'un début*. Montréal, Québec/Amérique, 1986, 350 p.
- LÉVESQUE, René et André BERNARD. *Option Québec*. Montréal, Éditions de l'homme, 1969. Réimpr. Montréal, éditions TYPO, 1997, 353 p.
- MAILLÉ, Chantal. *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*. Montréal, Saint-Martin, 1990, 194 p.
- ROBERT, Camille et Louise TOUPIN. *Travail invisible : portraits d'une lutte féministe inachevée*. Montréal, Éditions remue-ménage, 2018, p. 10.

TARDY, Évelyne. *Égalité hommes-femmes? Le militantisme au Québec : le PQ et le PLQ*. Montréal, Hurtubise, 2003, coll. « science politique », 222 p.

TARDY, Évelyne. *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*. Montréal, Éditions Liber, 1997, 111 p.

TREMBLAY, Manon et Réjean PELLETIER. *Que font-elles en politique ?* Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1995, 284 p.

TREMBLAY, Manon. *Women and Electoral Politics in Canada*. Oxford, Oxford University Press, 2003, 264 p.

Mémoires et thèses

BRETON, Marie-Christine. « Les comités de conditions féminines du Parti québécois ». Mémoire de maîtrise (sciences politiques), Université de Montréal, 1981, 239 p.

CAMPEAU, Sébastien. « L'intervention militaire en octobre 1970 et la loi sur les mesures de guerre : modalité et réactions ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2009, 162 p.

FOURNIER, Bernard. « Mouvements de jeunes et socialisation politique : la dynamique de la J.E.C. à l'époque de Gérard Pelletier ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1988, 143 p.

LANTHIER, Stéphanie. « L'impossible réciprocité des rapports politiques et idéologiques entre le nationalisme radical et le féminisme radical au Québec de 1961 à 1972 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1998, 137 p.

LEBRUN, Josée. « Le cours Lettres-Sciences 1916-1960 ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Sherbrooke, 1985, 124 p.

LUDUC, Alexandre. « UGEQ : centrale syndicale étudiante : l'idéologie syndicale au sein du mouvement étudiant québécois des années 1960 », Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2010, 205 p.

Articles de périodiques et chapitres de livres

ANDRADE, Miguel Simão. « La Commission des écoles catholiques de Montréal et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques à l'école française de 1947 à 1977 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 4 (2007), p. 455-486.

AUBÉ, Manon. « Le Rapport Parent : La démocratisation de l'éducation ». *Sommets*, vol. 12, n° 3 (1999), p. 15-16.

BAILLARGEON, Denyse. « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique ». *Lien social et Politiques*, n°36 (automne 1996), p. 21-32.

- BÉDARD, Éric. « René Lévesque et l'alliance avec les bleus ». Dans Alexandre Stefanescu, dir., *René Lévesque : Mythes et réalités*, Montréal, VLB, 2008, p. 147-159.
- BIENVENUE, Louise. « Souvenirs d'une commissaire... Entretien avec sœur Ghislaine Roquet, signataire du rapport Parent ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, n° 2 (hiver 2004), p. 106-116.
- BRODEUR, Violette, Suzanne G. CHARTRAND, Louise CORRIVEAU et Béatrice VALAY. « Le mouvement des femmes au Québec ». *CFP*, 1982, 80 p.
- CHICHA, Marie-Thérèse. « Les politiques d'égalité professionnelle et salariale au Québec : l'ambivalence du rôle de l'État québécois ». *Recherches féministes*, vol. 14, n° 1 (2001), p. 63-82.
- COLLIN, Johanne. « La dynamique des rapports de sexes à l'université 1950-1980 : une étude de cas ». *Histoire sociale / Social history*, vol. XIX, n° 38 (novembre 1986), p. 365-385.
- DESCARRIES-BÉLANGER, Francine et Micheline DE SÈVE. « Bilan et perspectives de recherches féministes ». *ICREF/CRIAW*, n° 3, 1985, 68 p.
- DUFOUR, Andrée. « Les années 1950 : une décennie annonciatrice de grands changements ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 12, n° 2 (hiver 2012), p. 16-23.
- GODIN, Pierre. « Le PQ, de René Lévesque à Jacques Parizeau: une sombre querelle autour d'un trait d'union erratique ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 3, n°1 (automne 1994), p. 109-114.
- LAMOUREUX, Diane. « La lutte pour le droit à l'avortement (1969-1981) ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, n° 1 (juin 1983), p. 81-90.
- LAMOUREUX, Diane. « Nationalisme et féminisme : impasses et coïncidences ». *Possibles*, vol. 8, n° 1 (1983), p. 43-59.
- LAPLANTE, Laurent. « Encore et encore Trudeau et Lévesque ». *Nuit blanche, le magazine du livre*, n° 118 (printemps 2010), p. 48-51.
- LAVALLÉE, Josiane. « La députation féminine au Parti libéral et au Parti québécois. Un parcours de 50 ans : 1961-2011 ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (hiver 2012), p. 25-45.
- LAVALLÉE, Josiane. « La défaite référendaire de 1995 et ses suites ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 1 (2005), p. 211-215.
- MAILLÉ, Chantal et Manon TREMBLAY. « Femmes et référendum: une force politique incontournable ». Dans Guy LACHAPPELLE, Pierre P. TREMBLAY et John E. TRENT, dir., *L'impact référendaire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 347-373.

MAILLÉ, Chantal. « Le Conseil du statut de la femme, un laboratoire d'idées au service de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, n° 1 (2019), p. 43-62.

MAILLÉ, Chantal. « Depuis cinquante ans à l'Assemblée nationale mais toujours loin de la parité : Actions féministes pour l'élection de femmes ». *Bulletin d'histoire politique*, vol. 20, n° 2 (2012), p. 80-92.

MICHAUD, Monique. « Les candidatures féminines aux élections québécoises : d'hier à aujourd'hui ». *Bulletin de la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 39, n° 1 (2010), p. 33.

MILLS, Sean. « Québécoises deboutte! Le Front de libération des femmes du Québec, le Centre des femmes et le nationalisme ». *MENS*, vol.4, n° 2 (2004), p. 183-210.

PRAUD, Jocelyne. « La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste français et du Parti québécois ». *Politiques et sociétés*, vol.17, n°1-2 (1998), p. 71-90.

TOUPIN, Louise. « Les courants de pensée féministe ». Dans le centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF), dir., *Qu'est-ce que le féminisme?* Montréal, Relais-femme, 1997, 117 p.

TREMBLAY, Manon. « Les élues du 31^e Parlement du Québec et les mouvements féministes : de quelques affinités idéologiques ». *Politique*, n° 16 (automne 1989), p. 87-109.

Sites Web

Église Catholique de Québec (mars 2017). *Jeunesse étudiante chrétienne* [site Web]. Consulté le 19 octobre 2022. [Jeunesse Étudiante Chrétienne | Église catholique de Québec \(ecdq.org\)](http://jeunesse-ecclésiastique.org)

Élection Canada (novembre 2003). *Perspectives électorales – Les Autochtones et les élections* [site Web]. Consulté le 5 octobre 2022. [Perspectives électorales – Les Autochtones et les élections – Élections Canada \(elections.ca\)](http://elections.ca)

Fédération interprofessionnelle de la santé au Québec (9 janvier 2004). *fqsanté* [site Web]. Consulté le 13 mars 2023. [Jugement de la Cour supérieure – Pour la FIIQ, une victoire en matière d'égalité pour toutes les femmes du Qué – FIQ \(Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec\) \(fqsante.qc.ca\)](http://fqsante.qc.ca)

LAVALLÉE, Josiane (27 mars 2015). *Encyclopédie Canadienne* [site Web]. Consulté le 13 mars 2023. [Claire Kirkland-Casgrain | l'Encyclopédie Canadienne \(thecanadianencyclopedia.ca\)](http://theCanadianencyclopedia.ca)

Radio-Canada Ohdio. *La réforme de l'assurance automobile racontée par Jean-Charles Panneton* [site Web]. Consulté le 6 octobre 2022, sur le site [La réforme de l'assurance automobile du gouvernement Lévesque \(radio-canada.ca\)](http://radio-canada.ca)

Autres

Fédération des femmes du Québec, *La loi sur l'équité salariale : un bilan onze années plus tard*, Montréal, FFQ, janvier 2008, 21 p.

Fédération des femmes du Québec. « Québécoises toujours debouttes! ». *Le féminisme en bref*, numéro spécial, 2007, 72 p.

PAYETTE-RENOUF, Flavie et Jean-Claude LORD. *Lise Payette : un peu plus haut, un peu plus loin*. Film documentaire, Télé-Québec, 2014, 90 minutes.

ANNEXE 1

Questions pour Mme Louise Harel

- 1. Qu'est-ce qui vous a amenée à militer au sein du Parti québécois?**
- 2. Comment avez-vous trouvé votre expérience de militante aux échelons local et régional?**
- 3. Comment qualifieriez-vous votre expérience en tant que présidente de la région Montréal-Centre de 1974 à 1979 et vice-présidente du parti de 1979 à 1981?**
- 4. Comment vos actions ont-elles été reçues par vos homologues masculins? Aviez-vous l'impression d'être considérée comme une égale?**
- 5. Est-ce que vos homologues masculins semblaient montrer un intérêt vis-à-vis des problématiques qui touchaient les femmes dans le but d'améliorer la condition de ces dernières?**
- 6. Pensez-vous que l'élection de 4 femmes députées en 1976 a eu un impact sur l'intérêt qu'a pu porter le Parti québécois à la condition féminine dans les années 1970?**

ANNEXE 2

Questions pour Mme Danielle Cordeau et Mme Louise Picard Thiboutôt

- 1. Qu'est-ce qui vous a amenée à militer au sein du Parti québécois?**
- 2. Comment avez-vous trouvé votre expérience de militante aux échelons local et régional?**
- 3. Comment vos actions ont-elles été reçues par vos homologues masculins? Aviez-vous l'impression d'être considérée comme une égale?**
- 4. Est-ce que vos homologues masculins semblaient montrer un intérêt vis-à-vis des problématiques qui touchaient les femmes dans le but d'améliorer la condition de ces dernières?**
- 5. Pensez-vous que l'élection de 4 femmes députées en 1976 a eu un impact sur l'intérêt qu'a pu porter le Parti québécois à la condition féminine dans les années 1970?**
- 6. Selon vous, les comités de condition féminine du PQ ont-ils eu un impact sur l'intégration des idées féministes par le parti? Les militants (masculins) s'intéressaient-ils à ce qui se passait à l'intérieur de ces comités?**

ANNEXE 3

Questions pour Mme Pauline Marois

- 1. Comment avez-vous trouvé votre expérience comme directrice de cabinet de Mme Lise Payette lorsqu'elle était ministre d'État à la Condition féminine?**
- 2. Quelle a été la contribution de Mme Payette à la cause féministe au sein du Parti?**
- 3. A-t-il été difficile pour Mme Payette d'amener les membres du parti, surtout les hommes, à s'intéresser à la cause des femmes? Pourquoi?**
- 4. Quand Mme Payette vous a demandé de devenir sa directrice de cabinet à la Condition féminine, vous lui avez répondu que vous l'admiriez, mais que vous n'étiez pas féministe. Qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis?**
- 5. Vous avez vous-même été ministre d'État à la Condition féminine de 1981 à 1983. Comment qualifieriez-vous votre expérience?**
- 6. Comment qualifieriez-vous le rapport entre le Parti québécois et la cause féministe dans les années 1970? Y a-t-il eu un intérêt grandissant au sein du parti pour la condition féminine durant ces années? Si oui, qu'est-ce qui explique cet intérêt?**
- 7. Vous avez été la première femme Première ministre du Québec. Selon votre point de vue, comment cela a-t-il été reçu à l'Assemblée nationale?**

ANNEXE 4

Deuxième série de questions posées à Louise Harel

- 1. Vous avez fait partie de la Jeunesse étudiante catholique (J.E.C.). Est-ce que cette association a eu un impact sur votre choix de carrière et sur vos idéaux de société ?**
- 2. Qu'est-ce qui vous a motivée à faire le saut dans l'arène politique en 1981 ?**
- 3. Aviez-vous pour objectif d'être nommée ministre à la suite de votre élection comme députée de Maisonneuve en 1981?**
- 4. Comment qualifieriez-vous votre expérience comme députée/ministre au sein du Parti québécois ? Avez-vous rencontré des obstacles majeurs avec vos homologues masculins et/ou féminins?**
- 5. Trouviez-vous alors qu'il y avait une place pour les femmes députées et ministres en politique au Québec?**
- 6. Comment avez-vous réussi à concilier le travail de ministre avec votre famille ?**
- 7. Quel était votre rapport à la cause féministe lors de votre passage en politique ? Avez-vous toujours eu un intérêt pour la cause des femmes ?**
- 8. Que retenez-vous de votre expérience comme ministre de la Condition féminine de 1996 à 1998 ? Avez-vous du support de vos collègues masculins et féminins ?**
- 9. Qu'est-ce qui a motivé la Loi sur l'équité salariale de 1996 ?**
- 10. Quels obstacles avez-vous rencontrés dans la mise en place de la Loi sur l'équité salariale de 1996 ?**
- 11. Que voulez-vous que l'on retienne de votre passage en politique ?**